

États financiers consolidés

Rapport de la direction

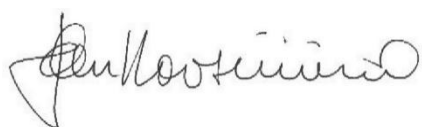
Aux actionnaires de TransAlta Corporation

Les états financiers consolidés et les autres informations financières figurant dans le présent rapport annuel ont été préparés par la direction. Il incombe à la direction de s'assurer que la préparation de ces informations est fondée sur des jugements sûrs, des méthodes et principes comptables pertinents et des estimations raisonnables. La direction s'assure en outre de la cohérence de toutes les informations présentées.

La direction est aussi responsable de l'établissement et du maintien de contrôles et de procédures internes régissant la présentation de l'information financière. Le processus de contrôle interne comprend un service d'audit interne et une politique définie de conduite des affaires qui s'applique à tous les employés. De plus, TransAlta Corporation («TransAlta» ou la «Société») a adopté un code de conduite visant l'ensemble des employés, signé tous les ans, et qui peut être consulté sur le site Web de la Société (www.transalta.com). La direction estime que le processus de contrôle interne, les procédés d'examen et les conventions établies procurent une

assurance raisonnable quant à la fiabilité et à la pertinence des rapports financiers. La direction estime en outre que les activités de TransAlta sont menées conformément à la loi et à des normes strictes de conduite des affaires.

Le conseil d'administration (le «conseil») doit s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne, principalement par l'entremise de son comité d'audit, des finances et des risques (le «comité»). Le comité, qui est entièrement composé d'administrateurs ne faisant pas partie de la direction, examine les états financiers et le rapport annuel et en recommande l'approbation au conseil. Le comité se réunit avec la direction et les auditeurs internes et externes pour s'entretenir des contrôles internes ainsi que de questions d'audit et de présentation de l'information financière. Les auditeurs internes et externes ont librement et pleinement accès au comité. De plus, le comité recommande le cabinet d'auditeurs indépendants dont la nomination doit être entérinée par les actionnaires.



John Kousinioris

Président et chef de la direction



Joel Hunter

Vice-président directeur, Finances et
chef des finances

Le 26 février 2026

Rapport annuel de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Aux actionnaires de TransAlta Corporation

Le rapport suivant porte sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de TransAlta Corporation («TransAlta» ou la «Société») et est établi par la direction selon les règles 13a-15f et 15d-15f de la loi américaine intitulée *Securities Exchange Act of 1934* et le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* (le «Règlement 52-109»).

La direction de TransAlta est responsable de l'établissement et du maintien d'un processus de contrôle interne pertinent à l'égard de l'information financière de la Société.

La direction s'appuie sur le cadre de 2013 défini par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission («COSO») pour évaluer l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de TransAlta. La direction estime que le cadre de 2013 du COSO convient à son évaluation du contrôle interne à l'égard de l'information financière de TransAlta, car il est objectif, permet des mesures qualitatives et quantitatives raisonnablement cohérentes du contrôle interne, est suffisamment complet pour ne pas exclure les facteurs qui pourraient avoir une incidence sur l'évaluation de l'efficacité de ce contrôle interne et s'applique de façon appropriée à une telle évaluation.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne peut fournir une assurance absolue que les objectifs de la présentation de l'information financière sont atteints. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière comprend des processus dont le résultat est directement lié à la diligence et à la conformité des personnes qui en sont responsables et, par conséquent, est assujetti à des erreurs de jugement ou des défaillances.

En outre, le contrôle interne à l'égard de l'information financière peut être compromis par une collusion ou par une dérogation abusive. En raison de ces limites, il se peut que certaines anomalies significatives ne soient pas prévenues ou détectées à temps. Ces limites inhérentes font partie intégrante du processus de présentation de l'information financière, et il est possible de mettre au point des dispositifs de protection afin de réduire, sinon d'éliminer, ce risque.

Conformément aux Normes internationales d'information financière, TransAlta comptabilise son placement dans SP Skookumchuck Investment, LLC («Skookumchuck») selon la méthode de la mise en équivalence. La direction n'a pas la capacité contractuelle d'évaluer les contrôles internes de ce placement comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence. Une fois que l'information financière est obtenue de la part de Skookumchuck, elle fait l'objet d'un contrôle interne par TransAlta. La conclusion de la direction à l'égard de l'efficacité du contrôle interne ne porte pas sur les contrôles internes au niveau des opérations de cette entreprise associée.

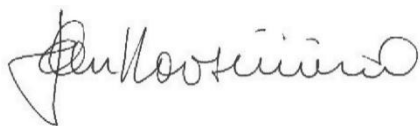
Les placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence inclus dans les états financiers consolidés de 2025 de TransAlta représentaient 1 % de l'actif total et 8 % des actifs nets de la Société au 31 décembre 2025, de même que 0 % des produits et (5) % de la perte nette de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Modifications du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Aucun changement dans le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société survenu au cours de l'exercice visé dans le rapport annuel n'a influé de façon significative, ou n'est raisonnablement susceptible d'influer de façon significative, sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société.

La direction a évalué l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de TransAlta au 31 décembre 2025 et a conclu qu'il était efficace.

Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l., qui a audité les états financiers consolidés de TransAlta pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, a également délivré un rapport sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière dans le cadre des normes du Public Company Accounting Oversight Board. Ce rapport se trouve à la page suivante du rapport annuel.



John Kousinioris

Président et chef de la direction



Joel Hunter

Vice-président directeur, Finances et
chef des finances

Le 26 février 2026

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

Aux actionnaires et au conseil d'administration de TransAlta Corporation

Opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons audité le contrôle interne à l'égard de l'information financière de TransAlta Corporation au 31 décembre 2025 selon les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework*, publié par le Committee of Sponsoring Organization de la Treadway Commission (cadre de 2013) (les «critères COSO»). À notre avis, TransAlta Corporation maintenait, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2025 selon les critères COSO.

Comme il est mentionné dans le rapport annuel de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ci-joint, l'évaluation de la direction de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière et les conclusions qu'elle en a tirées ne visent pas les contrôles internes de la coentreprise SP Skookumchuck Investment, LLC comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, qui est comprise dans les états financiers consolidés de 2025 de la Société et qui représentait 1 % de l'actif total et 8 % des actifs nets au 31 décembre 2025, et 0 % des produits et (5) % du résultat net pour l'exercice clos à cette date. Notre audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société n'a également pas comporté une évaluation du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la coentreprise SP Skookumchuck Investment, LLC comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

Nous avons également audité, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis («PCAOB»), les états de la situation financière consolidés de TransAlta Corporation aux 31 décembre 2025 et 2024, et les comptes de résultat consolidés, les états du résultat global consolidés, les états des variations des capitaux propres consolidés et les tableaux des flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, et nous avons exprimé une opinion sans réserve à leur égard dans notre rapport daté du 26 février 2026.

Fondement de l'opinion

Le maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et l'évaluation de l'efficacité de ce contrôle comprise dans le rapport annuel de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ci-joint incombent à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société fondée sur notre audit. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et sommes tenus d'être indépendants de la Société conformément aux lois fédérales sur les valeurs mobilières des États-Unis et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué nos audits conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière était maintenu, dans tous ses aspects significatifs.

Notre audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, une évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière en fonction de notre évaluation du risque, ainsi que la mise en œuvre des autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue un fondement raisonnable à l'expression de notre opinion.

Définition et limites du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Il comprend les politiques et procédures qui : 1) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des transactions et des cessions d'actifs de la société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les transactions sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil; et 3) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la société qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de l'efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

/s/Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés

Calgary, Canada

Le 26 février 2026

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

Aux actionnaires et au conseil d'administration de TransAlta Corporation

Opinion sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états de la situation financière consolidés ci-joints de TransAlta Corporation (la «Société») aux 31 décembre 2025 et 2024, et des comptes de résultat consolidés, des états du résultat global consolidés, des états des variations des capitaux propres consolidés et des tableaux des flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes (collectivement, les «états financiers consolidés»). À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 31 décembre 2025 et 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board.

Nous avons également audité, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis («PCAOB»), le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 31 décembre 2025 selon les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework*, publié par le Committee of Sponsoring Organization de la Treadway Commission (le «cadre de 2013»), et nous avons exprimé une opinion sans réserve à cet égard dans notre rapport daté du 26 février 2026.

Fondement de l'opinion

La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers de la Société fondée sur nos audits. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et sommes tenus d'être indépendants de la Société conformément aux lois fédérales sur les valeurs mobilières des États-Unis et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué nos audits conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Nos audits impliquaient notamment la mise en œuvre de procédures en vue d'évaluer les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et la mise en œuvre de procédures qui répondent à ces risques. Ces procédures comprenaient le contrôle par sondages d'éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Nos audits comportaient également l'appréciation des méthodes comptables retenues et des estimations importantes faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que nos audits fournissent une base raisonnable pour fonder notre opinion.

Questions critiques de l'audit

Les questions critiques de l'audit ci-après sont des questions relevées au cours de l'audit des états financiers de la période considérée qui ont été ou doivent être communiquées au comité d'audit et qui 1) se rapportent à des comptes ou à des informations fournies qui sont significatifs par rapport aux états financiers et 2) requièrent des jugements particulièrement difficiles, subjectifs ou complexes de notre part. La communication des questions critiques de l'audit ne modifie en rien notre opinion sur les états financiers consolidés pris dans leur ensemble et ne signifie pas que nous exprimons des opinions distinctes sur les questions critiques de l'audit ou sur les comptes ou les informations fournies connexes.

Évaluation des actifs à long terme liés à certaines unités génératrices de trésorerie («UGT») et du goodwill lié au secteur Énergie éolienne et énergie solaire

Description de la question Comme il en est question aux notes 2 G), 2 H), 2 Q) II), 7, 19 et 22 des états financiers consolidés, la Société détient des actifs de production éolienne et solaire importants et a comptabilisé un goodwill provenant d'acquisitions passées qui doit faire l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an ou lorsque des indicateurs de dépréciation sont présents. Au 31 décembre 2025, la valeur comptable du goodwill lié au secteur Énergie éolienne et énergie solaire s'élevait à 177 millions de dollars et la valeur recouvrable des actifs à long terme du secteur Énergie éolienne et énergie solaire pour lesquels il existait des indicateurs de dépréciation ou de reprise de dépréciation au cours de l'exercice s'élevait à 596 millions de dollars.

Nous avons établi que le calcul de la valeur recouvrable pour le secteur Énergie éolienne et énergie solaire aux fins du test de dépréciation du goodwill et de certaines UGT du secteur Énergie éolienne et énergie solaire ayant des indicateurs de dépréciation ou de reprise de dépréciation («UGT du secteur Énergie éolienne et énergie solaire») aux fins du test de dépréciation des actifs était une question critique de l'audit en raison de l'incertitude importante liée à l'estimation et du jugement exercé par la direction pour déterminer la valeur recouvrable, principalement du fait de la sensibilité des hypothèses importantes aux flux de trésorerie futurs et de l'effet que des variations de ces hypothèses auraient sur la valeur recouvrable. Les estimations comportant un degré élevé de subjectivité comprennent la production d'électricité, des prix de vente, les coûts et le calcul du taux d'actualisation approprié.

Façon dont nous avons traité la question dans le cadre de l'audit Nous avons acquis une compréhension du processus suivi par la direction pour estimer la valeur recouvrable du secteur Énergie éolienne et énergie solaire et des UGT du secteur Énergie éolienne et énergie solaire. Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles des processus suivis par la Société pour calculer la valeur recouvrable. Nos procédures d'audit pour tester la valeur recouvrable calculée par la Société pour le secteur Énergie éolienne et énergie solaire et les UGT du secteur Énergie éolienne et énergie solaire ayant des indicateurs de dépréciation ou de reprise de dépréciation ont consisté notamment à comparer les hypothèses importantes utilisées pour estimer les flux de trésorerie aux contrats actuels avec des tiers et aux tendances passées et à obtenir des données historiques sur la production d'électricité pour évaluer les prévisions de production d'électricité future. Nous avons apprécié l'exactitude historique des prévisions de la direction en les comparant aux résultats réels et avons effectué une analyse de sensibilité pour évaluer les hypothèses les plus importantes pour le calcul de la valeur recouvrable. Nous avons évalué les prix futurs de vente établis par la Société en comparant ces prix aux estimations des prix futurs de l'électricité effectuées par des tiers, disponibles en externe. Nous avons également fait appel à notre spécialiste interne en évaluation pour nous aider à évaluer les taux d'actualisation, ce qui a nécessité une analyse comparative des données d'entrée avec les données disponibles sur les marchés.

Évaluation des instruments dérivés de niveau III

Description de la question Comme il en est question aux notes 2 B), 2 Q) V) et 14 des états financiers consolidés, la Société est partie à des transactions qui sont comptabilisées à leur juste valeur à titre d'instruments financiers dérivés. L'évaluation des instruments dérivés classés au niveau III repose sur des hypothèses qui ne sont pas facilement observables. Au 31 décembre 2025, la juste valeur des instruments financiers dérivés de la Société classés au niveau III consistait en un actif de gestion du risque de 65 millions de dollars et un passif de gestion du risque de 512 millions de dollars.

L'audit du calcul de la juste valeur des instruments dérivés de niveau III qui se fonde sur des données d'entrée non observables importantes peut être complexe et repose sur des jugements et des estimations portant sur les prix futurs, les taux d'actualisation, les ajustements de la valeur de crédit, la liquidité et les volumes des livraisons, et peut fluctuer considérablement selon la conjoncture du marché. Par conséquent, nous avons établi qu'une telle détermination de la juste valeur était une question critique de l'audit.

Façon dont nous avons traité la question dans le cadre de l'audit Nous avons acquis une compréhension des processus suivis par la Société et nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles internes portant sur la détermination et l'examen des données d'entrée utilisées pour établir les justes valeurs de niveau III. Nos procédures d'audit ont consisté notamment à tester un échantillon de modèles internes d'évaluation d'instruments dérivés de niveau III utilisés par la direction et à évaluer les hypothèses importantes utilisées. Nous avons également comparé les hypothèses de la direction concernant les prix futurs, les ajustements de la valeur de crédit et les hypothèses de liquidité à des données de tiers, et nous avons comparé des modalités telles que les volumes et le calendrier des livraisons aux contrats sur produits de base exécutés. Nous avons comparé les hypothèses sur le volume des livraisons aux données historiques. Nous avons effectué une analyse de sensibilité afin d'évaluer les hypothèses, notamment celles relatives aux prix futurs des produits de base, au volume des livraisons et aux taux d'actualisation. Pour un échantillon d'instruments dérivés de niveau III, nous avons fait appel à notre spécialiste interne en évaluation pour nous aider à évaluer le caractère approprié de la juste valeur, en appréciant les hypothèses et méthodes importantes.

/s/Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés

Nous agissons en tant qu'auditeurs de TransAlta Corporation et de ses prédécesseurs depuis 1947.

Calgary, Canada

Le 26 février 2026

Comptes de résultat consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Exercices clos les 31 décembre	2025	2024
Produits des activités ordinaires (note 5)	2 405	2 845
Coûts du combustible et des achats d'électricité (note 6)	935	939
Coûts de conformité liés au carbone (note 16)	50	112
Marge brute	1 420	1 794
Charges au titre des activités d'exploitation, d'entretien et d'administration (note 6)	711	655
Amortissement (notes 19, 20, 21 et 27)	579	531
(Reprises de) imputations pour dépréciation d'actifs (note 7)	(13)	46
Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat	50	36
Autres produits d'exploitation, montant net (note 8)	(47)	(59)
Résultats d'exploitation	140	585
Quote-part du résultat de placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence (note 9)	6	5
Variation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle à payer (note 7)	37	—
Produits tirés des contrats de location-financement (note 17)	23	14
Produit d'intérêts	28	30
Charge d'intérêts (note 10)	(347)	(324)
(Perte) profit de change	(21)	5
(Perte) profit à la vente d'actifs et autres	(7)	4
Résultat avant impôts sur le résultat	(141)	319
Charge d'impôts sur le résultat (note 11)	17	80
Résultat net	(158)	239
Résultat net attribuable aux :		
Porteurs d'actions ordinaires	(138)	229
Participations ne donnant pas le contrôle (note 12)	(20)	10
	(158)	239
Résultat net attribuable aux actionnaires de TransAlta	(138)	229
Dividendes sur actions privilégiées (note 29)	52	52
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	(190)	177
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice (en millions)	297	302
Résultat net par action attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, de base et dilué (note 28)	(0,64)	0,59

Voir les notes jointes.

États du résultat global consolidés

(en millions de dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre	2025	2024
Résultat net	(158)	239
Autres éléments du résultat global		
Gains actuariels nets sur les régimes à prestations définies, déduction faite des impôts ¹	5	9
Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net	5	9
(Pertes) profits à la conversion des actifs nets des établissements à l'étranger	(12)	30
Profits (pertes) sur les instruments financiers désignés comme couvertures des investissements dans des établissements à l'étranger, déduction faite des impôts ²	11	(28)
(Pertes) profits sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, déduction faite des impôts ³	(1)	213
Reclassement en résultat net des profits sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, déduction faite des impôts ⁴	(68)	(19)
Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net	(70)	196
Autres éléments du résultat global	(65)	205
Total du résultat global	(223)	444
Total du résultat global attribuable aux :		
Actionnaires de TransAlta	(203)	434
Participations ne donnant pas le contrôle (note 12)	(20)	10
	(223)	444

1) Déduction faite de la charge d'impôts sur le résultat de 1 million de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (charge de 3 millions de dollars en 2024).

2) Déduction faite de la charge d'impôts sur le résultat de 1 million de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (recouvrement de 4 millions de dollars en 2024).

3) Déduction faite de la charge d'impôts sur le résultat de néant pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (charge de 57 millions de dollars en 2024).

4) Déduction faite du reclassement du recouvrement d'impôts sur le résultat de 14 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (recouvrement de 4 millions de dollars en 2024).

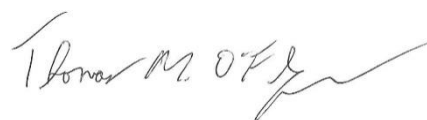
Voir les notes jointes.

États de la situation financière consolidés

(en millions de dollars canadiens)

Aux 31 décembre	2025	2024
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	205	337
Liquidités soumises à restrictions (note 25)	78	69
Créances clients et autres débiteurs (note 13)	699	767
Charges payées d'avance et autres	51	68
Actifs de gestion du risque (notes 14 et 15)	162	318
Stocks (note 16)	111	134
Actifs détenus en vue de la vente (notes 4 et 18)	30	80
	1 336	1 773
Actifs non courants		
Placements (note 9)	144	159
Partie non courante des créances au titre des contrats de location-financement (note 17)	277	305
Actifs de gestion du risque (notes 14 et 15)	32	93
Immobilisations corporelles (note 19)	5 665	6 020
Actifs au titre de droits d'utilisation (note 20)	111	120
Immobilisations incorporelles (note 21)	243	281
Goodwill (note 22)	516	517
Actifs d'impôt différé (note 11)	41	52
Actifs financiers à long terme (note 14)	140	—
Autres actifs (note 23)	156	179
Total de l'actif	8 661	9 499
Passifs courants		
Découvert bancaire	—	1
Dettes fournisseurs, charges à payer et autres passifs courants (note 13)	613	756
Partie courante de la provision pour frais de démantèlement et autres provisions (note 24)	84	83
Passifs de gestion du risque (notes 14 et 15)	156	277
Dividendes à verser (notes 28 et 29)	52	49
Titres échangeables (note 26)	750	750
Contrepartie éventuelle à payer (notes 4 et 7)	—	81
Partie courante de la dette à long terme et des obligations locatives (note 25)	175	572
	1 830	2 569
Passifs non courants		
Facilités de crédit, dette à long terme et obligations locatives (note 25)	3 418	3 236
Provision pour frais de démantèlement et autres provisions (note 24)	807	850
Passifs d'impôt différé (note 11)	423	470
Passifs de gestion du risque (notes 14 et 15)	519	305
Passifs sur contrats (note 5)	26	24
Obligations au titre des prestations définies et autres passifs non courants (note 27)	173	202
Total du passif	7 196	7 656
Capitaux propres		
Actions ordinaires (note 28)	3 169	3 179
Actions privilégiées (note 29)	942	942
Surplus d'apport	42	42
Déficit	(2 730)	(2 458)
Cumul des autres éléments du résultat global (note 30)	(24)	41
Capitaux propres attribuables aux actionnaires	1 399	1 746
Participations ne donnant pas le contrôle (note 12)	66	97
Total des capitaux propres	1 465	1 843
Total du passif et des capitaux propres	8 661	9 499
Engagements et éventualités (note 36)		
Événements postérieurs à la date de clôture (note 38)		

Voir les notes jointes.


John P. Dielwart
Administrateur

Thomas M. O'Flynn
Président du comité d'audit, des finances et des risques

Au nom du conseil :

États des variations des capitaux propres consolidés

(en millions de dollars canadiens)

	Actions ordinaires	Actions privilégiées	Surplus d'apport	Déficit	Cumul des autres éléments du résultat global ¹	Attribuables aux actionnaires	Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Total
Solde au 31 décembre 2023	3 285	942	41	(2 567)	(164)	1 537	127	1 664
Résultat net	—	—	—	229	—	229	10	239
Autres éléments du résultat global :								
Profits nets à la conversion des actifs nets des établissements à l'étranger, déduction faite des couvertures et des impôts	—	—	—	—	2	2	—	2
Profits nets sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, déduction faite des impôts	—	—	—	—	194	194	—	194
Gains actuariels nets sur les régimes à prestations définies, déduction faite des impôts	—	—	—	—	9	9	—	9
Total du résultat global	—	—	—	229	205	434	10	444
Dividendes sur actions ordinaires (note 28)	—	—	—	(71)	—	(71)	—	(71)
Dividendes sur actions privilégiées (note 29)	—	—	—	(52)	—	(52)	—	(52)
Actions achetées dans le cadre de l'offre publique de rachat d'actions dans le cours normal des activités (OPRA) (note 28)	(146)	—	—	3	—	(143)	—	(143)
Reprise de provisions pour rachat d'actions dans le cadre du régime d'achat d'actions automatique (note 28)	19	—	—	—	—	19	—	19
Régimes de paiements fondés sur des actions et options d'achat d'actions exercées (note 31)	21	—	1	—	—	22	—	22
Distributions déclarées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle (note 12)	—	—	—	—	—	—	(40)	(40)
Solde au 31 décembre 2024	3 179	942	42	(2 458)	41	1 746	97	1 843
Perte nette	—	—	—	(138)	—	(138)	(20)	(158)
Autres éléments du résultat global								
Pertes nettes à la conversion des actifs nets des établissements à l'étranger, déduction faite des couvertures et des impôts	—	—	—	—	(1)	(1)	—	(1)
Pertes nettes sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, déduction faite des impôts	—	—	—	—	(69)	(69)	—	(69)
Gains actuariels nets sur les régimes à prestations définies, déduction faite des impôts	—	—	—	—	5	5	—	5
Total de la perte au titre du résultat global	—	—	—	(138)	(65)	(203)	(20)	(223)
Dividendes sur actions ordinaires (note 28)	—	—	—	(78)	—	(78)	—	(78)
Dividendes sur actions privilégiées (note 29)	—	—	—	(52)	—	(52)	—	(52)
Actions achetées dans le cadre de l'OPRA (note 28)	(20)	—	—	(4)	—	(24)	—	(24)
Régimes de paiements fondés sur des actions et options d'achat d'actions exercées (note 31)	10	—	—	—	—	10	—	10
Distributions déclarées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle (note 12)	—	—	—	—	—	—	(11)	(11)
Solde au 31 décembre 2025	3 169	942	42	(2 730)	(24)	1 399	66	1 465

1) Se reporter à la note 30 pour plus de précisions sur les composantes et les variations du cumul des autres éléments du résultat global.

Voir les notes jointes.

Tableaux des flux de trésorerie consolidés

(en millions de dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre	2025	2024
Activités d'exploitation		
Résultat net	(158)	239
Amortissement (notes 19, 20, 21 et 27)	579	531
Profit à la vente d'actifs et autres	(1)	(1)
Désactualisation des provisions (notes 10 et 24)	57	50
Frais de démantèlement et de remise en état réglés (note 24)	(39)	(41)
Recouvrement d'impôt différé (note 11)	(32)	(63)
Perte latente sur les activités de gestion du risque	289	2
Perte latente (profit latent) de change	6	(29)
Provisions et passifs sur contrat	(32)	23
(Reprises de) imputations pour dépréciation d'actifs (note 7)	(13)	46
Quote-part du résultat de placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence, déduction faite des distributions reçues des placements (note 9)	(1)	—
Autres éléments sans effet de trésorerie	(12)	1
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant variation du fonds de roulement	643	758
Variation des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'exploitation (note 33)	3	38
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	646	796
Activités d'investissement		
Ajouts d'immobilisations corporelles (notes 19 et 37)	(249)	(311)
Ajouts d'immobilisations incorporelles (notes 21 et 37)	(11)	(10)
Liquidités soumises à restrictions (note 25)	(7)	(1)
Avances sur prêt (note 23)	(6)	(1)
Acquisitions, déduction faite de la trésorerie acquise (note 4)	—	(217)
Augmentation des actifs financiers à long terme (note 14)	(145)	—
Placements (note 9)	(7)	(5)
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	8	4
(Perte réalisée) profit réalisé sur les instruments financiers	(2)	1
Diminution des créances au titre des contrats de location-financement (note 17)	30	21
Dépenses de développement	(2)	(6)
Divers	(4)	25
Variation des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'investissement	(23)	(20)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(418)	(520)
Activités de financement		
(Diminution) augmentation nette des emprunts sur les facilités de crédit (notes 25 et 33)	(448)	143
Remboursement de la dette à long terme (notes 25 et 33)	(736)	(131)
Émission de dette à long terme (notes 25 et 33)	991	—
Dividendes versés sur actions ordinaires (note 28)	(74)	(71)
Dividendes versés sur actions privilégiées (note 29)	(52)	(52)
Rachat d'actions ordinaires dans le cadre de l'OPRA (note 28)	(24)	(143)
Produit tiré de l'émission d'actions ordinaires	3	12
Profit réalisé sur les instruments financiers	2	4
Distributions versées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle de filiales (note 12)	(11)	(40)
Diminution des obligations locatives (notes 25 et 33)	(4)	(6)
Frais de financement et autres	(8)	(1)
Variation des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités de financement	(1)	(6)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(362)	(291)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement	(134)	(15)
Incidence de la conversion sur la trésorerie en monnaies étrangères	2	4
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(132)	(11)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	337	348
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	205	337
Impôts au comptant payés	85	104
Intérêts au comptant payés	282	269
Intérêts au comptant reçus	28	30

Voir les notes jointes.

Notes des états financiers consolidés

(Tous les montants des tableaux sont en millions de dollars canadiens, à moins d'indication contraire.)

1. Renseignements sur la Société

A. Description des activités

TransAlta Corporation («TransAlta» ou la «Société») a été constituée en mars 1985 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. La Société est devenue une société ouverte en décembre 1992. Le siège social de la Société est situé à Calgary, en Alberta.

Secteurs opérationnels

Secteurs de production

La Société comprend quatre secteurs de production : Hydroélectricité, Énergie éolienne et énergie solaire, Gaz, et Transition énergétique. La Société, directement ou indirectement, détient et exploite des centrales hydroélectriques, des parcs éoliens et solaires, et des centrales alimentées au gaz naturel, ainsi qu'une centrale au charbon, et exerce des activités liées à des gazoducs au Canada, aux États-Unis et en Australie-Occidentale. Les activités de transport de l'énergie au Canada et en Australie-Occidentale sont incluses dans le secteur Hydroélectricité et le secteur Gaz respectivement au Canada et en Australie-Occidentale. Le secteur Énergie éolienne et énergie solaire comprend les résultats financiers, sur une base proportionnelle, de notre placement dans SP Skookumchuck Investment, LLC («Skookumchuck»). Les produits des secteurs de production sont tirés de la disponibilité et de la production d'électricité et de vapeur ainsi que de services auxiliaires.

Secteur Commercialisation de l'énergie

Le secteur Commercialisation de l'énergie tire ses produits et son résultat du commerce de l'électricité, du gaz naturel, et de produits environnementaux à l'échelle des marchés nord-américains, exclusion faite de l'Alberta.

Le secteur Commercialisation de l'énergie fournit également des services pour le compte de certains actifs à l'extérieur de l'Alberta pour la commercialisation de la capacité de

production disponible de même que l'approvisionnement en combustible et les besoins en transport de notre portefeuille, au moyen de contrats de diverses durées pour la vente à terme d'électricité et l'achat de gaz naturel et de capacité de transport. Les résultats de ces activités sont inclus dans la marge brute des secteurs de production connexes.

Secteur Siège social

Le secteur Siège social comprend les fonctions centrales de la Société, soit finance, services juridiques, administration, expansion de l'entreprise et relations avec les investisseurs. Les activités et les charges directement ou raisonnablement attribuables aux autres secteurs y sont affectées.

B. Base d'établissement

Les présents états financiers consolidés ont été préparés par la direction selon les Normes internationales d'information financière («IFRS») publiées par l'International Accounting Standards Board («IASB»).

Les états financiers consolidés ont été préparés sur la base du coût historique, sauf pour les instruments financiers, qui sont évalués à la juste valeur, comme il est expliqué dans les méthodes comptables suivantes.

Le conseil de TransAlta a autorisé la publication des présents états financiers consolidés le 26 février 2026.

C. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et des filiales sur lesquelles elle exerce un contrôle. Le contrôle existe lorsque la Société est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec la filiale et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci. Les filiales préparent les états financiers pour la même période de présentation de l'information financière et selon les mêmes méthodes comptables que la société mère.

2. Méthodes comptables significatives

La Société a révisé ses méthodes comptables significatives. Selon la définition du terme «significatif» que la direction a utilisée pour juger des informations à fournir, une information est jugée significative si son omission ou son inexactitude pourrait influencer les décisions que les utilisateurs prennent en se fondant sur l'information financière.

A. Comptabilisation des produits des activités ordinaires

I. Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Les produits des activités ordinaires de la Société tirés des contrats conclus avec des clients sont essentiellement tirés de la vente de capacité de production, d'électricité, d'énergie thermique, d'attributs environnementaux et de sous-produits de la production d'électricité. La Société évalue si les contrats qu'elle conclut répondent à la définition d'un contrat conclu avec un client à la passation du contrat et sur une base continue s'il y a une indication de changements importants dans les faits et les circonstances. Les modifications de contrats sont comptabilisées comme des contrats distincts lorsque le montant de contrepartie des biens additionnels promis reflète un prix de vente spécifique. Dans le cas contraire, les modifications de contrats sont comptabilisées comme faisant partie du contrat existant. Si les biens additionnels ne sont pas considérés comme distincts, le prix de transaction peut être touché et des ajustements aux produits des activités ordinaires comptabilisés antérieurement peuvent se produire. Si les biens additionnels sont distincts, les contrats existants et modifiés sont traités ensemble comme un nouveau contrat, les incidences, pouvant comprendre la combinaison des prix aux contrats, étant reflétées de façon prospective à partir de la date de la modification. Les produits des activités ordinaires sont évalués en fonction du prix de transaction spécifié dans un contrat conclu avec un client. Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsque le contrôle des biens ou des services est transféré au client. Dans le cas de certains contrats, les produits des activités ordinaires peuvent être comptabilisés au montant facturé, tel que le permet la mesure de simplification liée au moment de la facturation, si ce montant correspond directement à la

prestation de la Société à la date considérée. La Société exclut des produits des activités ordinaires les montants perçus pour le compte de tiers.

Obligations de prestation

S'il est distinct, chaque bien ou service promis est comptabilisé séparément à titre d'obligation de prestation. Les contrats de la Société peuvent contenir plus d'une obligation de prestation.

Prix de transaction

La Société répartit le prix de transaction stipulé dans le contrat entre chacune des obligations de prestation. Le prix de transaction attribué aux obligations de prestation peut comprendre une contrepartie variable. La contrepartie variable est incluse dans le prix de transaction pour chaque obligation de prestation lorsqu'il est hautement probable qu'un ajustement à la baisse important du montant cumulatif des produits des activités ordinaires ne se produira pas. La contrepartie variable qui a précédemment fait l'objet d'une limitation est évaluée à chaque période de présentation de l'information financière afin de déterminer si la limitation a été levée. La contrepartie comprise dans certains contrats conclus entre la Société et les clients est essentiellement variable, et peut comprendre à la fois la variabilité de la quantité et celle du prix, les produits des activités ordinaires pouvant notamment être tributaires des volumes de production futurs, lesquels dépendent de la demande de la clientèle et du marché ou de la capacité opérationnelle d'une centrale; être tributaires du coût variable de la production d'énergie; les produits des activités ordinaires peuvent être tributaires des prix du marché; ou encore être assujettis à divers indices et indexations.

Lorsqu'un contrat renferme plusieurs obligations de prestation, la portion du prix de transaction qui est attribuée à chaque obligation de prestation reflète le montant de contrepartie auquel la Société s'attend à avoir droit en échange de la fourniture des biens ou des services. La Société évalue le montant du prix de transaction à attribuer à chaque obligation de prestation en proportion de son prix de vente spécifique, qui est principalement estimé en fonction des montants qui seraient facturés aux clients dans des conditions de marché similaires.

Comptabilisation

La nature, le moment de la comptabilisation des obligations de prestation remplies et les modalités de paiement des biens et des services fournis par la Société sont décrits ci-dessous :

Biens et services	Description
Capacité	La capacité représente la disponibilité d'un actif pour fournir des biens ou des services. Les clients paient généralement pour se prévaloir de la capacité pour chaque période définie (p. ex. mensuellement) selon un montant représentatif de la disponibilité de l'actif pendant cette période. Les obligations de fournir de la capacité sont remplies au fil du temps, et les produits des activités ordinaires sont comptabilisés selon une méthode d'évaluation fondée sur le temps écoulé. Les contrats de capacité sont généralement de nature à long terme, et les paiements sont généralement reçus sur une base mensuelle.
Contrats d'électricité	La vente d'électricité sous contrat fait référence à la livraison d'unités d'électricité à un client aux termes d'un contrat. Les clients paient un prix contractuellement spécifié pour la production à la fin des périodes contractuelles prédéfinies (p. ex. mensuellement). Les obligations de livraison d'électricité sont remplies au fil du temps, et les produits des activités ordinaires sont comptabilisés au moyen d'une mesure de la production fondée sur les unités (c.-à-d. les mégawattheures). Les contrats d'électricité sont généralement de nature à long terme, et les paiements sont généralement reçus sur une base mensuelle.
Énergie thermique	L'énergie thermique désigne la livraison d'unités de vapeur à un client en vertu d'un contrat. Les clients paient un prix contractuellement spécifié pour la production à la fin des périodes contractuelles prédéfinies (p. ex. mensuellement). Les obligations de livraison de vapeur sont remplies au fil du temps, et les produits des activités ordinaires sont comptabilisés au moyen d'une mesure de la production fondée sur les unités (c.-à-d. les gigajoules). Les contrats d'énergie thermique sont généralement de nature à long terme, et les paiements sont généralement reçus sur une base mensuelle.
Attributs environnementaux	Les attributs environnementaux désignent la délivrance de certificats d'énergie renouvelable, de caractéristiques écologiques et d'autres éléments semblables. Les clients peuvent conclure un contrat visant des attributs environnementaux en même temps que l'achat d'électricité, auquel cas le client paie les attributs dans le mois suivant la livraison de l'électricité. Sinon, les clients paient à la livraison des attributs environnementaux. L'obligation de livrer des attributs environnementaux est remplie à un moment donné, généralement à leur livraison.
Sous-produits de la production	Les sous-produits de la production désignent la vente de sous-produits découlant de l'utilisation du charbon dans les centrales de la Société actuellement alimentées au charbon aux États-Unis et, anciennement, au Canada. L'obligation de livrer des sous-produits est remplie à un moment donné, généralement à leur livraison. Les paiements sont reçus lorsque la livraison a été effectuée.

Un passif sur contrat est comptabilisé lorsque la Société reçoit une contrepartie avant que l'obligation de prestation ne soit remplie. Un actif sur contrat est comptabilisé lorsque la Société a droit à une contrepartie parce qu'elle a rempli son obligation de prestation avant d'avoir envoyé la facture au client. La Société comptabilise séparément comme une créance ses droits inconditionnels à une contrepartie. Les actifs sur contrat et les créances clients sont évalués à chaque période de présentation de l'information financière

pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation.

II. Produits des activités ordinaires tirés d'autres sources

Produits tirés des activités de détail

Les produits tirés de la vente de capacité non visée par des contrats (c.-à-d. des activités de détail) comprennent les paiements d'énergie, au cours du marché, pour chaque MWh produit et sont comptabilisés à la livraison.

Produits tirés des contrats de location

Dans certaines situations, un contrat de vente d'électricité et d'énergie thermique à long terme peut comprendre un contrat de location, ou être considéré comme tel. Les produits associés à des éléments ne relevant pas de contrats de location sont comptabilisés à titre de produits tirés de la vente de biens ou de la prestation de services, comme il est mentionné ci-dessus. Lorsque les modalités du contrat font en sorte que le client assume les principaux risques et avantages liés à la possession de l'actif sous-jacent, l'accord est considéré comme un contrat de location-financement, ce qui donne lieu à la comptabilisation de produits. Lorsque la Société conserve les principaux risques et avantages, l'accord est un contrat de location simple. Les produits locatifs, y compris les loyers conditionnels, le cas échéant, sont comptabilisés sur la durée du contrat.

Produits tirés des dérivés et des autres activités de négociation

Les instruments dérivés utilisés dans le cadre des activités de gestion du risque lié aux produits de base pour réaliser des produits et acquérir des renseignements sur le marché comprennent des swaps prévoyant la livraison et des swaps financiers, des contrats de vente à terme, des contrats à terme normalisés et des options. La Société conclut également des contrats fondés sur les écarts et des contrats d'achat d'électricité virtuels («CAÉV»). Les contrats fondés sur les écarts constituent des contrats financiers en vertu desquels la Société reçoit un prix fixe par MWh et paie le cours du marché en vigueur et en temps réel de l'énergie par MWh. En vertu des CAÉV, la Société reçoit le montant de l'écart entre le prix contractuel fixe par MWh et le prix du marché établi. Ces contrats répondent à la définition d'un instrument dérivé et un jugement est exercé pour déterminer si le contrat satisfait à l'exemption «pour utilisation par l'entité» ou si le traitement comptable des instruments dérivés doit être appliqué.

Ces instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur. La juste valeur comptabilisée initialement et les variations ultérieures de la juste valeur ont une incidence sur le résultat net de la période au cours de laquelle les variations se produisent et sont présentées à leur montant net dans les produits des activités ordinaires. Les justes valeurs des instruments en cours à la fin de la période représentent les profits ou les pertes latents et sont présentées dans les états de la situation financière consolidés à titre d'actifs ou de passifs de gestion du risque. Certains instruments dérivés

utilisés par la Société dans des activités de négociation ne sont pas négociés sur une Bourse active ou se prolongent au-delà de la période pour laquelle les cours de Bourse sont disponibles. Les justes valeurs de ces instruments dérivés sont calculées selon des techniques ou des modèles d'évaluation internes.

B. Instruments financiers et couvertures

I. Instruments financiers

Classement et évaluation

IFRS 9 a introduit l'exigence de classer et d'évaluer les actifs financiers en fonction de leurs caractéristiques de flux de trésorerie contractuels et du modèle économique de la Société pour l'actif financier. Tous les actifs et les passifs financiers, y compris les instruments dérivés, sont comptabilisés à la juste valeur dans les états de la situation financière consolidés lorsque la Société devient partie aux clauses contractuelles d'un instrument financier ou d'un contrat sur dérivé non financier. Les actifs financiers doivent être classés et évalués au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net («JVRN») ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global («JVAERG»).

Les actifs financiers dont les flux de trésorerie contractuels, qui représentent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts, surviennent à des dates précises et dont la détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels sont par la suite évalués au coût amorti. Les actifs financiers évalués à la JVAERG sont ceux dont les flux de trésorerie contractuels, qui représentent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts, surviennent à des dates précises et dont la détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs financiers et les placements en instruments de capitaux propres. Tous les autres actifs financiers sont par la suite évalués à la JVRN.

Les passifs financiers sont classés en tant que passifs évalués à la JVRN lorsqu'ils sont détenus à des fins de transaction. Tous les autres passifs financiers sont par la suite évalués au coût amorti.

Les fonds reçus aux termes d'accords de financement par capitaux propres donnant droit à des avantages fiscaux sont classés à titre de dette à long terme. Ces accords sont utilisés aux États-Unis lorsque des investisseurs acquièrent une participation dans l'entité responsable d'un projet et, en contrepartie de leur investissement, se voient attribuer la quasi-totalité du résultat, des flux de trésorerie et des avantages fiscaux (tels que les crédits d'impôt à la production, les crédits d'impôt à l'investissement, l'amortissement fiscal accéléré, selon le cas) jusqu'à ce qu'ils aient atteint le taux de rendement cible convenu. Une fois ce taux atteint, l'accord est inversé, la Société recevant alors la majorité du résultat, des flux de trésorerie et des avantages fiscaux. À ce moment-là, le placement de l'investisseur ayant droit à des avantages fiscaux est considéré comme une participation résiduelle assortie de distributions et classé comme une participation ne donnant pas le contrôle. En appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif aux financements donnant droit à des avantages fiscaux, la Société a choisi de comptabiliser l'incidence des attributs fiscaux dans la charge d'intérêts nette.

La Société a recours à divers instruments financiers dérivés pour gérer son exposition au risque lié au prix des produits de base, au risque de taux d'intérêt et au risque de change, y compris des swaps financiers à prix fixe, des contrats de vente d'électricité prévoyant la livraison à long terme, des contrats de change à terme, des contrats de swap de taux d'intérêt et la désignation de la dette en devises comme couverture des investissements nets dans des établissements à l'étranger.

Les instruments dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date à laquelle les contrats dérivés sont conclus et sont par la suite réévalués à leur juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Le profit ou la perte qui en résulte est comptabilisé immédiatement dans le résultat net, à moins que le dérivé ne soit désigné et efficace comme instrument de couverture, auquel cas le moment de la comptabilisation dans le résultat net dépend de la nature de la relation de couverture.

Les dérivés incorporés dans des contrats hôtes non dérivés qui ne sont pas des actifs financiers entrant dans le champ d'application d'IFRS 9 (p. ex. des passifs financiers) sont comptabilisés distinctement comme des dérivés lorsqu'ils répondent à la définition d'un dérivé, que leurs risques et caractéristiques ne sont pas étroitement liés à ceux des contrats hôtes et que les contrats hôtes ne sont pas évalués

à la JVRN. Les dérivés incorporés dans des contrats hybrides qui contiennent des hôtes d'actifs financiers entrant dans le champ d'application d'IFRS 9 ne sont pas séparés des contrats hôtes et l'ensemble du contrat est évalué à la JVRN ou au coût amorti, selon le cas.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie arrivent à expiration. Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation est éteinte, qu'elle est annulée ou qu'elle a expiré.

Les actifs financiers sont également décomptabilisés lorsque la Société a transféré ses droits de recevoir des flux de trésorerie générés par ces actifs ou qu'elle a l'obligation de payer les flux de trésorerie reçus à un tiers en vertu d'un contrat de transfert de flux de trésorerie, et qu'elle a transféré soit la quasi-totalité des risques et des avantages des actifs, soit le contrôle. TransAlta continuera de comptabiliser les actifs et tout passif connexe si elle conserve la quasi-totalité des risques et avantages des actifs, ou conserve le contrôle de ces actifs. L'étendue du lien conservé prenant la forme d'une garantie visant les actifs transférés est évaluée au moins élevé de la valeur comptable initiale des actifs ou du montant maximal de la contrepartie que TransAlta pourrait être tenue de rembourser.

Les actifs et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans les états de la situation financière consolidés si la Société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés pour les instruments financiers classés ou désignés à la JVRN. Les coûts de transaction des autres instruments financiers, comme les instruments d'emprunt, sont comptabilisés comme partie intégrante de la valeur comptable de l'instrument financier. La Société utilise la méthode du taux d'intérêt effectif aux fins de l'amortissement de tous les coûts de transaction, de toutes les primes ou de tous les escomptes obtenus ou engagés à l'égard des instruments financiers évalués au coût amorti.

Dépréciation des actifs financiers

TransAlta comptabilise une correction de valeur pour pertes de crédit attendues pour les actifs financiers évalués au coût amorti ainsi que pour certains autres instruments. La correction de valeur pour pertes d'un actif financier est évaluée au montant de la perte de crédit attendue pour la

durée de vie si le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale ou si l'actif financier est déprécié dès son acquisition ou sa création. Si le risque de crédit que comporte l'actif financier n'a pas augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale, sa correction de valeur pour pertes est évaluée au montant de la perte de crédit attendue pour les 12 mois à venir.

Pour les créances clients, les créances locatives et les actifs sur contrat comptabilisés selon IFRS 15, TransAlta utilise une méthode simplifiée pour évaluer la correction de valeur pour pertes. Par conséquent, la Société ne fait pas le suivi des variations du risque de crédit, mais comptabilise plutôt une correction de valeur pour pertes au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie à chaque date de clôture.

L'évaluation des pertes de crédit attendues est établie à la lumière des résultats passés et est ajustée en fonction de l'information de nature prospective qui comprend les taux de défaillance de tiers au fil du temps, selon les cotes de crédit.

II. Couvertures

Si la comptabilité de couverture peut être appliquée et si la Société choisit cette méthode, une relation de couverture est désignée comme une couverture de la juste valeur, une couverture de flux de trésorerie ou une couverture du risque de change d'un investissement net dans un établissement à l'étranger.

Une relation de couverture remplit les conditions requises pour l'application de la comptabilité de couverture si, à l'origine de la couverture, il existe une désignation et une documentation officielles décrivant la relation de couverture et si la valeur de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert varient en sens inverse l'une de l'autre sous l'impulsion du risque couvert. La documentation comprend l'identification de l'instrument de couverture et de l'élément ou de la transaction faisant l'objet de la couverture, la nature du risque couvert, les objectifs de la Société en matière de gestion du risque et de stratégie de couverture, et la manière dont l'efficacité de la couverture sera évaluée. Le processus de la comptabilité de couverture consiste notamment à rattacher tous les instruments dérivés à des actifs et à des passifs spécifiques comptabilisés, ou à des engagements fermes ou à des transactions prévues hautement probables spécifiques.

La Société détermine, de façon méthodique, tant au moment de la mise en place de la couverture que par la suite, si les instruments dérivés utilisés permettent de compenser de façon très efficace les variations des justes valeurs ou des flux de trésorerie des éléments couverts. Si les critères de couverture ne sont pas satisfaits ou que la Société n'applique pas la comptabilité de couverture, l'instrument dérivé est comptabilisé à la juste valeur dans les états de la situation financière consolidés, et les variations ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées en résultat net au cours de la période où elles ont lieu.

Couvertures de la juste valeur

Dans une relation de couverture de la juste valeur, la valeur comptable de l'élément couvert est ajustée pour tenir compte des variations de sa juste valeur attribuables au risque couvert, et les variations sont comptabilisées en résultat net. Les variations de la juste valeur de l'élément couvert, dans la mesure où la relation de couverture est efficace, sont compensées par les variations de la juste valeur du dérivé de couverture, qui sont également comptabilisées en résultat net.

Au titre des couvertures de la juste valeur liées aux éléments comptabilisés au coût amorti, tout ajustement de la valeur comptable est amorti par le biais du résultat net sur la durée résiduelle de la couverture selon la méthode du taux d'intérêt effectif («TIE»). L'amortissement selon la méthode du TIE peut démarrer dès qu'un ajustement est apporté, mais doit commencer au plus tard lorsque l'élément couvert cesse d'être ajusté pour prendre en compte les variations de sa juste valeur attribuables au risque couvert.

Si l'élément couvert est décomptabilisé, la juste valeur non amortie est immédiatement comptabilisée dans le résultat net.

Couvertures de flux de trésorerie

Dans une relation de couverture de flux de trésorerie, la partie efficace de la variation de la juste valeur du dérivé de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, tandis que toute partie inefficace est comptabilisée en résultat net. La réserve de couverture de flux de trésorerie est ajustée au moins élevé du cumul des profits et pertes sur l'instrument de couverture et du cumul des variations de la juste valeur de l'élément couvert.

Si la comptabilité de couverture des flux de trésorerie est abandonnée, les montants comptabilisés auparavant dans le cumul des autres éléments du résultat global doivent y rester

si les flux de trésorerie futurs couverts sont toujours susceptibles de se réaliser. Autrement, le montant sera immédiatement reclassé en résultat net à titre d'ajustement de reclassement. Après la cessation de la comptabilité de couverture, une fois que les flux de trésorerie couverts se sont produits, tout montant restant dans les autres éléments du résultat global doit être comptabilisé selon la nature de la transaction sous-jacente.

Couvertures du risque de change d'un investissement net dans un établissement à l'étranger

Lorsque le risque de change d'un investissement net dans un établissement à l'étranger fait l'objet d'une couverture, la partie efficace des profits et pertes de change sur les instruments de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, et la partie inefficace est comptabilisée en résultat net. Les justes valeurs connexes sont comptabilisées dans les actifs ou les passifs de gestion du risque, selon ce qui convient. Les montants comptabilisés auparavant dans le cumul des autres éléments du résultat global sont comptabilisés en résultat net lorsqu'il y a une réduction de l'investissement net couvert par suite d'une sortie, d'une sortie partielle ou d'une perte de contrôle.

C. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les placements très liquides dont l'échéance initiale est de trois mois ou moins.

D. Stocks

I. Combustible

Le solde des stocks de la Société est constitué de combustibles tels que le charbon et le gaz naturel, qui sont évalués au plus faible du coût moyen pondéré et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks de gaz naturel et de charbon comprend toutes les dépenses et les charges directement engagées afin que les stocks parviennent à leurs état et lieu existants.

II. Commercialisation de l'énergie

Les stocks de produits de base détenus dans le secteur Commercialisation de l'énergie à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur diminuée des coûts de sortie. Les variations de la juste valeur diminuée des coûts de sortie sont comptabilisées dans le résultat net de la période au cours de laquelle la variation survient.

III. Pièces, matériaux et fournitures

Les pièces, les matériaux et les fournitures sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation, et ils sont évalués au coût moyen mobile.

IV. Crédits et quotas d'émission

Les crédits et quotas d'émission sont comptabilisés dans les stocks au coût. Ceux qui ont été achetés aux fins d'utilisation par la Société sont comptabilisés au coût et, par la suite, au moindre du coût moyen pondéré et de la valeur nette de réalisation. Pour les crédits d'émission qui ne sont pas habituellement fongibles, la Société comptabilise les crédits en utilisant la méthode d'identification spécifique. Les crédits consentis à TransAlta ou générés en interne sont comptabilisés à une valeur nulle. Les passifs au titre des émissions sont comptabilisés selon le coût de conformité estimé requis par la Société pour régler l'obligation excédant les plafonds et les cibles établis par le gouvernement. Les coûts de conformité qui sont recouvrables aux termes de contrats conclus avec des tiers sont comptabilisés dans les Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients.

Les crédits et quotas d'émission détenus à des fins de transaction qui répondent à la définition d'un instrument dérivé sont comptabilisés selon la méthode de la juste valeur. Autrement, ils sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

E. Immobilisations corporelles

L'investissement de la Société dans les immobilisations corporelles est d'abord présenté au coût initial de chaque composante au moment de la construction, de l'achat ou de l'acquisition. Une composante est la partie corporelle d'un actif qui peut être identifiée séparément et amortie sur sa propre durée d'utilité attendue et qui devrait procurer des avantages sur plus d'un an. Les coûts initiaux comprennent, par exemple, les matériaux, la main-d'œuvre, les coûts d'emprunt et d'autres coûts directement attribuables, y compris l'estimation initiale du coût de démantèlement ou de remise en état. Les coûts sont comptabilisés dans les immobilisations corporelles s'il est probable que des avantages économiques futurs seront réalisés et que le coût de l'élément peut être évalué de façon fiable. Le coût des pièces de rechange importantes est incorporé et classé dans les immobilisations corporelles, puisque ces éléments ne peuvent être utilisés qu'avec un élément des immobilisations corporelles.

L'entretien planifié est effectué à intervalles réguliers. Les travaux d'entretien d'envergure planifiés comprennent l'inspection, les réparations et l'entretien des composantes existantes ainsi que leur remplacement. Les coûts engagés au titre des activités d'entretien d'envergure sont incorporés dans le coût de l'actif au cours de la période où les activités d'entretien ont lieu et sont amortis selon le mode linéaire sur la période allant jusqu'à la prochaine activité d'entretien d'envergure. Les dépenses de remplacement de composantes engagées dans le cadre de travaux d'entretien d'envergure sont incorporées dans le coût de l'actif et amorties sur la durée d'utilité estimée de ces composantes.

Les coûts de réparation et d'entretien courants et de remplacement de pièces mineures sont imputés au résultat net au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Après la comptabilisation initiale et l'évaluation au coût, toutes les catégories d'immobilisations corporelles continuent d'être évaluées selon le modèle du coût et sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et les pertes de valeur, le cas échéant. Un élément ou une composante des immobilisations corporelles est décomptabilisé au moment de la cession ou lorsqu'aucun avantage économique n'est attendu de son utilisation ou de sa cession. Tout profit ou toute perte découlant de la décomptabilisation est inclus dans le résultat net au moment de la décomptabilisation de l'actif. La durée d'utilité de chaque composante des

immobilisations corporelles est estimée d'après les faits courants et les résultats passés, compte tenu des ententes et des contrats de vente à long terme en cours, de la demande courante et prévue et de la désuétude technologique possible. La durée d'utilité sert à évaluer le taux d'amortissement de la composante des immobilisations corporelles. Les immobilisations corporelles sont amorties à partir du moment où l'actif est prêt à être utilisé, soit, en général, au début des activités commerciales. Les pièces de sécurité, désignées comme essentielles pour assurer le fonctionnement continu d'une centrale en particulier, sont amorties sur la durée d'utilité de la centrale, même si la pièce n'est pas en service. Les pièces de rechange, quant à elles, sont amorties à partir du moment où elles sont mises en service. Chaque composante importante d'un élément des immobilisations corporelles est amortie au montant de sa valeur résiduelle sur sa durée d'utilité estimée, généralement selon le mode linéaire ou le mode des unités de production. La durée d'utilité estimée, la valeur résiduelle et les modes d'amortissement sont examinés annuellement et peuvent être révisés sur la base de nouveaux renseignements ou de renseignements additionnels. L'effet d'un changement de la durée d'utilité, de la valeur résiduelle ou du mode d'amortissement est comptabilisé de façon prospective.

La durée d'utilité résiduelle estimée des composantes des actifs amortissables, classés par catégorie d'actifs, se présente comme suit :

Production d'énergie hydroélectrique	De 1 an à 47 ans
Production d'énergie éolienne et d'énergie solaire	De 1 an à 29 ans
Production d'énergie au gaz	De 1 an à 32 ans
Transition énergétique	De 1 an à 8 ans
Pièces de rechange et autres	De 1 an à 47 ans

TransAlta inscrit à l'actif les coûts d'emprunt sur le capital investi dans des projets en construction. Au démarrage des activités commerciales, les coûts d'emprunt incorporés dans le coût de l'actif, à titre de quote-part du coût total de l'actif, sont amortis sur la durée d'utilité estimée de l'actif connexe.

F. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées séparément du goodwill à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées au coût. Les immobilisations incorporelles générées en interne découlant de projets de mise en valeur sont comptabilisées si l'entité peut démontrer qu'elle respecte certains critères liés à la faisabilité de l'utilisation interne ou de la vente ou aux avantages économiques futurs probables de l'immobilisation incorporelle.

Les immobilisations incorporelles sont initialement comptabilisées au coût, qui comprend tous les coûts directement imputables nécessaires pour créer, produire et préparer l'immobilisation pour qu'elle puisse être exploitée de la manière prévue par la direction.

Les logiciels-services, comme les logiciels infonuagiques, qui ne respectent pas les critères d'une immobilisation incorporelle sont passés en charges à mesure que les coûts sont engagés, y compris les frais de mise en œuvre.

Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles continuent d'être évaluées selon le modèle du coût et sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et les pertes de valeur, le cas échéant. L'amortissement est compris dans le poste Amortissement des comptes de résultat consolidés.

L'amortissement commence lorsque l'immobilisation incorporelle est prête à être utilisée et est comptabilisé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'immobilisation incorporelle. La durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles peut être déterminée, par exemple, d'après la durée du contrat ou de l'accord de licence connexe. La durée d'utilité estimée et les modes d'amortissement sont examinés annuellement, et l'effet des changements est comptabilisé de façon prospective.

Les immobilisations incorporelles se composent des contrats de vente d'électricité, à des tarifs fixes plus élevés que les tarifs du marché à la date d'acquisition, des logiciels et des immobilisations incorporelles en cours de développement. La durée d'utilité résiduelle estimée des immobilisations incorporelles se présente comme suit :

Logiciels	De 1 an à 6 ans
Contrats de vente d'électricité	De 1 an à 16 ans

G. Dépréciation d'immobilisations corporelles et incorporelles, à l'exception du goodwill

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société évalue s'il existe un indice que les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée ont subi une perte de valeur.

Un rendement très faible par rapport aux résultats d'exploitation projetés ou passés, des changements importants au titre de l'utilisation des actifs ou de la stratégie d'affaires globale de la Société, ou des tendances sectorielles ou économiques négatives notables sont quelques-uns des facteurs qui pourraient indiquer une dépréciation. Dans certains cas, ces événements sont manifestes. Toutefois, dans bien des cas, il n'existe pas d'événement isolable indiquant une dépréciation possible. Plutôt, une série d'événements sans conséquence, s'ils sont pris isolément, surviennent au cours d'une période et indiquent qu'un actif peut avoir subi une perte de valeur. La situation peut se compliquer lorsque la Société n'est pas l'exploitant de l'installation. Des événements peuvent alors passer inaperçus pendant un certain temps.

Les activités, le marché et l'environnement d'affaires de la Société font l'objet d'un suivi régulier, et des jugements et des évaluations sont formulés pour déterminer s'il s'est produit un événement indiquant une dépréciation possible. En pareil cas, nous faisons une estimation de la valeur recouvrable de l'immobilisation ou de l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») à laquelle elle appartient. La valeur recouvrable correspond à la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de sortie ou à sa valeur d'utilité, selon le plus élevé des deux montants. La juste valeur est le prix qui serait reçu si l'actif était vendu lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Les prix récents des transactions sont pris en compte dans le calcul de la juste valeur. Si aucune pareille transaction ne peut être relevée, un modèle d'évaluation approprié comme l'actualisation des flux de trésorerie est utilisé. La valeur d'utilité correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs devant être générés par l'utilisation continue de l'actif et par sa cession in fine. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT, une imputation pour dépréciation d'actifs est comptabilisée en

résultat net, et la valeur comptable de l'actif est ramenée à sa valeur recouvrable.

Chaque date de présentation de l'information financière, la Société évalue s'il existe un indice qu'une imputation pour dépréciation comptabilisée antérieurement n'existe plus ou a diminué. Dans un tel cas, la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT à laquelle l'actif appartient est estimée et, si la valeur recouvrable a augmenté, l'imputation pour dépréciation comptabilisée antérieurement est reprise. Si une imputation pour dépréciation est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif est accrue et est établie au moindre de sa valeur recouvrable estimée révisée et de la valeur comptable (diminuée des amortissements) qui aurait été calculée si aucune imputation pour dépréciation n'avait été comptabilisée antérieurement. La reprise d'une imputation pour dépréciation est comptabilisée en résultat net.

H. Goodwill

Le goodwill généré lors d'un regroupement d'entreprises est comptabilisé à titre d'actif à la date de la prise de contrôle. Le goodwill est évalué comme le coût d'une acquisition majoré du montant des participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise (le cas échéant), diminué de la juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge identifiables connexes.

Le goodwill n'est pas amorti, mais doit plutôt faire l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois l'an, ou plus souvent si une analyse des événements ou de la situation indique qu'il pourrait y avoir eu une perte de valeur. Un changement important de la situation financière de l'UGT, ou des groupes d'UGT, à laquelle se rapporte le goodwill ou des tendances sectorielles ou économiques négatives importantes sont des signes possibles. Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill est affecté à chacune des UGT ou aux groupes d'UGT de la Société qui devraient bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises qui a donné lieu au goodwill. Par conséquent, la Société effectue son test de dépréciation, dans le cadre duquel la valeur recouvrable des UGT ou des groupes d'UGT auxquels correspond le goodwill est comparée à leur valeur comptable, pour chaque secteur opérationnel. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une imputation pour dépréciation est immédiatement comptabilisée en résultat net, d'abord en réduisant la valeur comptable du goodwill, puis en diminuant la valeur comptable des autres actifs de l'unité. Une

imputation pour dépréciation comptabilisée au titre du goodwill n'est pas reprise au cours des périodes ultérieures.

I. Impôts sur le résultat

La Société utilise la méthode du passif fiscal pour comptabiliser les impôts sur le résultat de ses activités. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôt différé sont comptabilisés d'après l'écart entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur valeur fiscale respective (différences temporaires). Un actif d'impôt différé peut également être comptabilisé pour réaliser l'avantage prévu au titre de crédits d'impôt et de pertes fiscales pouvant faire l'objet d'un report prospectif, dans la mesure où il est probable que l'entreprise disposera d'un résultat imposable futur auquel elle pourra imputer les crédits d'impôt et les pertes fiscales. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont déterminés au moyen des taux d'imposition et en vertu des lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur à la fin de la période, lesquelles devraient s'appliquer aux exercices au cours desquels il est prévu que les différences temporaires se réaliseront ou seront réglées. L'impôt différé est directement débité ou crédité au résultat net, sauf s'il est lié à des éléments débités ou crédités aux autres éléments du résultat global ou directement aux capitaux propres. La valeur comptable des actifs d'impôt différé est évaluée à la fin de chaque période et est réduite dans la mesure où il est improbable que l'entité dispose d'un résultat imposable suffisant pour que la totalité ou une partie de l'actif soit réalisé. Les actifs d'impôt différé non comptabilisés sont réévalués chaque date de clôture et sont comptabilisés dans la mesure où il est devenu probable que le résultat imposable futur permettra de recouvrer l'actif d'impôt différé.

Pour les différences temporaires imposables liées à des participations dans des filiales, un passif d'impôt différé doit être comptabilisé, sauf dans la mesure où la Société est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporaire se résorbera et s'il est probable que la différence temporaire ne se résorbera pas dans un avenir prévisible.

Les impôts au comptant payés présentés dans les tableaux des flux de trésorerie consolidés comprennent les impôts sur le résultat et les impôts payés relativement à l'impôt de la partie VI.1 au Canada pour la période.

J. Avantages futurs du personnel

La Société offre des régimes à prestations définies et des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. Le coût des services rendus selon les régimes à prestations définies est établi au moyen de la méthode des unités de crédit projetées au prorata des services. Le coût financier net est déterminé en appliquant le taux d'actualisation au passif net au titre des prestations définies. Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies et du coût financier net est déterminé à l'aide des taux de rendement du marché à la fin de la période des obligations de sociétés de qualité investissement ayant une monnaie et une durée correspondant à la monnaie et à la durée estimées des obligations au titre des prestations. Les réévaluations, notamment les écarts actuariels et le rendement des actifs des régimes (compte non tenu des intérêts nets), sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global de la période au cours de laquelle elles se sont produites. Les écarts actuariels découlent des ajustements liés aux résultats passés et des changements au titre des hypothèses actuarielles. Les réévaluations ne sont pas reclassées des autres éléments du résultat global au résultat net au cours des périodes subséquentes.

Les profits ou les pertes découlant de la réduction ou de la liquidation d'un régime à prestations définies sont comptabilisés au moment où la réduction ou la liquidation survient. Lorsque la restructuration d'un régime d'avantages sociaux donne lieu à une réduction ou à une liquidation d'obligations, la réduction est comptabilisée avant la liquidation.

Pour déterminer si le financement minimum prescrit par la loi pour les régimes de retraite à prestations définies de la Société entraîne la comptabilisation d'un passif additionnel, la Société fournit des lettres de crédit à titre de sûreté qui ont pour effet de diminuer les exigences liées au financement. Aucun passif additionnel n'a été comptabilisé à cet égard.

Les cotisations exigibles aux termes de régimes de retraite à cotisations définies sont comptabilisées à titre de passif et de charge au cours de la période où les services sont rendus.

K. Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable que la Société devra régler l'obligation et que le montant de l'obligation peut être

estimé de manière fiable. Une obligation juridique peut découler d'un contrat, de dispositions légales et de toute autre jurisprudence. Une obligation implicite peut découler des actions de l'entité lorsque celle-ci a indiqué à un tiers, par ses pratiques passées, par sa politique affichée ou par une déclaration récente suffisamment explicite, qu'elle assumera certaines responsabilités et qu'elle a, par conséquent, créé chez ce tiers une attente fondée qu'elle assumera ces responsabilités. Le montant comptabilisé en provision doit être la meilleure estimation des dépenses requises pour le règlement de l'obligation actuelle et être réévalué à la fin de chaque période, compte tenu des risques et incertitudes associés à l'obligation. S'il est prévu que des dépenses seront engagées dans l'avenir, l'obligation est évaluée à sa valeur actualisée au moyen d'un taux d'actualisation ajusté en fonction du risque et fondé sur le marché.

La Société comptabilise une provision pour frais de démantèlement et de remise en état de toutes les centrales de production et de toutes les mines à l'égard desquelles elle a l'obligation juridique ou implicite d'enlever les installations à la fin de leur durée d'utilité et de remettre le site des centrales et des mines en état. Pour certaines centrales hydroélectriques, la Société a l'obligation d'enlever le matériel de production, mais n'est pas légalement tenue de faire de même avec les structures.

Les provisions initiales pour frais de démantèlement sont comptabilisées à leur valeur actualisée lorsque le démantèlement a lieu. Chaque date de clôture, la Société détermine la valeur actualisée de la provision au moyen des taux d'actualisation courants, reflétant la valeur temps de l'argent et les risques connexes. La Société comptabilise les provisions initiales au titre du démantèlement et de la remise en état, ainsi que les variations découlant des révisions des estimations de coûts et des révisions de fin de période au taux d'actualisation ajusté en fonction du risque et fondé sur le marché à titre de coût de l'immobilisation corporelle connexe (voir la note 2 E)), dans la mesure où l'immobilisation corporelle connexe est toujours utilisée. Lorsque l'immobilisation corporelle connexe a atteint la fin de sa durée d'utilité, les variations de la provision pour frais de démantèlement et de remise en état sont comptabilisées en résultat net. Si la Société prévoit recevoir d'un tiers le remboursement d'une partie des coûts de démantèlement futurs, le remboursement est traité comme un actif distinct si la Société a la quasi-certitude de recevoir ce remboursement.

Les changements apportés aux autres provisions résultant des révisions des estimations des dépenses nécessaires pour éteindre l'obligation ou des révisions à la fin de la période du taux d'actualisation ajusté en fonction du risque et fondé sur le marché sont comptabilisés en résultat net.

Les charges au titre de la désactualisation de la valeur actualisée nette des provisions pour frais de démantèlement et de remise en état et des autres provisions sont comptabilisées en résultat net au cours de chaque période et incluses dans la charge d'intérêts.

L. Contrats de location

Selon IFRS 16, un contrat renferme un contrat de location lorsqu'il confère au client le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie.

I. Preneur

La Société conclut des contrats de location à l'égard de terrains, de bâtiments et locaux pour bureaux, de véhicules ainsi que de machines et de matériel pour les sites. Pour tous les contrats répondant à la définition d'un contrat de location selon IFRS 16 dans lesquels la Société intervient en tant que preneur et qui ne sont pas exemptés en tant que contrats de location à court terme ou contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur, la Société :

- comptabilise les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives dans les états de la situation financière consolidés;
- comptabilise l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation et la charge d'intérêts sur les obligations locatives dans les comptes de résultat consolidés;
- comptabilise les remboursements de principal sur les obligations locatives à titre d'activités de financement et les paiements d'intérêts sur les obligations locatives à titre d'activités d'exploitation dans les tableaux des flux de trésorerie consolidés.

Pour les contrats de location à court terme ou les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur, la Société comptabilise les paiements de loyers en tant que charges d'exploitation.

Les paiements de loyers variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux ne sont pas pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative et de l'actif au titre du droit

d'utilisation, et sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle se produit l'événement ou la situation qui est à l'origine de ces paiements.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués initialement au montant de l'obligation locative, ajusté des paiements versés à la date de début ou avant cette date et majoré des coûts directs initiaux engagés et d'une estimation des coûts qui devront être engagés pour le démantèlement et l'enlèvement du bien sous-jacent ou pour la remise du bien sous-jacent dans son état ou pour la restauration du lieu, déduction faite des incitatifs à la location reçus.

Les obligations locatives sont évaluées initialement à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas été versés à la date de début, calculée au moyen du taux d'emprunt marginal de la Société ou du taux d'intérêt implicite du contrat. L'obligation locative est réévaluée en cas de changement dans les paiements de loyers futurs en raison d'une variation d'un indice ou d'un taux, ou en cas de changement dans l'estimation ou l'appréciation par la Société de son intention d'exercer une option de prolongation, de résiliation ou d'achat. Un ajustement correspondant est apporté à la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation ou est comptabilisé en résultat net si la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation a été ramenée à zéro.

La durée du contrat de location comprend les intervalles de temps visés par toute option de prolongation que la Société a la certitude raisonnable d'exercer et par toute option de résiliation du contrat de location qu'elle a la certitude raisonnable de ne pas exercer.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont amortis sur la plus courte de la durée du contrat de location et de la durée d'utilité du bien sous-jacent. Si le contrat de location a pour effet de transférer la propriété du bien sous-jacent ou si le coût de l'actif au titre du droit d'utilisation prend en compte l'exercice futur d'une option d'achat par la Société, l'actif au titre du droit d'utilisation relatif est amorti sur la durée d'utilité du bien sous-jacent.

La Société a choisi d'adopter la mesure de simplification qui permet au preneur de ne pas séparer les composantes non locatives, mais plutôt de comptabiliser chaque composante locative et les composantes non locatives qui s'y rattachent comme une seule composante, de nature locative.

II. Bailleur

Les contrats d'achat d'électricité («CAÉ») et autres contrats à long terme peuvent contenir des contrats de location ou être considérés comme tels si l'accord ne peut être exécuté sans l'utilisation d'un actif précis (p. ex. une unité de production) et si l'accord donne au client le droit de contrôler l'utilisation de cet actif.

Si la Société détermine que les dispositions d'un contrat contiennent un contrat de location ou correspondent à un contrat de location et font en sorte que les principaux risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont transférés au client, l'accord est un contrat de location-financement. Les actifs visés par les contrats de location-financement ne sont pas présentés comme des immobilisations corporelles, et l'investissement net dans le contrat de location, représenté par la valeur actualisée des montants dus par le preneur, est comptabilisé dans les états de la situation financière consolidés à titre d'actif financier, classé comme une créance au titre du contrat de location-financement. Les paiements qui sont considérés comme faisant partie intégrante de l'accord sont ventilés entre une réduction de la créance au titre du contrat de location-financement et les produits tirés des contrats de location-financement. La composante produits tirés des contrats de location-financement des paiements est comptabilisée au moyen d'une méthode qui donne lieu à un taux de rendement constant de l'investissement net pour chaque période et est prise en compte dans les produits tirés des contrats de location-financement aux comptes de résultat consolidés.

Si la Société détermine que les dispositions d'un contrat contiennent un contrat de location ou correspondent à un contrat de location et font en sorte que les principaux risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont conservés par la Société, l'accord est un contrat de location simple. Dans le cas des contrats de location simple, l'actif est inclus dans les immobilisations corporelles, ou continue de l'être, et est amorti sur sa durée d'utilité.

M. Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle découlent des regroupements d'entreprises où la Société détient une participation inférieure à 100 %. Les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées initialement à la juste valeur ou selon la quote-part de la participation ne donnant

pas le contrôle au titre des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise. La Société décide au cas par cas quelle méthode d'évaluation elle doit utiliser. Les participations ne donnant pas le contrôle peuvent également découler d'un accord contractuel conclu entre la Société et une autre partie, en vertu duquel l'autre partie fait l'acquisition d'une participation dans une filiale, et la Société conserve le contrôle.

Après l'acquisition, la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle est augmentée ou diminuée de la quote-part de la participation ne donnant pas le contrôle des variations subséquentes de capitaux propres et des paiements faits aux détenteurs de la participation ne donnant pas le contrôle. Le résultat global total est attribué aux participations ne donnant pas le contrôle même si cela donne lieu à un solde négatif.

Lorsque la quote-part des capitaux propres des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle change, la valeur comptable des participations donnant le contrôle et des participations ne donnant pas le contrôle est ajustée pour refléter les changements survenus au titre de leur participation respective dans la filiale. Toute différence entre le montant de l'ajustement des participations ne donnant pas le contrôle et la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue est comptabilisée directement en capitaux propres et attribuée aux actionnaires.

N. Partenariats

Un partenariat est un accord contractuel en vertu duquel deux parties ou plus conviennent d'exercer une activité économique sous contrôle conjoint. La Société est partie à deux catégories de partenariats : les entreprises communes et les coentreprises.

Les entreprises communes impliquent que les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits à l'égard des actifs et des obligations au titre des passifs se rapportant à celle-ci. En général, chaque partie a droit à une quote-part de la production générée par l'actif et assume une quote-part convenue des charges engagées au titre de l'entreprise commune. La Société présente sa participation dans l'entreprise commune dans ses états financiers consolidés en utilisant la méthode de la consolidation proportionnelle et en comptabilisant sa quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges au titre de sa participation dans l'entreprise commune.

Dans les coentreprises, les coentrepreneurs n'ont aucun droit à l'égard des actifs ou des obligations de la coentreprise. Chaque coentrepreneur a plutôt des droits sur l'actif net du partenariat. La Société présente sa participation dans les coentreprises au moyen de la méthode de la mise en équivalence. Selon la méthode de la mise en équivalence, le placement est initialement comptabilisé au coût, et la valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part de la Société dans le résultat net de la coentreprise après la date d'acquisition. L'incidence des transactions entre la Société et les coentreprises est éliminée en fonction de la participation de la Société. Les distributions reçues des coentreprises réduisent la valeur comptable du placement. Tout excédent du coût d'une acquisition moins la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables comptabilisés d'une coentreprise est comptabilisé à titre de goodwill, est inclus dans la valeur comptable du placement et doit être soumis à un test de dépréciation en tant que partie intégrante du placement.

Les placements dans les coentreprises sont soumis à un test de dépréciation à chaque date de clôture en évaluant d'abord s'il existe une indication objective que le placement a subi une perte de valeur. S'il existe une telle indication objective, une imputation pour dépréciation est comptabilisée si la valeur recouvrable du placement est inférieure à sa valeur comptable. La valeur recouvrable du placement est calculée d'après la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de sortie.

O. Actifs détenus en vue de la vente

Les actifs et les groupes destinés à être cédés (actifs et passifs cédés ensemble) sont classés comme étant détenus en vue de la vente si leur valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue par la Société. Les actifs et les groupes destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la cession. Toute dépréciation est comptabilisée en résultat net. L'amortissement et la comptabilisation selon la méthode de la mise en équivalence cessent lorsqu'un actif ou un placement comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence, respectivement, est classé comme étant détenu en vue de la vente. Les actifs et les groupes destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente sont

présentés en tant qu'actifs courants et passifs courants aux états de la situation financière consolidés.

P. Regroupements d'entreprises

Les transactions qui constituent l'acquisition d'une entreprise sont comptabilisées au moyen de la méthode de l'acquisition. Les actifs identifiables acquis et les passifs repris, y compris la contrepartie éventuelle, sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. Une entreprise se compose d'entrées et de processus, appliqués à ces entrées, qui ont la capacité de contribuer à la création de sorties. Le goodwill correspond à l'excédent de la juste valeur de la contrepartie transférée moins la juste valeur des actifs nets acquis. Les frais liés à l'acquisition aux fins du regroupement d'entreprises, à l'exception des coûts d'émission de titres d'emprunt ou de capitaux propres, sont imputés au résultat net au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

Le test facultatif pour déterminer s'il y a concentration de la juste valeur est appliqué transaction par transaction pour simplifier l'appréciation à porter pour pouvoir conclure qu'un ensemble d'activités et d'actifs acquis ne constitue pas une entreprise. Lorsque la quasi-totalité de la juste valeur de l'actif brut acquis se concentre dans un actif identifiable unique ou un groupe unique d'actifs identifiables similaires, la Société peut choisir de traiter l'acquisition comme une acquisition d'actifs au lieu d'un regroupement d'entreprises.

Q. Jugements importants en matière de comptabilité et principales sources d'incertitude relative aux estimations

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle exerce son jugement, fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés des actifs, des passifs, des produits et des charges, et les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels de la période. Ces estimations sont assujetties à une part d'incertitude. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations en raison de facteurs comme les variations des taux d'intérêt, des taux de change, des taux d'inflation et des prix des produits de base, les changements dans la conjoncture économique, et les modifications apportées aux lois et aux règlements.

Dans le processus d'application des méthodes comptables de la Société, la direction exerce divers jugements et fait des estimations à l'égard de questions dont l'issue demeure

incertaine au moment de l'établissement des estimations, et qui peuvent avoir un effet significatif sur les montants qu'elle comptabilise dans les états financiers consolidés. Des estimations différentes, résultant des principales variables utilisées dans les calculs ou des changements apportés aux estimations utilisées, pourraient avoir des répercussions importantes sur la situation ou la performance financière de la Société. Les jugements importants et les sources d'incertitude relatives aux mesures qui en résultent sont décrits ci-après :

I. Juste valeur des actifs acquis et des passifs repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises

La juste valeur des actifs acquis et des passifs repris, y compris la contrepartie éventuelle, est fondée sur l'information estimative disponible à la date d'acquisition. Bien que la direction se serve des meilleures estimations et hypothèses pour évaluer les actifs acquis et les passifs repris avec exactitude à la date d'acquisition, ainsi que toute contrepartie éventuelle, les estimations sont intrinsèquement incertaines et susceptibles de faire l'objet d'ajustements.

La comptabilisation des regroupements d'entreprises nécessite des jugements, estimations et hypothèses importants à la date d'acquisition. Pour élaborer des estimations de la juste valeur à la date d'acquisition, la direction a recours à divers facteurs, comme les données du marché, les cours du marché, la capacité, les flux de trésorerie historiques et futurs attendus, les taux de croissance et les taux d'actualisation. L'information relative aux regroupements d'entreprises est présentée à la note 4.

II. Dépréciation des immobilisations corporelles et du goodwill

Il y a une dépréciation lorsque la valeur comptable d'un actif, d'une UGT ou d'un groupe d'UGT auxquels se rapporte le goodwill excède sa valeur recouvrable, soit sa juste valeur diminuée des coûts de sortie ou sa valeur d'utilité, selon le montant le plus élevé. Chaque date de présentation de l'information financière, la Société évalue s'il existe un signe qu'une imputation pour dépréciation existe ou qu'une imputation pour dépréciation comptabilisée antérieurement n'existe plus ou a diminué. Pour déterminer la juste valeur diminuée des coûts de sortie, l'information au titre des transactions de tiers pour des actifs similaires est utilisée et, si aucune donnée n'est disponible, d'autres techniques

d'évaluation, comme les flux de trésorerie actualisés, sont utilisées. La valeur d'utilité est calculée au moyen de la valeur actualisée des meilleures estimations de la direction à l'égard des flux de trésorerie futurs selon l'utilisation actuelle et l'état existant de l'actif.

Pour faire une estimation de la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou de la valeur d'utilité au moyen des flux de trésorerie actualisés, des estimations doivent être faites et des hypothèses doivent être posées à l'égard des prix de vente, des coûts de sortie, de la production, de la consommation de combustible, des dépenses d'investissement, des coûts de mise hors service, et des autres entrées et sorties de trésorerie sur la durée d'utilité des installations. Pour formuler ces hypothèses, la direction se sert d'estimations fondées sur les prix convenus et les prix futurs d'après l'offre et la demande sur le marché dans la région où la centrale est exploitée, les niveaux de production prévus, les interruptions planifiées et non planifiées, les modifications apportées à la réglementation, et la capacité ou les restrictions de transport pour la durée de vie résiduelle des installations.

Les taux d'actualisation sont établis en utilisant le coût moyen pondéré du capital, lequel repose sur des hypothèses relatives à la structure du capital, au coût des capitaux propres et au coût de la dette en fonction de sociétés comparables présentant des caractéristiques de risque et de données observables de marché similaires à celles de l'immobilisation, de l'UGT ou du groupe d'UGT faisant l'objet de tests. Ces estimations et ces hypothèses peuvent changer d'une période à l'autre, et les résultats réels peuvent différer et diffèrent souvent des estimations. De plus, ils peuvent avoir une incidence positive ou négative sur la perte de valeur estimée, laquelle incidence pourrait être importante.

L'établissement des UGT ou des groupes d'UGT aux fins du test de dépréciation de l'actif et du goodwill peut également influencer sur le résultat du test. Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie en grande partie indépendantes de celles des autres actifs ou groupes d'actifs, et le goodwill est affecté à chacune des UGT ou aux groupes d'UGT qui devraient bénéficier des synergies de l'acquisition qui a donné lieu au goodwill. L'affectation du goodwill est réévaluée lorsque la composition des secteurs, des UGT ou des groupes d'UGT change. Pour établir les UGT, il faut faire appel à beaucoup de jugement pour déterminer ce qui constitue des flux de trésorerie indépendants entre les

centrales qui sont reliées au même réseau. La Société évalue les mécanismes du marché, les contraintes liées au transport et le profil contractuel de chaque centrale, ainsi que ses propres plans et pratiques en matière de gestion du risque lié au prix des produits de base pour choisir les points à analyser.

Pour ce qui est de l'affectation ou de la réaffectation du goodwill, il faut beaucoup de jugement pour évaluer les synergies et leurs incidences. Dans le cadre de cet exercice, la Société évalue les synergies en ce qui concerne les possibilités sur le plan du regroupement des talents et des technologies, de son organisation fonctionnelle et de son potentiel de croissance future, et examine ses propres processus d'évaluation du rendement. De l'information sur les jugements et estimations importants relatifs à la dépréciation pour les périodes de 2024 et 2025 est présentée aux notes 7, 19 et 22.

III. Contrats de location

Pour déterminer si les contrats de la Société contiennent ou sont des contrats de location, la direction doit faire preuve de jugement pour évaluer si le contrat procure au client le droit à la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation du bien pour la durée du contrat de location et s'il confère au client le droit de décider de l'utilisation du bien pour la durée du contrat de location. Pour les accords qui sont considérés comme contenant ou comme étant des contrats de location, la direction doit poser un jugement pour déterminer la durée du contrat de location en évaluant si l'exercice des options de résiliation et de prolongation est raisonnablement certain. L'exercice du jugement est également nécessaire pour déterminer les paiements fixes en substance (inclus) et les paiements variables qui sont fonction de facteurs d'utilisation ou du rendement (exclus) et pour déterminer les composantes locatives et les composantes non locatives du contrat (services reçus du fournisseur) et affecter les paiements liés aux contrats aux composantes locatives et aux composantes non locatives.

Pour les contrats de location dont le bailleur est la Société, la direction doit poser un jugement pour déterminer si, en substance, tous les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété sont transférés au client ou sont conservés par la Société afin de comptabiliser l'accord de façon appropriée à titre de contrat de location-financement ou de contrat de location simple. Ces jugements peuvent être importants et influencer sur la façon dont la Société classe les montants liés à l'accord à titre d'immobilisations corporelles ou de créances liées à un contrat de location-financement

dans les états de la situation financière consolidés. Par conséquent, la valeur de certains éléments de produits et de charges dépend de ces classements. En 2025 et 2024, des créances au titre des contrats de location-financement ont été comptabilisées lorsqu'il a été déterminé que les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété ont été transférés au client. L'information sur les contrats de location-financement est présentée à la note 17.

IV. Impôts sur le résultat

La préparation des états financiers consolidés requiert une estimation des impôts sur le résultat ou de la provision pour impôts sur le résultat pour chaque territoire où la Société exerce ses activités. Le processus suppose aussi une estimation des impôts exigibles et des impôts qui devraient être payables ou recouvrables dans l'avenir, qui sont appelés impôts différés. L'impôt différé découle des effets des différences temporaires attribuables à des éléments dont le traitement à des fins fiscales diffère du traitement à des fins comptables. L'incidence fiscale de ces différences est prise en compte dans les états de la situation financière consolidés à titre d'actifs et de passifs d'impôt différé. Il convient également de déterminer la probabilité que le résultat imposable futur de la Société sera suffisant pour permettre le recouvrement des actifs d'impôt différé. Dans la mesure où le recouvrement est improbable, les actifs d'impôt différé devront être réduits. La direction utilise les prévisions à long terme de la Société pour évaluer le recouvrement des actifs d'impôt différé. La direction doit avoir recours à son jugement pour évaluer les interprétations, les lois et les règlements fiscaux qui changent constamment, de façon à s'assurer de l'intégralité et de la présentation fiable des actifs et passifs d'impôt différé. L'utilisation d'évaluations et de traitements différents des estimations de la Société pourrait avoir des effets importants sur les montants comptabilisés au titre des actifs et des passifs d'impôt différé. L'information sur les incidences des politiques fiscales de la Société est présentée à la note 11.

V. Instruments financiers et instruments dérivés

Les instruments financiers et les instruments dérivés de la Société sont comptabilisés à la juste valeur, et les variations initiales et subséquentes de la juste valeur ont une incidence sur le résultat présenté au cours de la période où la variation a lieu. Les justes valeurs des instruments financiers et des instruments dérivés sont classées dans trois niveaux. Les

justes valeurs du niveau III sont calculées en utilisant des données d'entrée relatives aux actifs ou aux passifs qui ne sont pas facilement observables. Les transferts entre les niveaux hiérarchiques de la juste valeur sont réputés avoir eu lieu à la fin de la période de présentation de l'information financière au cours de laquelle l'événement ou le changement de circonstances à l'origine du transfert a eu lieu. La juste valeur est classée d'après une hiérarchie à trois niveaux, qui est présentée et décrite de manière plus détaillée à la note 14. Les justes valeurs de certains instruments financiers et dérivés sont classées dans le niveau III, car ceux-ci ne sont pas négociés par la Société sur une Bourse active ou se prolongent au-delà de la période où des cours sont disponibles et nécessitent l'utilisation de techniques ou de modèles d'évaluation internes pour établir la juste valeur.

Le calcul de la juste valeur de ces contrats et de ces instruments dérivés peut être complexe et repose sur des jugements et des estimations portant, entre autres, sur les prix futurs, la volatilité et la liquidité. Cette estimation de la juste valeur n'est pas nécessairement une indication des montants qui seront réalisés ou réglés, et les variations de ces hypothèses pourraient avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée. La juste valeur peut fluctuer considérablement et peut être favorable ou défavorable selon la conjoncture du marché. La Société doit faire preuve de jugement lorsqu'elle détermine si une transaction prévue hautement probable désignée à titre de couverture de flux de trésorerie aura lieu selon ses estimations au chapitre des prix et de la production pour permettre l'exécution de la transaction future.

Lorsque la Société conclut des contrats d'achat ou de vente d'éléments non financiers, comme certains produits de base, et que ces contrats peuvent faire l'objet d'un règlement net en trésorerie, la Société doit faire preuve de jugement pour évaluer s'ils ont été conclus et sont maintenus en vue de la réception ou de la livraison du produit de base, selon les besoins prévus de la Société en matière d'achat, de vente ou d'utilisation (c.-à-d. des besoins d'achat ou de vente normaux). Si cette affirmation ne peut être étayée, d'abord à la passation du contrat et sur une base continue, les contrats doivent être comptabilisés à titre de dérivés et évalués à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées en résultat net. Pour étayer l'affirmation concernant les besoins d'achat ou de vente normaux, la Société tient compte de la nature des contrats, des besoins prévus en matière d'offre et de demande relativement aux contrats et de sa pratique de régler les montants nets de

contrats similaires en trésorerie, ce qui peut entacher l'affirmation concernant les besoins d'achat ou de vente normaux. La Société conclut également des CAÉ et des contrats fondés sur les écarts, et un jugement est exercé pour déterminer si le contrat satisfait à l'exemption «pour utilisation par l'entité» ou si le traitement comptable des instruments dérivés doit être appliqué.

VI. Provisions au titre des activités de démantèlement et de remise en état

TransAlta comptabilise des provisions au titre des obligations de démantèlement et de remise en état comme il est décrit à la note 2 K). Les provisions initiales pour frais de démantèlement et leurs variations subséquentes sont déterminées selon la meilleure estimation de la Société des dépenses au comptant requises, ajustées pour tenir compte des risques et des incertitudes inhérents au calendrier et au montant du règlement. Les dépenses au comptant estimées sont évaluées à la valeur actualisée selon un taux d'actualisation avant impôts courant ajusté en fonction du risque et fondé sur le marché. Toute variation des flux de trésorerie estimés, des taux d'intérêt du marché ou du calendrier pourrait avoir une incidence importante sur la valeur comptable de la provision. De l'information sur les jugements et estimations importants de la Société pour les périodes de 2024 et 2025 relativement aux provisions pour frais de démantèlement et de remise en état est présentée aux notes 7, 19 et 24.

VII. Durée d'utilité des immobilisations corporelles

Chaque composante importante d'un élément des immobilisations corporelles est amortie sur sa durée d'utilité estimée. La durée d'utilité des immobilisations corporelles est estimée d'après les faits courants et les résultats passés, compte tenu de la durée matérielle prévue de l'actif, des ententes et des contrats de vente à long terme en cours, de la demande courante et prévue, de la désuétude technologique possible et de la réglementation. La durée d'utilité des immobilisations corporelles est examinée au moins une fois l'an afin d'assurer qu'elle continue d'être appropriée. De l'information sur les changements apportés à la durée d'utilité des installations est fournie à la note 19.

VIII. Avantages futurs du personnel

La Société offre des prestations de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi, comme les régimes d'assurance-maladie et d'assurance dentaire, à ses employés. Le coût de

ces prestations dépend de nombreux facteurs, y compris des résultats réels et des estimations et hypothèses concernant les résultats futurs des régimes.

Le passif au titre des prestations de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi, et les coûts connexes inclus dans la charge de rémunération annuelle sont touchés par les estimations relatives à ce qui suit :

- Des données démographiques sur les employés, notamment l'âge, le salaire, la durée d'emploi, les cotisations versées et le rendement des actifs des régimes;
- Les effets des changements aux dispositions des régimes;
- Les changements d'hypothèses actuarielles importantes, notamment les salaires, l'augmentation des coûts des soins de santé et les taux d'actualisation.

En raison de la complexité de l'évaluation des prestations de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi, un changement au titre de l'estimation de l'un de ces facteurs peut avoir une incidence importante sur la valeur comptable de l'obligation au titre des prestations de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi ou les charges connexes. Ces hypothèses sont examinées tous les ans afin d'assurer qu'elles sont toujours appropriées. Les informations relatives aux avantages futurs du personnel sont présentées à la note 32.

IX. Autres provisions

Lorsqu'il y a lieu, la Société comptabilise les provisions découlant des activités d'exploitation continues, comme l'interprétation et l'application des modalités des contrats, les litiges en cours et les réclamations pour cause de force majeure. Ces provisions et changements subséquents qui peuvent leur être apportés sont déterminés selon la meilleure estimation de la Société de l'issue de l'événement sous-jacent et peuvent également subir l'incidence des estimations formulées par des tiers, selon les exigences contractuelles. Le montant réel des provisions qui pourrait être requis peut être considérablement différent du montant comptabilisé. Pour en savoir plus sur les autres provisions, se reporter à la note 24.

X. Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Lorsque les contrats renferment plusieurs promesses de fourniture de biens et de services, la direction exerce son jugement pour établir si les biens ou services constituent des biens ou services distincts ou une série de biens ou services

distincts qui sont essentiellement les mêmes et qui sont fournis au client au même rythme. La détermination de l'obligation de prestation influe sur la comptabilisation du prix de transaction, soit à un moment précis ou progressivement. La direction tient compte à la fois des mécanismes du contrat et de l'environnement économique et opérationnel du contrat pour déterminer si les biens ou les services d'un contrat sont distincts.

Pour déterminer le prix de transaction et les estimations de la contrepartie variable, la direction prend en compte l'historique de l'utilisation passée du client afin d'évaluer les biens et services à fournir au client. La Société tient également compte des niveaux de production historiques et des conditions d'exploitation de ses actifs de production variables. Les contrats de la Société prévoient généralement un montant précis à facturer à un client associé à chaque obligation de prestation du contrat. Lorsque les contrats ne précisent pas de montants pour chacune des obligations de prestation, la Société estime le montant du prix de transaction à attribuer à chacune des obligations de prestation en fonction de son prix de vente spécifique, qui est principalement estimé en fonction des montants qui seraient facturés aux clients dans des conditions de marché similaires.

Pour remplir ses obligations de prestation, la direction doit faire preuve de jugement pour déterminer le moment où le contrôle du bien ou du service sous-jacent est transféré au client. La détermination du moment où une obligation de prestation est remplie influe sur le moment de la comptabilisation des produits des activités ordinaires. La direction tient compte à la fois de l'acceptation du bien ou du service par le client et de l'incidence des lois et des règlements, comme les exigences en matière de certification, pour déterminer à quel moment ce transfert a lieu.

Lorsque des contrats sont modifiés, la direction doit faire preuve de jugement pour déterminer, selon les faits et les circonstances relatifs aux changements apportés au contrat, si la modification est comptabilisée comme un nouveau contrat ou comme faisant partie du contrat existant. Si elle doit être comptabilisée comme faisant partie du contrat existant, le prix de transaction peut être touché et des ajustements peuvent être apportés aux produits des activités ordinaires comptabilisés antérieurement peuvent se produire, ou les incidences peuvent être reflétées de façon cumulative à partir de la date de la modification.

La direction fait également preuve de jugement pour déterminer si la mesure de simplification liée au montant facturé permet la comptabilisation des produits des activités ordinaires au montant de la facture, sous réserve que ce montant corresponde directement à la prestation de l'entité effectuée jusqu'à la date considérée.

XI. Classement des partenariats

Lorsque la Société établit un partenariat ou fait l'acquisition d'une participation dans un partenariat, elle doit le ou la classer soit comme une entreprise commune, soit comme une coentreprise, et ce classement a une incidence sur la comptabilisation du partenariat. Pour déterminer le classement du partenariat, la Société exerce son jugement en évaluant les modalités de l'accord afin de déterminer si elles confèrent aux parties des droits sur l'actif et des obligations ou des droits sur l'actif net. Pour comprendre les droits des parties à l'entreprise, il convient d'évaluer certains facteurs comme la structure juridique, les accords contractuels et d'autres faits et circonstances, à savoir, par exemple, si l'entreprise vise principalement à fournir une production aux parties et si les parties sont pour ainsi dire la seule source de flux de trésorerie de l'entreprise.

XII. Influence notable

Lorsque la Société effectue un placement, elle doit le classer soit comme un placement dans une entreprise associée, soit comme un placement aux termes d'IFRS 9. Pour déterminer le classement, la Société exerce son jugement en évaluant si elle exerce une influence notable sur l'entité émettrice.

L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entité émettrice, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques. Si la Société détient 20 % ou plus des droits de vote dans l'entité émettrice, elle est présumée exercer une influence notable, sauf s'il peut être démontré clairement que ce n'est pas le cas. D'autres facteurs tels que la représentation au sein du conseil, la participation aux processus d'élaboration des politiques, les transactions significatives entre la Société et l'entité émettrice, l'échange de personnel de direction ou la fourniture d'informations techniques essentielles sont pris en compte pour évaluer si la Société exerce une influence notable sur une entité émettrice.

XIII. Changements dans les estimations

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, des changements ont été apportés aux estimations relatives aux (reprises de) imputations pour dépréciation d'actifs (note 7), à la provision pour frais de démantèlement et autres provisions (note 24) et aux obligations au titre des prestations définies (note 27). Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, des changements ont été apportés aux estimations relatives aux (reprises de) imputations pour dépréciation d'actifs (note 7), à la durée d'utilité (note 19), à la provision pour frais de démantèlement et autres provisions (note 24) et aux obligations au titre des prestations définies (note 27).

3. Modifications comptables

A. Modifications comptables de la période considérée

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, aucun changement n'a été apporté aux méthodes comptables.

B. Modifications comptables futures

La Société surveille étroitement les nouvelles normes comptables et les modifications aux normes comptables existantes publiées par l'IASB. Les normes suivantes ont été publiées, mais ne sont pas encore entrées en vigueur.

Modifications à IFRS 9 et IFRS 7 – Contrats d'électricité produite à partir de sources naturelles

Le 18 décembre 2024, l'IASB a publié des modifications à IFRS 9, *Instruments financiers* et à IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* afin d'améliorer l'information à fournir sur l'incidence financière des contrats d'électricité produite à partir de sources naturelles (c.-à-d. l'énergie éolienne et solaire), qui sont souvent définis comme des contrats d'achat d'électricité. En vertu de ces contrats, la quantité d'électricité produite peut varier selon des facteurs incontrôlables, tels que les conditions météorologiques. Les modifications précisent l'application du critère «pour utilisation par l'entité», permettent la comptabilité de couverture si ces contrats sont utilisés comme instruments de couverture et ajoutent de nouvelles obligations d'information quant à l'effet de ces contrats sur la performance financière et les flux de trésorerie de l'entité. Les modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026.

À compter du premier trimestre de 2026, la Société a désigné certains CAÉV préexistants dans le secteur Énergie éolienne et énergie solaire comme étant détenus à des fins de couverture et a appliqué la comptabilité de couverture à leur

égard. Ainsi, la partie efficace de la variation de la juste valeur de ces dérivés de couverture à survenir le 1^{er} janvier 2026 ou après cette date sera comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, tandis que toute partie inefficace sera comptabilisée en résultat net. La désignation rétrospective n'est pas autorisée.

Modifications à IFRS 7 et IFRS 9, Classement et évaluation des instruments financiers

Le 29 mai 2024, l'IASB a publié *Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers*, en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026. Ces modifications ont une incidence sur IFRS 7 et IFRS 9. L'IASB a modifié les dispositions relatives au règlement des passifs financiers au moyen d'un système de paiement électronique et à l'évaluation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers, y compris ceux qui sont assortis de caractéristiques ESG. Ces modifications ne devraient pas avoir d'incidence importante sur les états financiers consolidés.

IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir*

Le 9 avril 2024, l'IASB a publié une nouvelle norme, IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir*, qui introduit de nouvelles exigences visant à améliorer la comparabilité de l'état du résultat net et la transparence des mesures de la performance définies par la direction et un regroupement plus utile des informations dans les états financiers. La norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027. La Société évalue actuellement les incidences sur les états financiers.

C. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation de la période considérée. Ces reclassements n'ont eu aucune incidence sur le résultat net présenté antérieurement.

4. Acquisitions d'entreprises

Acquisition de Heartland Generation

Le 4 décembre 2024, la Société a acquis la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de Heartland Generation Ltd. et d'Alberta Power (2000) Ltd. (collectivement, «Heartland») auprès d'Energy Capital Partners (ECP) (l'«acquisition»). L'acquisition, qui comprend la totalité des activités en Alberta et en Colombie-Britannique de Heartland, a été conclue à un prix d'acquisition total de 493 millions de dollars, et comprenait la prise en charge de la dette à long terme de 232 millions de dollars. L'acquisition a été financée au moyen d'une combinaison de fonds en caisse et d'emprunts sur les facilités de crédit de la Société.

La Société a conclu le 1^{er} août 2025 la vente de la totalité de sa participation dans la centrale de Poplar Hill de 48 MW, puis le 2 octobre 2025 la vente de sa participation de 50 % dans la centrale de Rainbow Lake de 97 MW pour répondre aux exigences du Bureau fédéral de la concurrence, exigeant que la Société conclue un consentement avec le commissaire de la concurrence en vue de se départir des centrales de Poplar

Hill et de Rainbow Lake (les «dessaisissements exigés»). Se reporter aux notes 7 et 18 pour plus de précisions.

La répartition du prix d'acquisition a été achevée avant la fin du délai d'évaluation et reflète les meilleures estimations de la Société quant à la juste valeur des actifs acquis et des passifs. Aucun ajustement ultérieur n'a été apporté à la répartition du prix d'acquisition initial et le goodwill découlant de l'acquisition a été attribué au secteur Gaz. Le goodwill de 51 millions de dollars comptabilisé dans le cadre de la transaction est attribuable aux passifs d'impôt différé comptabilisés dans le cadre de la transaction, qui sont comptabilisés au taux d'imposition effectif de la Société sans actualisation, et à la valeur attribuée à l'ensemble de l'effectif. Le goodwill ne devrait pas être déductible aux fins des impôts sur le résultat.

Le tableau suivant résume la répartition du prix d'acquisition représentant la contrepartie versée et la juste valeur estimée des actifs nets acquis au 4 décembre 2024.

4 décembre 2024

Actifs courants et non courants	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	276
Créances clients et autres débiteurs	126
Actifs de gestion du risque	16
Charges payées d'avance et autres actifs	106
Actifs détenus en vue de la vente (note 18)	80
Partie non courante des créances au titre des contrats de location-financement (note 17)	107
Immobilisations corporelles et actifs au titre de droits d'utilisation (notes 19 et 20)	413
Immobilisations incorporelles (note 21)	57
Actifs d'impôt différé (note 11)	41
Passifs courants et non courants	
Dettes fournisseurs et charges à payer	193
Passifs de gestion du risque	4
Facilités de crédit, dette à long terme et obligations locatives (note 25)	232
Provision pour frais de démantèlement et autres provisions (note 24)	156
Passifs d'impôt différé (note 11)	108
Passifs sur contrats	6
Total des actifs nets identifiables à la juste valeur	523
Goodwill découlant de l'acquisition (note 22)	51
Actifs nets acquis	574
Contrepartie en espèces	493
Contrepartie éventuelle à payer	81
Total de la contrepartie de l'acquisition transférée	574

5. Produits des activités ordinaires

A. Ventilation des produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires de la Société sont essentiellement tirés de la vente d'énergie, de la capacité et d'attributs environnementaux et fiscaux, et des activités d'optimisation des actifs, que la Société ventile selon les groupes suivants afin de déterminer comment les facteurs économiques influent sur la comptabilisation des produits des activités ordinaires.

Exercice clos le 31 décembre 2025	Hydro-électricité	Énergie éolienne et énergie solaire	Gaz	Transition énergétique	Commer- cialisation de l'énergie	Siège social ¹	Total
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients							
Électricité et autres	42	264	671	13	9	—	999
Attributs environnementaux et fiscaux ²	70	106	11	—	—	(68)	119
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	112	370	682	13	9	(68)	1 118
Produits tirés des dérivés et des autres activités de négociation ³	34	(251)	172	248	121	7	331
Produits tirés des ventes marchandes	203	71	393	233	—	—	900
Autres ⁴	19	16	20	1	—	—	56
Total des produits des activités ordinaires	368	206	1 267	495	130	(61)	2 405
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients							
Moment de la comptabilisation des produits des activités ordinaires							
À un moment précis	70	42	11	13	—	(68)	68
Au fil du temps	42	328	671	—	9	—	1 050
Total des produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	112	370	682	13	9	(68)	1 118

1) L'élimination des ventes intersociétés est prise en compte dans le segment Siège social.

2) Les attributs environnementaux et fiscaux représentent les ventes d'attributs environnementaux et de transfert de crédits d'impôt à la production qui ne sont pas combinées aux ventes d'électricité et autres.

3) Représentent les profits ou les pertes réalisés et latents des positions de couverture et de dérivés. La volatilité des prix sur les marchés des produits de base peut varier considérablement d'une période à l'autre et faire fluctuer les positions de dérivés.

4) Les autres produits des activités ordinaires comprennent les produits tirés des crédits d'impôt à la production associés aux centrales éoliennes aux États-Unis faisant l'objet d'accords sur le financement donnant droit à des avantages fiscaux, le total des produits tirés des contrats de location provenant des contrats à long terme qui respectent les critères des contrats de location simple et les autres produits divers.

Exercice clos le 31 décembre 2024	Hydro- électricité	Énergie éolienne et énergie solaire	Gaz	Transition énergé- tique	Commer- cialisation de l'énergie	Siège social ¹	Total
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients							
Électricité et autres	36	242	494	12	—	—	784
Attributs environnementaux et fiscaux ²	61	77	2	—	—	(34)	106
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	97	319	496	12	—	(34)	890
Produits tirés des dérivés et des autres activités de négociation ³	16	(69)	282	311	168	—	708
Produits tirés des ventes marchandes	287	71	546	291	—	—	1 195
Autres ⁴	9	15	26	2	—	—	52
Total des produits des activités ordinaires	409	336	1 350	616	168	(34)	2 845
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients							
Moment de la comptabilisation des produits des activités ordinaires							
À un moment précis	61	28	—	12	—	(34)	67
Au fil du temps	36	291	496	—	—	—	823
Total des produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	97	319	496	12	—	(34)	890

1) L'élimination des ventes intersociétés est prise en compte dans le segment Siège social.

2) Les attributs environnementaux et fiscaux représentent les ventes d'attributs environnementaux et de transfert de crédits d'impôt à la production qui ne sont pas combinées aux ventes d'électricité et autres.

3) Représentent les profits ou les pertes réalisés et latents des positions de couverture et de dérivés. La volatilité des prix sur les marchés des produits de base peut varier considérablement d'une période à l'autre et faire fluctuer les positions de dérivés.

4) Les autres produits des activités ordinaires comprennent les produits tirés des crédits d'impôt à la production associés aux centrales éoliennes aux États-Unis faisant l'objet d'accords sur le financement donnant droit à des avantages fiscaux, le total des produits tirés des contrats de location provenant des contrats à long terme qui respectent les critères des contrats de location simple et les autres produits divers.

B. Obligations de prestation

Les obligations de prestation en vertu des contrats de la Société conclus avec ses clients comprennent la fourniture de capacités en électricité et en vapeur, la livraison d'électricité, l'énergie thermique, les attributs environnementaux, la prestation des services d'exploitation et d'entretien et des services de gestion de l'eau, et la fourniture de sous-produits de la production au charbon.

Le montant total des prix de transaction affecté aux obligations de prestation qui restent à remplir (produits des activités ordinaires tirés de contrats qui n'ont pas encore été comptabilisés) au 31 décembre 2025 s'élevait à environ 2 524 millions de dollars, un montant d'environ 566 millions de dollars devant être comptabilisé au cours de la période 2026-2028, un montant de 493 millions de dollars au cours de la période 2029-2031, un montant de 745 millions de dollars au cours de la période 2032-2036, et un montant de 720 millions de dollars pour 2037 et par la suite.

Ces montants ne tiennent pas compte des produits des activités ordinaires futurs liés à la contrepartie variable faisant l'objet de limitations. Dans de nombreux contrats de la Société, les éléments du prix de transaction font l'objet d'une limitation, notamment pour les produits des activités

ordinaires variables qui sont tributaires des volumes de production futurs découlant de la demande des clients ou du marché ou les prix du marché qui sont assujettis à des facteurs hors du contrôle de la Société. Par conséquent, les montants des produits des activités ordinaires futurs présentés ci-dessus ne reflètent qu'une tranche des produits des activités ordinaires futurs que la Société s'attend à tirer de son portefeuille de contrats.

Les passifs sur contrats de 43 millions de dollars au 31 décembre 2025 représentent la contrepartie reçue des clients avant de remplir l'obligation de prestation connexe en fournissant les biens et les services qui s'y rattachent. Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsque l'obligation de prestation est remplie.

C. Client important

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, les ventes à l'Alberta Electric System Operator ont représenté 20 % du total des produits des activités ordinaires de la Société (24 % en 2024). Les ventes à aucune autre société n'ont représenté plus de 10 % du total des produits des activités ordinaires de la Société.

6. Charges selon leur nature

Charges liées aux coûts du combustible et des achats d'électricité, ainsi qu'aux activités d'exploitation, d'entretien et d'administration

Les charges liées aux coûts du combustible et des achats d'électricité, ainsi qu'aux activités d'exploitation, d'entretien et d'administration sont classées selon leur nature comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	2025		2024	
	Coûts du combustible et des achats d'électricité	Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration	Coûts du combustible et des achats d'électricité	Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration
Coûts du combustible – gaz	464	—	369	—
Coûts du combustible – charbon	134	—	123	—
Redevances, coûts de location des terrains et autres coûts directs	28	—	28	—
Achats d'électricité	309	—	419	—
Salaires et avantages sociaux	—	317	—	296
Autres charges d'exploitation ¹	—	394	—	359
Total	935	711	939	655

1) Les autres charges d'exploitation comprennent la main-d'œuvre visée par des contrats, les matériaux, les assurances, les frais de bureau et les autres frais administratifs et indirects.

7. (Reprises de) imputations pour dépréciation d'actifs

Dans le cadre des contrôles de surveillance de la Société, des prévisions à long terme sont préparées pour chaque UGT. Ces estimations de prévisions à long terme servent à évaluer l'importance des indicateurs potentiels de dépréciation et constituent des critères pour évaluer les changements défavorables dans l'exploitation. La Société examine également la relation entre sa capitalisation boursière et sa valeur comptable, entre autres facteurs, au moment de l'analyse des indicateurs de dépréciation. En présence d'indicateurs de dépréciation, la Société estime la valeur recouvrable (la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de sortie) pour les UGT

touchées au moyen des projections actualisées des flux de trésorerie. Les évaluations sont assujetties à une incertitude relative à la mesure découlant des hypothèses posées et des données utilisées dans les taux d'actualisation, les prévisions des prix de l'électricité, la durée d'utilité des actifs (allant jusqu'à la dernière mise hors service d'actifs prévue en 2072 et les prévisions à long terme, y compris les fluctuations de la production, des coûts du combustible, des coûts d'exploitation et des dépenses d'investissement. La Société a comptabilisé les (reprises de) imputations pour dépréciation d'actifs qui suivent :

Exercices clos les 31 décembre	Secteur	2025	2024
Imputation pour dépréciation, déduction faite des reprises de dépréciation	Énergie éolienne et énergie solaire	20	—
Imputations pour dépréciation liées aux dessaisissements exigés	Gaz	37	—
Reprise de dépréciation liée au matériel de production (note 18)	Transition énergétique	(30)	—
Variations de la provision pour frais de démantèlement et de remise en état ¹ (note 24)	Transition énergétique	(44)	24
Frais de mise en valeur de projets ²	Siège social	4	22
(Reprises de) imputations pour dépréciation d'actifs		(13)	46

1) Liées aux variations des taux d'actualisation, aux révisions des flux de trésorerie estimatifs et au calendrier des flux de trésorerie.

2) La Société a comptabilisé une imputation pour dépréciation d'actifs dans le secteur Siège social en lien avec des projets qui ne sont plus en cours.

Imputations pour dépréciation liées aux parcs éoliens et solaires

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, des évaluations internes ont révélé que la valeur comptable de quatre parcs éoliens dépassait la juste valeur diminuée des coûts de sortie principalement en raison de la mise à jour des profils de production et d'hypothèses reposant sur des prix de l'électricité à la baisse, ce qui a eu une incidence défavorable sur les flux de trésorerie futurs estimatifs et entraîné une imputation pour dépréciation de 37 millions de dollars. La valeur recouvrable de 363 millions de dollars pour ces quatre parcs éoliens était fondée sur la juste valeur diminuée des coûts de sortie obtenue au moyen de la méthode d'actualisation des flux de trésorerie et a été classée dans le niveau III de la hiérarchie des justes valeurs. Les taux d'actualisation utilisés dans les évaluations de la juste valeur variaient de 5,53 % à 7,24 %.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la Société a comptabilisé des reprises de dépréciation d'un parc éolien et d'une centrale solaire qui avaient été dépréciés antérieurement. Les reprises de dépréciation de 17 millions de dollars découlent principalement des changements dans les hypothèses sur les prix de l'électricité, qui ont eu une incidence favorable sur les flux de trésorerie futurs estimatifs. La valeur recouvrable de 233 millions de dollars pour ces deux installations était fondée sur la juste valeur diminuée des coûts de sortie obtenue au moyen de la méthode d'actualisation des flux de trésorerie et a été classée dans le niveau III de la hiérarchie des justes valeurs. Les taux d'actualisation utilisés dans les évaluations de la juste valeur variaient de 6,10 % à 7,24 %.

Dessaisissements exigés

Afin de répondre aux exigences du Bureau fédéral de la concurrence en lien avec l'acquisition de Heartland, la Société a conclu un consentement avec le commissaire de la concurrence en vertu duquel la Société a convenu de se dessaisir des actifs Poplar Hill et Rainbow Lake de Heartland à la suite de la clôture de l'acquisition le 4 décembre 2024.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la Société a comptabilisé une perte de valeur de 37 millions de dollars au titre des dessaisissements exigés, et une variation correspondante de la juste valeur de la contrepartie éventuelle à payer a été comptabilisée à l'état du résultat net pour la période.

8. Autres produits d'exploitation, montant net

Les autres produits d'exploitation, montant net comprennent ce qui suit :

Exercices clos les 31 décembre	2025	2024
Ententes sur l'élimination du charbon en Alberta	(43)	(40)
Divers	(4)	(19)
Autres produits d'exploitation, montant net	(47)	(59)

Ententes sur l'élimination du charbon en Alberta

Conformément à l'entente sur l'élimination du charbon en Alberta, la Société reçoit des paiements de transition annuels au comptant du gouvernement de l'Alberta d'environ 43 millions de dollars pour l'élimination des émissions de ses centrales alimentées au charbon au plus tard le 31 décembre 2030. Au 31 décembre 2021, la Société avait éliminé les émissions de ses centrales alimentées au charbon.

La Société reçoit les paiements en vertu de l'entente sur l'élimination du charbon au plus tard le 31 juillet. Ces paiements sont comptabilisés uniformément dans les autres produits d'exploitation, montant net, tout au long de l'exercice. Conformément à cette entente, les centrales touchées pourront continuer à produire de l'électricité à partir d'autres sources que le charbon après le 31 décembre 2030.

Divers

La Société reçoit des dommages-intérêts prédéterminés découlant des exigences que les entrepreneurs doivent respecter en matière de garanties de disponibilité des éoliennes à ses centrales éoliennes.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, la Société a également reçu un remboursement de 9 millions de dollars par le Balancing Pool pour les coûts de démantèlement de l'unité A de la centrale de Sundance.

9. Placements

Placements

La variation des placements se présente comme suit :

	Skookumchuck	Autres placements^{1,2}	Total
Solde au 31 décembre 2023	104	34	138
Placement	—	8	8
Quote-part du résultat de placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	10	(5)	5
Distributions reçues	(5)	—	(5)
Variation des taux de change	9	2	11
Variation nette de la juste valeur comptabilisée dans les résultats	—	2	2
Solde au 31 décembre 2024	118	41	159
Placement	—	7	7
Quote-part du résultat de placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	8	(2)	6
Distributions reçues	(5)	—	(5)
Variation des taux de change	(6)	(2)	(8)
Variation nette de la juste valeur comptabilisée dans les résultats	—	(1)	(1)
Prise de contrôle d'un placement précédemment comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence	—	(14)	(14)
Solde au 31 décembre 2025	115	29	144

1) Comprennent un placement dans EMG International, LLC, comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence, et un placement dans Energy Impact Partners, comptabilisé comme étant à la JVRN.

2) Le 28 février 2025, la Société a fait l'acquisition de la participation restante de 40 % dans Tent Mountain, placement auparavant comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence. Le 31 décembre 2025, Tent Mountain est devenue une filiale en propriété exclusive.

Projet de parc éolien Skookumchuck

TransAlta détient une participation de membre de 49 % dans SP Skookumchuck Investment, LLC, comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Le projet de parc éolien Skookumchuck de 136,8 MW est situé dans les comtés de Lewis et de Thurston, à proximité de la centrale de Centralia, dans l'État de Washington. Le projet est visé par un CAÉ de 20 ans avec Puget Sound Energy, prenant fin en 2040.

Autres placements

EMG International, LLC

TransAlta détient une participation de 30 % dans EMG, une entreprise de traitement des eaux usées, comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Les résultats sont tirés de la conception et de la construction de centrales de traitement des eaux usées.

Energy Impact Partners

Le 6 mai 2022, la Société s'est engagée à investir 25 millions de dollars américains au cours des quatre prochains exercices dans le Deep Decarbonization Frontier Fund 1 (le «Fonds Frontier») d'Energy Impact Partners. Le placement de la Société dans le Fonds Frontier lui permet d'investir dans des technologies émergentes à partir d'un portefeuille et lui donne l'occasion de repérer, de tester, de commercialiser et de proposer de nouvelles technologies qui faciliteront la transition vers la carboneutralité. Le placement est comptabilisé comme étant à la JVRN.

Les informations financières sur les résultats des activités d'exploitation liés à la quote-part de la Société dans Skookumchuck se résument comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	2025	2024
Résultats des activités d'exploitation		
Produits des activités ordinaires et autres produits d'exploitation	21	21
Charges	(13)	(12)
Quote-part du résultat net	8	9

Les informations financières sur les actifs et les passifs liés à la quote-part de la Société dans Skookumchuck se résument comme suit :

Aux 31 décembre	2025	2024
Actifs courants	14	15
Actifs non courants	314	342
Passifs courants	(18)	(20)
Passifs non courants	(74)	(97)
Actifs nets	236	240

10. Charge d'intérêts

Les composantes de la charge d'intérêts sont comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	2025	2024
Intérêts sur la dette	203	197
Intérêts sur les débentures échangeables (note 26)	25	31
Intérêts sur les actions privilégiées échangeables (note 26)	28	28
Intérêts incorporés dans le coût de l'actif (note 19)	—	(16)
Profit net découlant du rachat de billets de premier rang ¹ (note 25)	(5)	—
Intérêts sur les obligations locatives	10	10
Frais liés à la facilité de crédit, frais bancaires et autres intérêts	29	21
Réduction d'impôts sur le financement donnant droit à des avantages fiscaux (note 25)	—	3
Désactualisation des provisions (note 24)	57	50
Charge d'intérêts	347	324

1) Comprend un profit de 31 millions de dollars sur les instruments dérivés de taux d'intérêt désignés comme couvertures de flux de trésorerie, contrebalancé en partie par une prime de paiement anticipé de 21 millions de dollars et un amortissement accéléré des coûts de financement différés de 5 millions de dollars. Se reporter à la note 25 pour plus de précisions.

11. Impôts sur le résultat

Comptes de résultat consolidés

I. Rapprochement des taux

Exercices clos les 31 décembre	2025	2024
Résultat avant impôts sur le résultat	(141)	319
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle, non assujetti à l'impôt	20	(10)
Résultat ajusté avant impôts sur le résultat	(121)	309
Taux d'impôt canadien, fédéral et provincial, prévu par la loi (%)	23,3 %	23,3 %
(Recouvrement) charge d'impôt prévu	(28)	72
Augmentation (diminution) des impôts sur le résultat résultant des éléments suivants :		
Écarts de taux d'impôt effectifs étrangers	13	(6)
Charge non déductible ¹	7	46
Résultat non imposable	(14)	(10)
(Gain) perte en capital imposable	(17)	1
Recouvrement d'impôt différé lié aux différences temporaires relatives au placement dans des filiales	—	(5)
Réduction (reprise de réduction) de valeur des actifs d'impôt différé non comptabilisés	54	(13)
Différences avec les taux prévus par la loi et autres différences	(1)	(1)
Ajustements au titre de l'impôt différé d'exercices antérieurs	(5)	(11)
Divers	8	7
Charge d'impôts sur le résultat	17	80
Taux d'impôt effectif (pourcentage)	(14)	26

1) Ce montant se rapporte aux ajustements fiscaux de la période considérée aux États-Unis afin d'atténuer l'impôt au comptant lié à l'impôt anti-abus pour lutter contre l'érosion de la base d'imposition (Base Erosion and Anti-Abuse Tax), aux pénalités non déductibles canadiennes et à un ajustement fiscal lié aux dividendes sur actions privilégiées, traités comme des intérêts aux fins comptables.

Loi sur l'impôt minimum mondial

En réponse au modèle de règles du Pilier 2 de l'OCDE, le Canada a adopté la *Loi sur l'impôt minimum mondial* («LIMM») le 19 juin 2024. La LIMM prévoit un impôt minimum de 15 % sur une base juridictionnelle. L'adoption de la LIMM n'a pas eu d'incidence importante sur la charge d'impôts de la Société. IAS 12 contient une exception temporaire obligatoire liée à la comptabilisation et à la présentation d'informations sur l'impôt différé découlant des règles du Pilier 2. La Société s'est prévaluée de cette exception.

II. Composantes de la charge d'impôts sur le résultat

Les composantes de la charge d'impôts sur le résultat sont comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	2025	2024
Charge d'impôt exigible	49	143
Recouvrement d'impôt différé lié à la naissance et à la résorption des différences temporaires	(86)	(45)
Recouvrement d'impôt différé lié aux différences temporaires relatives au placement dans des filiales	—	(5)
Réduction (reprise de réduction) de valeur des actifs d'impôt différé non comptabilisés ¹	54	(13)
Charge d'impôts sur le résultat	17	80
Charge d'impôt exigible	49	143
Recouvrement d'impôt différé	(32)	(63)
Charge d'impôts sur le résultat	17	80

1) Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, la Société a réduit la valeur des actifs d'impôt différé de 54 millions de dollars (recouvrement de 13 millions de dollars en 2024). Les actifs d'impôt différé ont trait principalement aux avantages fiscaux liés aux pertes fiscales subies dans le cadre des activités de la Société aux États-Unis détenues directement et à d'autres différences déductibles. La Société n'a pas comptabilisé des actifs d'impôt différé de 199 millions de dollars (152 millions de dollars en 2024) au motif qu'il n'est pas probable qu'un résultat imposable futur suffisant sera généré pour permettre d'utiliser ces actifs d'impôt.

États des variations des capitaux propres consolidés

Le montant total d'impôt exigible et différé lié aux éléments porté au crédit ou au débit des capitaux propres est présenté comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	2025	2024
(Recouvrement) charge d'impôts sur le résultat lié à :		
Incidence nette liée aux couvertures de flux de trésorerie	(14)	53
Incidence nette liée aux couvertures des investissements dans des établissements à l'étranger	1	(4)
Incidence nette liée aux gains actuariels nets	1	3
(Recouvrement) charge d'impôts sur le résultat comptabilisé dans les capitaux propres	(12)	52

États de la situation financière consolidés

Les principales composantes des actifs (passifs) d'impôt différé de la Société sont les suivantes :

Aux 31 décembre	2025	2024
Pertes reportées ¹	182	149
Frais de démantèlement et de remise en état futurs	181	184
Immobilisations corporelles	(655)	(646)
Placement dans des filiales	(70)	(60)
Actifs et passifs de gestion du risque, montant net	105	40
Régimes d'avantages du personnel et de rémunération	53	52
Écarts de change	12	16
Autres différences temporaires imposables	9	(1)
Passifs d'impôt différé, montant net, avant actifs d'impôt différé non comptabilisés	(183)	(266)
Actifs d'impôt différé non comptabilisés	(199)	(152)
Passifs d'impôt différé, montant net	(382)	(418)

1) Les pertes d'exploitation nettes tirées des activités aux États-Unis générées avant 2018 et les pertes autres qu'en capital tirées des activités au Canada viennent à échéance entre 2031 et 2045. Les pertes d'exploitation nettes tirées des activités aux États-Unis générées à compter de 2018 n'ont pas de date d'échéance.

Les passifs d'impôt différé, montant net, sont présentés dans les états de la situation financière consolidés comme suit :

Aux 31 décembre	2025	2024
Actifs d'impôt différé ¹	41	52
Passifs d'impôt différé	(423)	(470)
Passifs d'impôt différé, montant net	(382)	(418)

1) Les actifs d'impôt différé présentés dans les états de la situation financière consolidés sont recouvrables selon le résultat futur prévu et les stratégies de planification fiscale. Les hypothèses utilisées pour estimer le résultat futur reposent sur les prévisions à long terme de la Société.

Éventualités

Au 31 décembre 2025, la Société avait comptabilisé un passif net de néant (néant en 2024) relatif à des positions fiscales incertaines.

12. Participations ne donnant pas le contrôle

Les filiales et les entreprises de la Société ayant des participations ne donnant pas le contrôle sont présentées dans le tableau qui suit :

Filiale/entreprise	Détenteur de participation ne donnant pas le contrôle	Participation ne donnant pas le contrôle au 31 décembre 2025	Participation ne donnant pas le contrôle au 31 décembre 2024
TransAlta Cogeneration LP	Canadian Power Holdings Inc.	49,99 %	49,99 %
Kent Hills Wind LP	Natural Forces Technologies Inc.	17 %	17 %

TransAlta Cogeneration LP («TA Cogen») exploite un portefeuille de centrales de cogénération au Canada et détient une participation de 50 % dans les unités 1 et 2 de la centrale Sheerness, une centrale alimentée au gaz naturel.

Kent Hills Wind LP, une filiale, détient et exploite le parc éolien de Kent Hills (unités 1, 2 et 3) d'une capacité de 167 MW situé au Nouveau-Brunswick.

Les informations financières relatives à des filiales ayant d'importantes participations ne donnant pas le contrôle se résument comme suit :

TA Cogen

Exercices clos les 31 décembre	2025	2024
Produits des activités ordinaires	94	167
Résultat net et total du résultat global	(52)	9
Montants attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle :		
Résultat net	(20)	9
Total du résultat global	(20)	9
Distributions versées à Canadian Power Holdings Inc.	11	40

Aux 31 décembre	2025	2024
Actifs courants	49	47
Actifs non courants	56	130
Passifs courants	(35)	(48)
Passifs non courants	(36)	(32)
Total des capitaux propres	(34)	(97)
Capitaux propres attribuables à Canadian Power Holdings Inc.	(15)	(46)
Quote-part des participations ne donnant pas le contrôle (%)	49,99	49,99

Kent Hills Wind LP

Exercices clos les 31 décembre	2025	2024
Produits des activités ordinaires	36	34
Résultat net et total du résultat global	3	7
Montants attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle :		
Résultat net et total du résultat global	—	1

Aux 31 décembre	2025	2024
Actifs courants	12	33
Actifs non courants	466	463
Passifs courants	(18)	(26)
Passifs non courants	(160)	(174)
Total des capitaux propres	(300)	(296)
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	(51)	(51)
Quote-part des participations ne donnant pas le contrôle (%)	17	17

13. Créances clients et autres débiteurs, et dettes fournisseurs, charges à payer et autres passifs courants

Aux 31 décembre	2025	2024
Créances clients	507	570
Garanties fournies (note 15)	92	124
Partie courante des créances au titre des contrats de location-financement (note 17)	30	30
Partie courante du prêt à recevoir (note 23)	1	1
Impôts sur le résultat à recevoir	69	42
Créances clients et autres débiteurs	699	767

Aux 31 décembre	2025	2024
Dettes fournisseurs et charges à payer	548	694
Impôts sur le résultat à payer	11	23
Intérêts à payer	23	17
Partie courante des passifs sur contrats (note 5)	17	12
Passifs détenus en vue de la vente (note 18)	6	1
Garanties détenues (note 15)	3	9
Contrepartie éventuelle à payer	5	—
Dettes fournisseurs, charges à payer et autres passifs courants	613	756

14. Instruments financiers

A. Actifs financiers et passifs financiers – classement et évaluation

Les actifs financiers et les passifs financiers sont évalués régulièrement au coût, à la juste valeur ou au coût amorti.

Valeur comptable au 31 décembre 2025	Instruments dérivés utilisés à des fins de couverture	Instruments dérivés détenus à des fins de transaction (JVRN)	Coût amorti	Autres actifs et passifs financiers (JVRN)	Autres actifs financiers (JVAERG)	Total
Actifs financiers						
Trésorerie et équivalents de trésorerie ¹	—	—	205	—	—	205
Liquidités soumises à restrictions	—	—	78	—	—	78
Créances clients et autres débiteurs ²	—	—	630	—	—	630
Actifs financiers à long terme	—	—	—	140	—	140
Partie non courante des créances au titre des contrats de location-financement	—	—	277	—	—	277
Partie non courante du prêt à recevoir ³	—	—	30	—	—	30
Autres placements ⁴	—	—	—	25	1	26
Actifs de gestion du risque						
Courants	—	162	—	—	—	162
Non courants	—	32	—	—	—	32
Passifs financiers						
Dettes fournisseurs, charges à payer et autres passifs courants ⁵	—	—	574	—	—	574
Dividendes à verser	—	—	52	—	—	52
Passifs de gestion du risque						
Courants	—	156	—	—	—	156
Non courants	—	519	—	—	—	519
Facilités de crédit, dette à long terme et obligations locatives ⁶	—	—	3 593	—	—	3 593
Titres échangeables	—	—	750	—	—	750

1) Comprennent des équivalents de trésorerie de néant.

2) Excluent les impôts sur le résultat à recevoir.

3) Incluse dans les autres actifs. Se reporter à la note 23.

4) Excluent EMG International, LLC et Tent Mountain. Se reporter à la note 9.

5) Excluent la partie courante des passifs sur contrats, les impôts sur le résultat à payer, les passifs détenus en vue de la vente et la contrepartie éventuelle à payer.

6) Comprennent la partie courante.

Valeur comptable au 31 décembre 2024	Instruments dérivés utilisés à des fins de couverture	Instruments dérivés détenus à des fins de transaction (JVRN)	Coût amorti	Autres actifs financiers (JVRN)	Autres actifs financiers (JVAERG)	Total
Actifs financiers						
Trésorerie et équivalents de trésorerie ¹	—	—	337	—	—	337
Liquidités soumises à restrictions	—	—	69	—	—	69
Créances clients et autres débiteurs ²	—	—	725	—	—	725
Partie non courante des créances au titre des contrats de location-financement	—	—	305	—	—	305
Partie non courante du prêt à recevoir ³	—	—	24	—	—	24
Autres placements ⁴	—	—	—	22	1	23
Actifs de gestion du risque						
Courants	45	273	—	—	—	318
Non courants	—	93	—	—	—	93
Passifs financiers						
Découvert bancaire	—	—	1	—	—	1
Dettes fournisseurs, charges à payer et autres passifs courants ⁵	—	—	720	—	—	720
Contrepartie éventuelle	—	—	—	81	—	81
Dividendes à verser	—	—	49	—	—	49
Passifs de gestion du risque						
Courants	—	277	—	—	—	277
Non courants	—	305	—	—	—	305
Facilités de crédit, dette à long terme et obligations locatives ⁶	—	—	3 808	—	—	3 808
Titres échangeables	—	—	750	—	—	750

1) Comprennent des équivalents de trésorerie de néant.

2) Excluent les impôts sur le résultat à recevoir.

3) Incluse dans les autres actifs. Se reporter à la note 23.

4) Excluent EMG International, LLC et Tent Mountain. Se reporter à la note 9.

5) Excluent la partie courante des passifs sur contrats, les impôts sur le résultat à payer et les passifs détenus en vue de la vente.

6) Comprennent la partie courante.

B. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix de la contrepartie qui serait reçu lors de la vente d'un actif ou payé pour le transfert du passif connexe lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur peut être établie en observant les cours du marché pour l'instrument dans un marché actif auquel la Société a accès. En l'absence d'un marché actif, la Société calcule les justes valeurs d'après des

modèles d'évaluation ou par rapport à d'autres produits semblables dans les marchés actifs. Les justes valeurs calculées selon les modèles d'évaluation exigent de recourir à des hypothèses. Afin de déterminer ces hypothèses, la Société examine d'abord les données de marché observables de l'extérieur. Toutefois, si celles-ci ne sont pas disponibles, la Société a recours à des données d'entrée qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

I. Évaluations des justes valeurs de niveaux I, II et III

Les classements de niveaux I, II et III de la hiérarchie des justes valeurs utilisée par la Société sont définis ci-après. L'évaluation à la juste valeur d'un instrument financier est incluse dans un seul des trois niveaux, le calcul de celle-ci étant fondé sur les données d'entrée du niveau le plus bas qui sont importantes pour établir la juste valeur. Le classement de niveau III est le niveau de classement le plus bas de la hiérarchie des justes valeurs.

a. Niveau I

Les justes valeurs de niveau I sont calculées en utilisant les cours du marché (non rajustés) dans les marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques auxquels la Société a accès à la date d'évaluation. Pour calculer les justes valeurs de niveau I, la Société utilise les cours du marché pour des produits de base négociés identiques obtenus auprès des Bourses actives comme la New York Mercantile Exchange.

b. Niveau II

Les justes valeurs de niveau II sont évaluées, directement ou indirectement, au moyen de données qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné.

Les justes valeurs de niveau II sont déterminées par l'utilisation des cours sur des marchés actifs, qui sont dans certains cas ajustés pour tenir compte des facteurs propres aux actifs ou aux passifs, comme les écarts de base, l'évaluation du crédit et les écarts liés à l'emplacement.

Les instruments financiers au titre des activités de gestion du risque lié aux produits de base classés dans le niveau II de la Société comprennent les instruments dérivés négociés hors Bourse dont les valeurs sont fondées sur les courbes observables des contrats à terme normalisés sur produits de base ainsi que les instruments dérivés dont les données d'entrée sont validées par les cours des courtiers ou par d'autres fournisseurs de données de marché accessibles au public. Les justes valeurs de niveau II sont également déterminées en utilisant des techniques d'évaluation, comme les modèles d'évaluation des options et les formules d'interpolation, où les données d'entrée sont facilement observables.

Pour calculer les justes valeurs de niveau II des autres actifs et passifs de gestion du risque, la Société utilise des données d'entrée observables autres que les cours du marché non ajustés qui sont observables pour l'actif ou le passif, comme

les courbes de rendement du taux d'intérêt et les taux de change. Pour certains instruments financiers au titre desquels le volume des transactions est insuffisant ou les transactions ne sont pas récentes, la Société se fie aux données d'entrée sur les taux d'intérêt et les taux de change similaires et à d'autres informations de tiers comme les écarts de crédit.

c. Niveau III

Les justes valeurs de niveau III sont calculées en utilisant des données d'entrée sur les actifs ou les passifs qui ne sont pas facilement observables.

La Société peut conclure des transactions sur des produits de base pour lesquelles il n'y a pas de données de marché observables disponibles. Dans ces cas-là, les justes valeurs de niveau III sont établies en utilisant des techniques d'évaluation, comme les évaluations axées sur les prévisions et les évaluations fondées sur des modèles. Pour les évaluations fondées sur des modèles, des modèles d'évaluation des dérivés, des modèles de régression et des modèles d'analyse de simulation d'analyse de scénarios peuvent être utilisés. Les données d'entrée du modèle peuvent reposer sur les données historiques comme la disponibilité de l'unité, la congestion du transport, les profils de la demande pour des contrats non standardisés distincts et des produits structurés, et/ou la volatilité ainsi que les corrélations entre les produits provenant des rapports de prix historiques. Pour ce qui est des actifs et des passifs qui sont comptabilisés à la juste valeur de manière récurrente, la Société détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux de la hiérarchie en réévaluant le classement (d'après la donnée d'entrée du niveau le plus bas qui est importante pour l'évaluation de la juste valeur prise dans son ensemble) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

À l'exception des actifs financiers à long terme mentionnés à la section IV ci-après, aucun changement n'est intervenu dans les processus d'évaluation, les techniques d'évaluation et les types de données d'entrée utilisées dans l'évaluation de la juste valeur de la Société au cours de la période.

La Société est aussi partie à divers contrats sur les produits de base ayant une durée s'étirant au-delà d'une période de négociation liquide. Comme les prix du marché à terme ne sont pas disponibles pour la durée complète de ces contrats, leur valeur est déterminée à partir d'une prévision reposant sur une combinaison de modèles fondamentaux externes et internes, y compris l'actualisation. Par conséquent, ces contrats sont classés dans le niveau III.

II. Actifs et passifs de gestion du risque lié aux produits de base

Les actifs et les passifs de gestion du risque lié aux produits de base comprennent les actifs et passifs de gestion du risque qui sont utilisés dans les secteurs Commercialisation de l'énergie et Production dans le cadre des activités de négociation et de certaines activités d'impartition. Dans la mesure du possible, les variations des actifs et des passifs

nets de gestion du risque pour les positions des éléments autres que de couverture sont reflétées dans le résultat de ces secteurs.

Les actifs et les passifs de gestion du risque lié aux produits de base sont classés selon leur niveau de juste valeur au 31 décembre 2025 : niveau I – passif net de 10 millions de dollars (passif net de 12 millions de dollars au 31 décembre 2024), niveau II – passif net de 33 millions de dollars (passif net de 2 millions de dollars au 31 décembre 2024) et niveau III – passif net de 447 millions de dollars (passif net de 153 millions de dollars au 31 décembre 2024).

Les variations importantes des actifs (passifs) nets de gestion du risque lié aux produits de base au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 découlent essentiellement de la volatilité des prix du marché sur plusieurs marchés pour les contrats existants et les nouveaux contrats, ainsi que du fait des règlements de contrats.

Le tableau suivant résume les facteurs clés ayant une incidence sur la juste valeur des actifs et passifs de gestion du risque lié aux produits de base de niveau III au cours des exercices clos respectivement les 31 décembre 2025 et 2024 :

	Exercice clos le 31 déc. 2025			Exercice clos le 31 déc. 2024		
	Couver- tures	Éléments autres que de couverture	Total	Couver- tures	Éléments autres que de couverture	Total
Solde d'ouverture	—	(153)	(153)	—	(147)	(147)
Variations attribuables aux :						
Nouveaux contrats ajoutés	—	—	—	—	3	3
Variations des prix du marché pour les contrats existants	—	(261)	(261)	—	(49)	(49)
Variations des prix du marché pour les nouveaux contrats	—	17	17	—	27	27
Contrats réglés	—	(48)	(48)	—	23	23
Variation des taux de change	—	(2)	(2)	—	(10)	(10)
Passifs nets de gestion du risque à la fin de l'exercice	—	(447)	(447)	—	(153)	(153)
Informations supplémentaires sur le niveau III :						
Total des pertes compris dans le résultat avant impôts sur le résultat	—	(246)	(246)	—	(32)	(32)
Pertes latentes comprises dans le résultat avant impôts sur le résultat liés aux actifs (passifs) nets détenus à la fin de l'exercice	—	(294)	(294)	—	(9)	(9)

La politique de gestion du risque lié aux produits de base de la Société régit les transactions sur les produits de base effectuées dans le cadre de ses activités de négociation pour compte propre et celles effectuées afin de gérer le risque lié au prix des produits de base de son entreprise de production. La politique définit et précise les responsabilités en matière de contrôle et de gestion associées aux opérations liées aux produits de base, ainsi que la nature et la fréquence des rapports exigés au titre de ces activités.

Le service de gestion du risque de la Société établit les méthodes et procédures au titre de l'évaluation de la juste valeur de niveau III des instruments de gestion du risque lié aux produits de base. Les justes valeurs de niveau III sont principalement calculées au moyen de processus de gestion du risque lié aux transactions sur les produits énergétiques de la Société selon les données contractuelles sous-jacentes ainsi que les données d'entrée observables et non observables. L'établissement de données d'entrée non observables repose sur le jugement. Pour assurer la vraisemblance, les évaluations de la juste valeur de niveau III sont passées en revue et validées par le service de gestion du risque et le service des finances. L'examen s'effectue officiellement chaque trimestre ou plus souvent si l'examen et les procédures de surveillance quotidiens permettent d'identifier des variations non prévues de la juste valeur ou des changements dans les principaux paramètres.

Au 31 décembre 2025, le solde total des actifs de gestion du risque de niveau III s'élevait à 65 millions de dollars (110 millions de dollars au 31 décembre 2024) et le solde total des passifs de gestion du risque de niveau III s'élevait à 512 millions de dollars (263 millions de dollars au

31 décembre 2024). Les passifs nets de gestion du risque ont augmenté principalement en raison de la volatilité des prix du marché sur plusieurs marchés pour les contrats existants ainsi que du fait des règlements de contrats.

Les informations sur les contrats ou les groupes de contrats au titre des activités de gestion du risque qui sont inclus dans les évaluations de niveau III et les données d'entrée non observables et les sensibilités qui s'y rattachent sont présentées dans le tableau suivant.

Elles tiennent compte de l'incidence sur la juste valeur de l'actualisation, des ajustements relatifs à la liquidité et des ajustements de la valeur de crédit. La fourchette de sensibilité des justes valeurs de base est établie à l'aide d'autres hypothèses raisonnablement possibles pour les principales données d'entrée non observables, qui peuvent comprendre les prix à terme des produits de base, la volatilité des prix et des corrélations des produits de base, le volume des livraisons, les taux d'indexation et le coût de l'approvisionnement.

Le classement de niveau III comprend plusieurs contrats de vente d'énergie éolienne à long terme, y compris des contrats fondés sur les écarts et des contrats d'achat d'électricité virtuels, qui sont comptabilisés à titre d'instruments dérivés à des fins comptables. La sensibilité reflète les incidences potentielles sur la juste valeur de ces contrats d'énergie éolienne à long terme. Ces ventes d'énergie éolienne à long terme sont soutenues par des actifs physiques afin de réduire efficacement notre risque de marché.

Au

31 décembre 2025

Description	Technique d'évaluation	Données d'entrée non observables	Variation raisonnablement possible	Variation possible de la juste valeur ¹
Ventes d'énergie éolienne à long terme – est des États-Unis	Prévisions de prix à long terme	Prix de l'électricité à terme non liquides (par MWh)	Baisse ou hausse du prix de 6 \$ US	
		Prix des crédits d'énergie renouvelable à terme non liquides ² (par unité)	Baisse du prix de 4 \$ US ou hausse de 17 \$ US	+26 -43
		Escomptes sur l'énergie éolienne	Baisse de 0 % ou hausse de 5 %	
Ventes d'énergie éolienne à long terme – Canada	Prévisions de prix à long terme	Prix de l'électricité à terme non liquides (par MWh)	Baisse du prix de 21 \$ ou hausse de 10 \$	+55 -22
		Escomptes sur l'énergie éolienne	Baisse de 5 % ou hausse de 5 %	
Ventes d'énergie éolienne à long terme – centre des États-Unis	Prévisions de prix à long terme	Prix de l'électricité à terme non liquides (par MWh)	Baisse du prix de 7 \$ US ou hausse de 3 \$ US	+47 -52
		Escomptes sur l'énergie éolienne	Baisse de 2 % ou hausse de 6 %	

1) La variation possible de la juste valeur représente l'augmentation ou la diminution totale de la juste valeur comptabilisée qui pourrait découler des variations raisonnablement possibles de toutes les données d'entrées non observables.

2) Crédits d'énergie renouvelable.

Au

31 décembre 2024

Description	Technique d'évaluation	Données d'entrée non observables	Variation raisonnablement possible	Variation possible de la juste valeur ¹
Ventes d'énergie éolienne à long terme – est des États-Unis	Prévisions de prix à long terme	Prix de l'électricité à terme non liquides (par MWh)	Baisse ou hausse du prix de 6 \$ US	
		Prix des crédits d'énergie renouvelable à terme non liquides ² (par unité)	Baisse du prix de 12 \$ US ou hausse de 8 \$ US	+42 -30
		Escomptes sur l'énergie éolienne	Baisse de 0 % ou hausse de 6 %	
Ventes d'énergie éolienne à long terme – Canada	Prévisions de prix à long terme	Prix de l'électricité à terme non liquides (par MWh)	Baisse du prix de 57 \$ ou hausse de 10 \$	+53 -17
		Escomptes sur l'énergie éolienne	Baisse de 15 % ou hausse de 5 %	
Ventes d'énergie éolienne à long terme – centre des États-Unis	Prévisions de prix à long terme	Prix de l'électricité à terme non liquides (par MWh)	Baisse du prix de 4 \$ US ou hausse de 3 \$ US	+84 -77
		Escomptes sur l'énergie éolienne	Baisse de 2 % ou hausse de 2 %	

1) La variation possible de la juste valeur représente l'augmentation ou la diminution totale de la juste valeur comptabilisée qui pourrait découler des variations raisonnablement possibles de toutes les données d'entrées non observables.

2) Crédits d'énergie renouvelable.

a. Ventes d'énergie éolienne à long terme – est des États-Unis

La Société est partie à un contrat à long terme fondé sur les écarts visant l'enlèvement de la totalité de la production de son parc éolien Big Level d'une capacité de 90 MW. Le contrat à long terme fondé sur les écarts, jumelé à la vente de l'électricité produite dans l'interconnexion de PJM au cours du marché en vigueur et en temps réel de l'énergie, donne lieu à un prix contractuel fixe par MWh selon une approximation de la production. Aux termes du contrat fondé sur les écarts, si le cours du marché est moins élevé que le prix contractuel fixe, le client paie la différence à la Société et si le cours du marché est plus élevé que le prix contractuel fixe, la Société rembourse la différence au client. Le client est également autorisé à prendre physiquement livraison des attributs environnementaux. Le contrat arrive à échéance en décembre 2034. Il est comptabilisé à titre de dérivé et les variations de la juste valeur sont présentées dans les produits des activités ordinaires.

Les principales données non observables utilisées pour l'évaluation du contrat sont les volumes de production approximative prévus ainsi que les prix à terme non liquides de l'électricité, des crédits d'énergie renouvelable et des escomptes sur l'énergie éolienne.

b. Ventes d'énergie éolienne à long terme – Canada

La Société est partie à deux contrats d'achat d'électricité virtuels («CAÉV») visant l'enlèvement de la totalité de la production du parc éolien Garden Plain de 130 MW. Les CAÉV, jumelés à la vente d'électricité produite sur le marché énergétique de l'Alberta au prix du pool, donnent lieu à des prix contractuels fixes par MWh. Aux termes des CAÉV, si le prix du pool est moins élevé que le prix contractuel fixe, le client paie la différence à la Société et si le prix du pool est plus élevé que le prix contractuel fixe, la Société rembourse la différence au client. Les clients sont également autorisés à prendre physiquement livraison des attributs environnementaux. Les deux CAÉV sont entrés en vigueur à la mise en service du parc en août 2023 et ont une durée moyenne pondérée d'environ 17 ans.

Les composantes énergie de ces contrats sont comptabilisées comme dérivés et les variations de la juste valeur sont présentées dans les produits des activités ordinaires.

Les principales données non observables utilisées pour les évaluations des contrats sont les prix à terme non liquides de l'électricité et les escomptes mensuels sur l'énergie éolienne.

c. Ventes d'énergie éolienne à long terme – centre des États-Unis

La Société est partie à deux CAÉV à long terme visant la totalité de la production des parcs éoliens White Rock East et White Rock West de 302 MW. Les CAÉV, jumelés à la vente d'électricité produite sur le marché du Southwest Power Pool («SPP») des États-Unis au prix établi pour le nœud pertinent, donnent lieu à des prix contractuels fixes par MWh. Aux termes des CAÉV, si le prix du SPP est moins élevé que le prix contractuel fixe, le client paie la différence à la Société et si le prix du SPP est plus élevé que le prix contractuel fixe, la Société rembourse la différence au client. Le client est également autorisé à prendre physiquement livraison des attributs environnementaux. Les CAÉV sont entrés en vigueur à la mise en service des parcs éoliens au premier trimestre de 2024.

La Société est également partie à un CAÉV visant l'enlèvement de la totalité de la production de son projet de parc éolien Horizon Hill de 202 MW. Le CAÉV, jumelé à la vente d'électricité produite sur le marché du SPP au prix établi pour le nœud pertinent, donne lieu à un prix contractuel fixe par MWh. Aux termes du CAÉV, si le prix du SPP est moins élevé que le prix contractuel fixe, le client paie la différence à la Société et si le prix du SPP est plus élevé que le prix contractuel fixe, la Société rembourse la différence au client. Le client est également autorisé à prendre physiquement livraison des attributs environnementaux. Le CAÉV est entré en vigueur dès la mise en service du parc éolien au deuxième trimestre de 2024.

Les composantes énergie de ces contrats sont comptabilisées comme dérivés et les variations de la juste valeur sont présentées dans les produits des activités ordinaires.

Les principales données non observables utilisées pour l'évaluation des contrats sont les prix à terme non liquides de l'électricité et les escomptes sur l'énergie éolienne.

III. Autres actifs et passifs de gestion du risque

Les autres actifs et passifs de gestion du risque incluent principalement les actifs et passifs de gestion du risque qui sont utilisés dans la gestion des risques liés aux transactions sur les produits non énergétiques, comme les taux d'intérêt, l'investissement net dans des établissements à l'étranger et d'autres risques de change. La comptabilité de couverture n'est pas toujours utilisée.

IV. Autres actifs et passifs financiers

Les justes valeurs des actifs et passifs financiers évaluées autrement qu'à la juste valeur se présentent comme suit :

	Juste valeur ²				Valeur comptable totale ²
	Niveau I	Niveau II	Niveau III	Total	
Dette à long terme au 31 décembre 2025	—	3 255	—	3 255	3 447
Titres échangeables au 31 décembre 2025	—	752	—	752	750
Actifs financiers à long terme au 31 décembre 2025	—	—	140	140	140
Prêt à recevoir au 31 décembre 2025 ¹	—	31	—	31	31
Dette à long terme au 31 décembre 2024	—	3 447	—	3 447	3 657
Titres échangeables au 31 décembre 2024	—	739	—	739	750
Prêt à recevoir au 31 décembre 2024 ¹	—	25	—	25	25

1) Inclus dans les autres actifs.

2) Comprend la partie courante et non courante.

Les justes valeurs des débiteures, des billets de premier rang et des titres échangeables de la Société sont établies en utilisant les prix observés sur les marchés secondaires. Les justes valeurs de la dette sans recours et d'autres dettes à long terme sont établies en calculant un prix implicite reposant sur une évaluation courante du rendement à l'échéance.

La valeur comptable des autres actifs et passifs financiers à court terme (trésorerie et équivalents de trésorerie, liquidités soumises à restrictions, créances clients, garanties fournies, découvert bancaire, dettes fournisseurs et charges à payer, garanties détenues et dividendes à verser) se rapproche de leur juste valeur compte tenu de la nature liquide de l'actif ou du passif. La juste valeur des créances au titre des contrats de location-financement se rapproche de leur valeur comptable du fait que les montants à recevoir représentent les flux de trésorerie provenant des remboursements du principal et des intérêts.

Les autres actifs et passifs de gestion du risque, totalisant un actif net d'une juste valeur de 9 millions de dollars au 31 décembre 2025 (passif net de 4 millions de dollars au 31 décembre 2024), sont classés au niveau II de la hiérarchie des justes valeurs. Les variations des autres actifs et passifs nets de gestion du risque au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont attribuables aux contrats réglés en 2025.

Actifs financiers à long terme

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la Société a consenti un prêt à terme de 75 millions de dollars américains, lequel est convertible en capitaux propres en tout temps, et une facilité renouvelable de 100 millions de dollars américains («collectivement, les «facilités de Nova»») à Nova Clean Energy, LLC («Nova»), qui œuvre dans le développement de projets dans le secteur des énergies renouvelables.

Le solde du capital sur le prêt à terme et aux termes de la facilité renouvelable porte intérêt à un taux annuel de 7 %, les intérêts étant payés trimestriellement. Le prêt à terme et la facilité renouvelable ont une durée de respectivement six et cinq ans, sauf en cas de remboursement accéléré. Le prêt à terme est convertible en capitaux propres en tout temps au gré de la Société, et tout autre engagement de prêt à terme non utilisé au moment de la conversion serait résilié. Le prêt à terme et la facilité renouvelable sont assujettis aux conditions financières et aux clauses restrictives habituelles qui peuvent limiter la capacité de Nova d'accéder aux fonds. Cet investissement dans Nova confère à la Société le droit exclusif d'acheter les projets de développement en phase

avancée de Nova dans l'ouest des États-Unis. Les facilités de Nova sont classées comme des actifs financiers et évaluées à la JVRN. La juste valeur des facilités de Nova est classée au niveau III de la hiérarchie des justes valeurs, cette juste valeur étant établie au moyen d'un modèle binomial comportant de multiples données d'entrée, comme la volatilité et la valeur des capitaux propres, pour lesquelles il

n'y a pas de données de marché observables disponibles. Une variation raisonnablement possible des données d'entrée n'aurait pas d'incidence importante sur la juste valeur des facilités de Nova.

Le tableau suivant résume les facteurs clés ayant une incidence sur la juste valeur des actifs financiers à long terme de niveau III au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

Exercice clos le 31 décembre 2025	Total
Solde d'ouverture	—
Variations attribuables aux :	
Prélèvements	170
Remboursements	(19)
Variations de la juste valeur	(5)
Variation des taux de change	(6)
Transferts hors du niveau III	—
Solde au 31 décembre 2025	140
Informations supplémentaires sur le niveau III :	
Pertes comptabilisées dans les autres éléments du résultat global	—
Total des pertes compris dans le résultat avant impôts sur le résultat	(11)
Pertes latentes comprises dans le résultat avant impôts sur le résultat	(11)

C. Profits et pertes initiaux

La majorité des instruments dérivés négociés par la Société est fondée sur les cours ajustés à une Bourse active ou dépasse la période pour laquelle des cours cotés sont disponibles. Les justes valeurs de ces dérivés sont établies en utilisant des données d'entrée qui ne sont pas facilement observables. Se reporter à la rubrique B de la présente note 14 pour une description des techniques d'évaluation utilisées pour les justes valeurs de niveau III. Dans certains cas, une différence peut surgir entre la juste valeur d'un instrument financier à la comptabilisation initiale (le «prix de transaction») et le montant calculé selon le modèle d'évaluation. Ce profit latent ou cette perte latente est comptabilisé en résultat net seulement si la juste valeur de

l'instrument est attestée par un prix du marché qui est coté sur un marché actif, des transactions observables dans le marché actuel qui sont essentiellement les mêmes, ou une technique d'évaluation qui utilise des données d'entrée du marché observables. Lorsque ces critères ne sont pas respectés, la différence est différée dans les états de la situation financière consolidés dans les actifs et passifs de gestion du risque et est comptabilisée en résultat net sur la durée du contrat correspondant. Depuis le 1^{er} janvier 2025, la différence est calibrée au moment de la comptabilisation initiale, et aucun profit initial ni aucune perte initiale n'est comptabilisé.

La différence entre le prix de transaction et la juste valeur établie selon le modèle d'évaluation, à comptabiliser dans le résultat net, et le rapprochement des variations se présentent comme suit :

Aux 31 décembre	2025	2024
Profit net non amorti au début de l'exercice	11	3
Nouveaux profits initiaux ¹	—	31
Variation des taux de change	1	(3)
Amortissement comptabilisé dans le résultat net au cours de l'exercice	(33)	(20)
(Perte nette non amortie) profit net non amorti à la fin de l'exercice	(21)	11

1) En 2024, la Société a conclu des contrats de vente d'électricité à long terme, à prix fixe, avec certains de ses clients aux États-Unis, ce qui a donné lieu à de nouvelles pertes initiales découlant de la différence entre le prix fixe du CAÉ et les prix du marché futurs estimatifs. D'autres facteurs clés, tels que les aspects économiques et les incitatifs liés au projet, influent sur le prix de l'électricité à long terme dans le cadre de projets d'énergie renouvelable outre la courbe du prix de l'électricité, qui est non liquide pendant la plus grande partie de la durée du CAÉ.

15. Gestion du risque

A. Stratégie de gestion du risque

La Société est exposée au risque de marché en raison des variations des prix de produits de base, des taux de change, des taux d'intérêt, du risque de crédit et du risque de liquidité. Ces risques ont une incidence sur le résultat de la Société et sur la valeur des instruments financiers connexes qu'elle détient. Dans certains cas, la Société cherche à atténuer l'incidence de ces risques en utilisant des instruments dérivés pour couvrir son exposition à ces risques. La stratégie, les politiques et les contrôles de gestion du risque de la Société sont conçus de sorte que les risques qu'elle assume respectent les objectifs internes de la Société et sa tolérance au risque.

La Société a deux principales sources d'activités de gestion du risque : i) gestion des risques financiers et ii) gestion du risque lié aux produits de base. Dans le cadre de ces activités, les risques visés par la gestion des risques comprennent le risque lié aux produits de base, le risque de taux d'intérêt, le risque de liquidité, le risque lié au prix des actions et le risque de change.

La Société cherche à atténuer l'incidence du risque lié aux produits de base, du risque de taux d'intérêt et du risque de change en utilisant des instruments dérivés pour couvrir son exposition à ces risques. Parmi ces instruments dérivés, la Société peut appliquer la comptabilité de couverture à ceux qui couvrent le risque lié aux produits de base, le risque de taux d'intérêt et le risque de change.

Le recours aux instruments financiers dérivés est régi par les politiques de la Société approuvées par le conseil, qui

fournissent des principes écrits sur le risque lié aux produits de base, le risque de taux d'intérêt, le risque de liquidité, le risque lié au prix des actions et le risque de change, ainsi que sur le recours aux instruments financiers dérivés et aux instruments financiers non dérivés.

Le risque de liquidité, le risque de crédit et le risque lié au prix des actions sont gérés par d'autres moyens que les dérivés et la comptabilité de couverture.

La Société conclut diverses transactions sur les instruments dérivés, et exerce d'autres activités contractuelles, qui ne satisfont pas aux conditions de la comptabilité de couverture ou pour lesquelles il a été décidé de ne pas appliquer la comptabilité de couverture. Par conséquent, les actifs et passifs connexes sont classés comme des instruments dérivés à la JVRN. Les profits ou pertes réalisés et latents nets découlant des variations de la juste valeur de ces instruments dérivés sont présentés dans le résultat net au cours de la période où surviennent les variations.

La Société désigne certains instruments dérivés comme instruments de couverture pour couvrir le risque lié aux produits de base et le risque de change dans le cas de couvertures de flux de trésorerie et d'investissements nets dans des établissements à l'étranger. Les couvertures du risque de change que comporte un engagement ferme sont comptabilisées comme des couvertures de flux de trésorerie.

Dès l'origine de la relation de couverture, la Société établit une documentation décrivant la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert ainsi que ses objectifs en

matière de gestion du risque et sa stratégie pour effectuer diverses transactions de couverture. Dès l'origine de la relation de couverture et régulièrement par la suite, la Société consigne également la façon dont elle procède pour apprécier si l'instrument de couverture est efficace pour compenser les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément couvert attribuable au risque couvert, soit lorsque les relations de couverture satisfont à toutes les contraintes d'efficacité de la couverture qui suivent :

- Il existe un lien économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture.
- Le risque de crédit n'a pas d'effet dominant sur les variations de la valeur qui résultent de ce lien économique.

- Le ratio de couverture de la relation de couverture est égal au rapport entre la quantité de l'élément couvert qui est réellement couverte par la Société et la quantité de l'instrument de couverture que l'entité utilise réellement pour couvrir cette quantité de l'élément couvert.

Si une relation de couverture cesse de satisfaire à la contrainte d'efficacité de la couverture relative au ratio de couverture, mais que l'objectif de gestion du risque visé par cette relation de couverture désignée demeure le même, la Société rajuste le ratio de couverture de la relation de couverture de manière à ce que celle-ci réponde à nouveau aux critères.

B. Actifs et passifs nets de gestion du risque

Globalement, les actifs (passifs) nets de gestion du risque se présentent comme suit :

Au 31 décembre 2025

	Couvertures de flux de trésorerie	Non désignés comme couvertures	Total
Gestion du risque lié aux produits de base			
Courants	—	4	4
Non courants	—	(494)	(494)
Passifs nets de gestion du risque lié aux produits de base	—	(490)	(490)
Divers			
Courants	—	2	2
Non courants	—	7	7
Autres actifs nets de gestion du risque	—	9	9
Total des passifs nets de gestion du risque	—	(481)	(481)

Au 31 décembre 2024

	Couvertures de flux de trésorerie	Non désignés comme couvertures	Total
Gestion du risque lié aux produits de base			
Courants	45	8	53
Non courants	—	(220)	(220)
Actifs (passifs) nets de gestion du risque lié aux produits de base	45	(212)	(167)
Divers			
Courants	—	(12)	(12)
Non courants	—	8	8
Autres passifs nets de gestion du risque	—	(4)	(4)
Total des actifs (passifs) nets de gestion du risque	45	(216)	(171)

Conventions de compensation

Les tableaux ci-dessous présentent les renseignements à l'égard des actifs et passifs financiers de la Société faisant l'objet de conventions-cadres de compensation exécutoires ou d'autres conventions semblables :

Au 31 décembre 2025	Montants bruts des actifs (passifs) financiers comptabilisés	Montants compensés	Montants nets présentés à l'état de la situation financière	Conventions- cadres de compensation¹	Montant net
Actifs courants de gestion du risque	487	(334)	153	(5)	148
Actifs non courants de gestion du risque	59	(28)	31	(3)	28
Passifs courants de gestion du risque	(470)	334	(136)	5	(131)
Passifs non courants de gestion du risque	(45)	28	(17)	3	(14)
Créances clients et autres débiteurs ²	1 474	(1 338)	136	(18)	118
Dettes fournisseurs et charges à payer ²	(1 451)	1 338	(113)	18	(95)

Au 31 décembre 2024	Montants bruts des actifs (passifs) financiers comptabilisés	Montants compensés	Montants nets présentés à l'état de la situation financière	Conventions- cadres de compensation¹	Montant net
Actifs courants de gestion du risque	686	(421)	265	(18)	247
Actifs non courants de gestion du risque	153	(59)	94	(1)	93
Passifs courants de gestion du risque	(662)	421	(241)	18	(223)
Passifs non courants de gestion du risque	(128)	59	(69)	1	(68)
Créances clients et autres débiteurs ²	1 519	(1 273)	246	(7)	239
Dettes fournisseurs et charges à payer ²	(1 470)	1 273	(197)	7	(190)

1) Montants non compensés dans les états de la situation financière consolidés.

2) Les créances clients et autres débiteurs, et les dettes fournisseurs et charges à payer comprennent les montants liés aux garanties fournies et détenues. Se reporter à la note 15 E) pour plus de précisions.

C. Nature et étendue des risques découlant des instruments financiers

I. Risque de marché

a. Gestion du risque lié au prix des produits de base

La Société est exposée aux fluctuations de certains prix des produits de base dans le cadre de ses activités de production d'électricité et de négociation pour compte propre, y compris le prix du marché de l'électricité et des combustibles utilisés pour produire de l'électricité. La plupart des contrats de production d'électricité et d'approvisionnement en combustible connexe de la Société sont considérés comme des contrats pour la livraison ou la réception d'un élément non financier selon les exigences de la Société en matière d'utilisation à ses propres fins et non comme des instruments financiers. Ainsi, l'analyse du risque lié au prix des produits de base est limitée aux activités de négociation pour compte propre de la Société, aux CAÉV et aux autres contrats à long terme qui sont des dérivés, et aux instruments dérivés sur les produits de base utilisés dans les relations de couverture associées aux activités de production d'électricité de la Société.

Pour réduire le risque de variations défavorables des prix des produits de base, la Société a recours à trois outils :

- Un cadre de contrôles du risque
- Un plan de couverture prédéfini, y compris des swaps financiers à prix fixe sur l'électricité et des contrats de vente d'énergie prévoyant la livraison à long terme pour couvrir le risque lié aux produits de base relativement à la production d'électricité
- Un comité responsable de surveiller la mise en œuvre du programme de gestion du risque et de la conformité lié à la négociation et de s'assurer de l'existence de contrôles, processus, systèmes et procédures appropriés pour pouvoir veiller au respect de la politique

La Société peut, à certains moments, exécuter des couvertures pour son exposition aux prix de l'électricité en Alberta au moyen de swaps financiers à prix fixe ou d'autres instruments similaires. Cette stratégie de couverture relève de la stratégie de gestion du risque de la Société utilisée pour couvrir le risque lié aux produits de base.

Les expositions au risque de marché sont évaluées à l'aide de la valeur à risque («VaR») appuyée par l'analyse de sensibilité. Il n'y a eu aucun changement à l'exposition de la Société au

risque de marché ou à la façon dont ce risque est géré ou évalué. La taille des positions et les stratégies commerciales ont été ajustées afin de demeurer dans le cadre des risques de la Société.

i. Gestion du risque lié au prix des produits de base – négociation pour compte propre

Le secteur Commercialisation de l'énergie de la Société mène les activités de négociation pour compte propre et a recours à divers instruments pour gérer le risque, réaliser des produits de négociation et acquérir des renseignements sur le marché.

Conformément à la politique de gestion du risque lié aux produits de base de la Société, les activités de négociation pour compte propre sont assujetties à des limites et à des contrôles, y compris la limite de la VaR. Le conseil approuve la limite pour la VaR totale découlant des activités de négociation pour compte propre. La VaR est la mesure la plus fréquemment employée pour faire le suivi et gérer le risque de marché associé aux positions de négociation.

Une mesure de la VaR donne, à un niveau de confiance précis, une perte maximale estimée avant impôts qui pourrait être subie sur une période donnée. La VaR sert à déterminer les variations possibles de la valeur du portefeuille de négociation pour compte propre de la Société, sur une période de trois jours avec un niveau de confiance de 95 %, résultant des fluctuations normales du marché. La VaR est estimée au moyen de l'approche de la variance/covariance historique. Cette mesure comporte des limites inhérentes. La VaR repose sur les données historiques, en supposant que les fluctuations des prix passées reflètent les risques de marché futurs. Ainsi, elle peut n'être significative que dans une conjoncture normale du marché et ne tient pas compte des événements extrêmes du marché. En outre, en raison de l'utilisation du délai d'évaluation de trois jours, ces positions peuvent être liquidées ou couvertes en l'espace de trois jours, bien que cela puisse ne pas être possible si le marché devient illiquide.

Les fluctuations des prix du marché associés aux activités de négociation pour compte propre influent sur le résultat net de la période au cours de laquelle elles se produisent. La VaR au 31 décembre 2025 liée aux activités de négociation pour compte propre de la Société était de 1 million de dollars (3 millions de dollars en 2024).

ii. Risque lié au prix des produits de base – production

Les secteurs de production utilisent divers contrats sur produits de base afin de gérer le risque lié au prix des produits de base découlant de la production d'électricité, des achats de combustible, des émissions et des sous-produits qu'ils jugent appropriés. Une politique de gestion du risque lié aux produits de base, dressée et approuvée chaque année, décrit les stratégies de couverture prévues associées aux actifs de production de la Société et aux risques correspondants liés aux produits de base. Les contrôles incluent des restrictions sur les instruments autorisés, des examens par la direction des divers portefeuilles et l'approbation des transactions sur les actifs susceptibles d'accroître la volatilité potentielle du résultat net présenté par la Société.

Au 31 décembre 2025, la VaR liée aux instruments dérivés sur les produits de base de la Société utilisés dans les activités de couverture de la production s'établissait à néant (8 millions de dollars en 2024). En ce qui concerne les positions et couvertures économiques qui ne répondent pas aux conditions d'application de la comptabilité de couverture

ou les transactions d'optimisation à court terme comme les rachats conclus afin de compenser les positions de couverture existantes, ces transactions sont évaluées à la valeur du marché, les variations des prix du marché liées à celles-ci ayant une incidence sur le résultat net de la période pendant laquelle elles surviennent. Au 31 décembre 2025, la VaR liée à ces transactions s'établissait à 9 millions de dollars (13 millions de dollars en 2024).

Pour le risque de marché lié aux contrats de vente d'électricité à long terme et aux contrats de vente d'énergie éolienne à long terme, se reporter au tableau qui présente les évaluations de niveau III et les données d'entrée non observables et les sensibilités qui s'y rattachent à la note 14 B) II).

iii. Gestion du risque lié au prix des produits de base – couvertures

Au 31 décembre 2025, la Société ne détenait aucun instrument dérivé en cours désigné comme instrument de couverture au titre des produits de base, puisque le contrat de vente d'électricité à long terme de la centrale Centralia est arrivé à échéance.

iv. Gestion du risque lié au prix des produits de base – éléments autres que de couverture

Les instruments dérivés qui ne sont pas désignés comme instruments de couverture au titre des produits de base en cours de la Société se présentent comme suit :

Aux 31 décembre	2025		2024	
Type (en milliers)	Notionnel vendu	Notionnel acquis	Notionnel vendu	Notionnel acquis
Électricité (MWh)	46 274	4 244	47 593	8 416
Gaz naturel (GJ)	13 374	66 414	2 122	79 194
Transport (MWh)	—	377	—	292
Émissions (MWh)	95	55	167	370
Émissions (tonnes)	3 150	650	1 850	150
Charbon (tonnes)	—	—	—	1 728

b. Gestion du risque de taux d'intérêt

Les variations de taux d'intérêt peuvent avoir une incidence sur les coûts d'emprunt et le coût du capital de la Société. Les variations du coût du capital pourraient avoir une incidence sur la faisabilité des nouveaux projets d'expansion. Le risque de taux d'intérêt survient également lorsque la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

La facilité de crédit consortiale de la Société, la facilité à terme de Heartland et l'obligation sans recours de Poplar Creek sont assujetties à des taux d'intérêt variables, et représentaient 10 % de la dette totale à long terme de la Société au 31 décembre 2025 (23 % en 2024). Le risque de taux d'intérêt est géré au moyen d'instruments dérivés.

Au 31 décembre 2025, 86 % de la somme impayée de 201 millions de dollars en vertu de la facilité à terme de Heartland était couvert à un taux moyen de 4,4 %.

c. Risque de change

La Société est exposée au risque de change lié à diverses monnaies étrangères, comme le dollar américain et le dollar australien, en raison de ses placements et de ses activités d'exploitation dans d'autres pays, du résultat net de ces activités et de l'acquisition de matériel et de services auprès de fournisseurs étrangers.

La Société peut adopter les stratégies de couverture suivantes pour atténuer le risque de change :

- Des contrats de change à terme afin de réduire les variations défavorables des taux de change sur les dépenses liées aux projets et les distributions reçues en devises
- Des contrats de change à terme et des swaps de devises pour gérer l'exposition au risque de change au titre de la dette libellée en monnaies étrangères non désignée à titre de couverture de l'investissement net
- La désignation de la dette en devises comme couverture des investissements nets dans des établissements à l'étranger pour réduire le risque lié aux fluctuations des taux de change relativement à certaines filiales à l'étranger

La cible de la Société est de couvrir un minimum de 60 % des flux de trésorerie des activités à l'étranger prévus sur une période de quatre ans. L'exposition au dollar américain est gérée au moyen d'une combinaison de charges d'intérêts sur

notre dette libellée en dollars américains et de contrats de change à terme. L'exposition au dollar australien est gérée au moyen d'une combinaison de charges d'intérêts sur la dette libellée en dollars australiens et de contrats de change à terme.

i. Couvertures de l'investissement net

En désignant la dette en devises comme couverture de l'investissement net de la Société dans des filiales à l'étranger, la Société a déterminé que la couverture est efficace dans la mesure où la monnaie étrangère des investissements nets correspond à la devise de la couverture et que, par conséquent, un lien économique existe.

Les couvertures de l'investissement net de la Société dans des établissements à l'étranger comprenaient la dette à long terme libellée en dollars américains d'une valeur nominale de 300 millions de dollars américains (300 millions de dollars américains en 2024).

ii. Éléments autres que de couverture

La Société a aussi recours aux contrats de change pour gérer ses flux de trésorerie d'exploitation prévus à l'étranger ainsi qu'à des contrats de change à terme pour gérer l'exposition au risque de change au titre de la dette libellée en monnaies étrangères non désignée à titre de couverture de l'investissement net. La comptabilité de couverture n'est pas appliquée à ces contrats de change.

Aux 31 décembre				2025				2024			
Notionnel vendu	Notionnel acquis	(Passif) actif à la juste valeur		Échéance	Notionnel vendu	Notionnel acquis	(Passif) actif à la juste valeur		Échéance		
Contrats de change à terme – encaissements et dépenses libellés en monnaies étrangères											
12 \$ AU	7 \$ CA	(2)	2026-2029		14 \$ AU	10 \$ CA	(1)	2025-2028			
277 \$ US	377 \$ CA	—	2026-2029		419 \$ US	585 \$ CA	(13)	2025-2028			
99 \$ US	152 \$ AU	4	2026		101 \$ US	153 \$ AU	(9)	2025			
Contrats de change à terme – dette libellée en monnaies étrangères											
195 \$ CA	140 \$ US	(4)	2026		192 \$ CA	140 \$ US	8	2025			

iii. Incidences du risque de change

L'incidence possible sur le résultat net et les autres éléments du résultat global des fluctuations des taux de change associés aux instruments financiers libellés dans des monnaies étrangères autres que la monnaie fonctionnelle de la Société est présentée ci-dessous. L'analyse de sensibilité

a été préparée en utilisant l'évaluation par la direction selon laquelle une augmentation ou une diminution moyenne de 0,03 \$ (0,03 \$ en 2024) de ces monnaies étrangères par rapport au dollar canadien est une variation raisonnablement possible au cours du prochain trimestre.

Exercices clos les 31 décembre	2025		2024	
Monnaie étrangère	Diminution du résultat net ¹	Profit au titre des autres éléments du résultat global ^{1, 2}	Diminution du résultat net ¹	Profit au titre des autres éléments du résultat global ^{1, 2}
Dollar américain	(14)	—	(17)	—
Dollar australien	(3)	—	(3)	—
Total	(17)	—	(20)	—

1) Ces calculs supposent une augmentation de la valeur de ces monnaies étrangères par rapport au dollar canadien. Une diminution aurait l'effet contraire.

2) L'incidence du change liée aux instruments financiers désignés comme instruments de couverture dans les couvertures de l'investissement net a été exclue.

II. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que les clients ou les contreparties occasionnent une perte financière à la Société en ne s'acquittant pas de leurs obligations, ainsi que le risque lié aux variations de la solvabilité des entités qui exposent la Société à un risque commercial. La Société gère activement son risque de crédit en évaluant la capacité des contreparties à respecter leurs engagements en vertu des contrats visés avant de les conclure. La Société examine minutieusement la solvabilité de toutes les contreparties et, le cas échéant, obtient des garanties des sociétés, des garanties en espèces, des assurances crédits de tiers ou des lettres de crédit pour assurer le recouvrement ultime de ces créances.

Dans le cas des montages et des transactions liés aux produits de base, la Société fixe des limites de crédit strictes pour chaque contrepartie et surveille les expositions quotidiennement. TransAlta utilise des conventions standardisées qui permettent de compenser les risques et qui comprennent fréquemment des provisions pour marges. Si les limites de crédit sont dépassées, TransAlta exigera une garantie de la contrepartie ou suspendra ses activités de négociation avec cette dernière.

La Société utilise des notes de solvabilité externes, ainsi que des notes de solvabilité internes lorsque des notes de solvabilité externes ne sont pas disponibles, pour établir les limites de crédit des contreparties et des clients.

Le tableau suivant décrit l'exposition maximale au risque de crédit de la Société, compte non tenu des garanties détenues, y compris l'attribution des notes de solvabilité, au 31 décembre 2025 :

	Note de qualité supérieure (en pourcentage)	Note de qualité inférieure (en pourcentage)	Total (en pourcentage)	Montant total
Créances clients et autres débiteurs ¹	84	16	100	699
Créances au titre de contrats de location-financement non courantes	100	—	100	277
Actifs de gestion du risque ¹	53	47	100	194
Actifs financiers à long terme ²	—	100	100	140
Prêts à recevoir ³	—	100	100	31
Total				1 341

1) Les lettres de crédit et la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont les principaux types de garanties détenues à titre de sûreté relativement à ces montants.

2) Inclus dans les actifs financiers à long terme et conclus avec des contreparties qui n'ont aucune note de solvabilité externe. Se reporter à la note 14 pour plus de précisions.

3) Comprennent des prêts à recevoir de 31 millions de dollars inclus dans les autres actifs à l'égard duquel les contreparties n'ont aucune note de solvabilité externe.

Une analyse de dépréciation est réalisée à chaque date de clôture à l'aide d'une matrice pour calculer les pertes de crédit attendues. Les taux de dotation sont fondés sur les taux de défaillance historiques de créances clients des segments, et

comprennent les cotes de crédit prospectives et les taux de défaillance prévus. En plus du calcul des pertes de crédit attendues, TransAlta surveille l'information prospective clé afin de déterminer si les pourcentages de créances

douteuses historiques, les cotes de crédit prospectives attribuées par S&P et les taux de défaillance prévus représentent toujours les pertes de crédit futures attendues. Le calcul reflète le montant fondé sur des pondérations probabilistes, la valeur temps de l'argent et les informations raisonnables et justifiables disponibles à la date de clôture sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique à venir.

TransAlta considère que la concentration du risque relativement aux créances clients est faible étant donné que ses clients sont établis dans différents territoires et exercent leurs activités dans plusieurs secteurs. Au 31 décembre 2025, la Société n'avait pas de pertes de crédit attendues importantes.

III. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est lié à la capacité de la Société d'avoir accès au capital requis pour ses projets en immobilisations, le refinancement de sa dette, ses activités de négociation pour compte propre, ses transactions de couverture du prix des produits de base et les activités générales du siège social. Au 31 décembre 2025, une agence de notation a maintenu la note de qualité investissement accordée à TransAlta et deux agences de notation lui ont donné une note d'un cran inférieure à une note de qualité investissement. Entre 2026 et 2028, un montant de 664 millions de dollars sera exigible pour des paiements de principal prévus de la dette sans recours et des accords de financement donnant droit à des avantages fiscaux.

Des garanties sont fournies selon les modalités négociées avec les contreparties, modalités qui peuvent faire référence à la note de crédit des titres de premier rang non garantis de la Société obtenue auprès de certaines grandes agences de

L'exposition maximale au risque de crédit de la Société au 31 décembre 2025, compte non tenu des garanties détenues ou du droit de compensation, est représentée par la valeur comptable actuelle des créances clients et des actifs de gestion du risque figurant dans les états de la situation financière consolidés. Les lettres de crédit et les liquidités sont les principaux types de garanties détenues à titre de sûreté relativement à ces montants. L'exposition maximale au risque de crédit à l'égard d'un seul client sur le plan des activités et des couvertures liées aux produits de base compte tenu de la juste valeur des positions de négociation ouvertes, déduction faite des garanties détenues, était de 51 millions de dollars au 31 décembre 2025 (77 millions de dollars au 31 décembre 2024).

notation. Certains instruments dérivés de la Société contiennent des clauses d'assurance financières qui exigent qu'une garantie soit fournie seulement si un événement défavorable important lié au crédit survient.

TransAlta gère le risque de liquidité en surveillant la liquidité des positions de négociation, en préparant des programmes de financement à long terme et en les passant en revue pour qu'ils tiennent compte des modifications apportées aux plans d'affaires et de la disponibilité de capitaux sur le marché, en fournissant régulièrement des rapports au comité de gestion des risques, à la haute direction, au comité d'audit, des finances et des risques (au nom du conseil d'administration); et en maintenant des lignes de crédit consenties non utilisées suffisantes pour soutenir les besoins de liquidités possibles. La Société n'a pas recours à des instruments dérivés pour gérer le risque de liquidité.

L'analyse des échéances des passifs financiers de la Société se présente comme suit :

	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et par la suite	Total
Dettes fournisseurs, charges à payer et autres passifs courants	613	—	—	—	—	—	613
Dettes à long terme ¹							
Facilités de crédit ¹	—	—	—	98	—	—	98
Déventures	—	—	—	110	141	450	701
Billets de premier rang	—	—	—	—	—	959	959
Dettes sans recours – Hydroélectricité	—	—	—	—	—	39	39
Dettes sans recours – Énergie éolienne et énergie solaire	67	70	74	43	45	202	501
Dettes sans recours et avec recours – Gaz	61	65	66	74	95	549	910
Facilité à terme sans recours de Heartland	24	176	—	—	—	—	200
Financement donnant droit à des avantages fiscaux	18	20	23	18	—	—	79
Titres échangeables ²	—	—	—	—	—	750	750
(Actifs) passifs de gestion du risque lié aux produits de base ³	(4)	16	23	28	26	401	490
Autres (actifs) passifs de gestion du risque	(2)	1	1	—	—	(9)	(9)
Obligations locatives	5	5	5	5	5	121	146
Intérêts sur la dette à long terme et les obligations locatives ⁴	179	184	167	156	138	705	1 529
Intérêts sur les titres échangeables ^{2, 4}	53	53	53	52	53	457	721
Dividendes à verser	52	—	—	—	—	—	52
Total	1 066	590	412	584	503	4 624	7 779

1) Exclut l'incidence de la comptabilité de couverture et des dérivés.

2) Les déventures échangeables viennent à échéance le 1^{er} mai 2039, et les actions privilégiées échangeables sont perpétuelles. Toutefois, les paiements en espèces pourront avoir lieu après le 31 décembre 2028 au gré de la Société si les titres échangeables ne sont pas échangés par Brookfield Renewable Partners ou des membres du même groupe (collectivement «Brookfield»). Au gré de Brookfield, les titres échangeables peuvent actuellement être échangés contre une participation dans les capitaux propres des actifs hydroélectriques en Alberta de TransAlta après le 31 décembre 2024. (Note 26).

3) Le montant négatif représente une créance ou une entrée de trésorerie.

4) Élément non comptabilisé à titre de passif financier aux états de la situation financière consolidés. Exclut l'incidence des swaps de taux d'intérêt.

IV. Risque lié au prix des actions

Swaps sur rendement total

La Société a des programmes de rémunération, d'unités d'actions différées et d'unités d'actions restreintes dont les valeurs dépendent du prix des actions ordinaires de la Société. La Société a fixé une partie du montant du règlement de ces programmes en concluant un swap sur rendement

total pour lequel la comptabilité de couverture n'a pas été appliquée. Le swap sur rendement total est réglé au comptant tous les trimestres d'après la différence existant entre le prix fixe et le prix du marché des actions ordinaires de la Société à la fin de chaque trimestre.

D. Effets de la comptabilité de couverture sur la situation financière et le rendement financier

I. Incidence des couvertures

L'incidence des instruments de couverture sur l'état de la situation financière se présente comme suit :

Au 31 décembre 2025	Notionnel	Valeur comptable	Poste dans l'état de la situation financière	Variation de la juste valeur utilisée pour évaluer l'inefficacité
Risque lié au prix des produits de base				
Couvertures de flux de trésorerie				
Ventes d'énergie prévoyant la livraison ¹	—	—	Passifs de gestion du risque	(2)
Risque de change				
Couvertures de l'investissement net				
Dette libellée en monnaies étrangères	300 \$ US	411 \$ CA	Facilités de crédit, dette à long terme et obligations locatives	—

1) En milliers de MWh.

Au 31 décembre 2024	Notionnel	Valeur comptable	Poste dans l'état de la situation financière	Variation de la juste valeur utilisée pour évaluer l'inefficacité
Risque lié au prix des produits de base				
Couvertures de flux de trésorerie				
Ventes d'énergie prévoyant la livraison ¹	2 628	45	Actifs de gestion du risque	114
Risque de change				
Couvertures de l'investissement net				
Dette libellée en monnaies étrangères	300 \$ US	431 \$ CA	Facilités de crédit, dette à long terme et obligations locatives	—

1) En milliers de MWh.

L'incidence des éléments couverts sur l'état de la situation financière se présente comme suit :

	2025		2024	
	Variation de la juste valeur utilisée pour évaluer l'inefficacité	Réserve de couverture de flux de trésorerie ¹	Variation de la juste valeur utilisée pour évaluer l'inefficacité	Réserve de couverture de flux de trésorerie ¹
Aux 31 décembre				
Risque lié au prix des produits de base et risque de taux d'intérêt				
Couvertures de flux de trésorerie ²	(2)	(4)	114	65
	Variation de la juste valeur utilisée pour évaluer l'inefficacité	Écarts de conversion des monnaies étrangères ¹	Variation de la juste valeur utilisée pour évaluer l'inefficacité	Écarts de conversion des monnaies étrangères ¹
Risque de change				
Couvertures de l'investissement net				
Investissements nets dans des filiales à l'étranger	—	(35)	—	(34)

1) Inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts.

2) Au cours du quatrième trimestre de 2025, les couvertures du prix des produits de base de la Société pour la centrale de Centralia, y compris un contrat de vente d'énergie à long terme prévoyant la livraison, sont arrivés à échéance. De ce fait, la comptabilité de couverture a été abandonnée.

Le profit ou la perte de couverture, avant impôts, comptabilisé dans les autres éléments du résultat global correspond à la variation de la juste valeur utilisée pour évaluer l'efficacité de la couverture de l'investissement net.

L'inefficacité correspondant à des pertes après impôts de néant a été reclassée des autres éléments du résultat global au résultat net au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 (pertes après impôts de 4 millions de dollars reclassées en 2024).

L'incidence des couvertures de flux de trésorerie désignées sur les autres éléments du résultat global et le résultat net se présente comme suit :

Exercice clos le 31 décembre 2025					
Dérivés inclus dans des relations de couverture de flux de trésorerie	Partie efficace		Partie inefficace		
	Profit avant impôts comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	Emplacement du profit reclassé à partir des autres éléments du résultat global	(Profit) perte avant impôts reclassé à partir des autres éléments du résultat global	Emplacement (du profit) de la perte reclassé à partir des autres éléments du résultat global	(Profit) perte avant impôts comptabilisé dans les résultats
Contrats sur les produits de base	(1)	Produits des activités ordinaires	(43)	Produits des activités ordinaires	—
Swaps de taux d'intérêt différés	—	Charge d'intérêts	(39)	Charge d'intérêts	—
Incidence sur les autres éléments du résultat global	(1)	Incidence sur les autres éléments du résultat global	(82)	Incidence sur le résultat net	—

Au cours des 12 prochains mois, la Société estime qu'aucune perte après impôts ne sera reclassée du cumul des autres éléments du résultat global au résultat net. Ces estimations supposent le maintien des taux d'intérêt et des taux de

change au fil du temps; cependant, les montants réels qui seront reclassés dépendront des fluctuations de ces facteurs.

Exercice clos le 31 décembre 2024

Dérivés inclus dans des relations de couverture de flux de trésorerie	Partie efficace		Partie inefficace		
	Profit (perte) avant impôts comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	Emplacement (du profit) de la perte reclassé à partir des autres éléments du résultat global	(Profit) perte avant impôts reclassé à partir des autres éléments du résultat global	Emplacement (du profit) de la perte reclassé à partir des autres éléments du résultat global	(Profit) perte avant impôts comptabilisé dans les résultats
Contrats sur les produits de base	270	Produits des activités ordinaires	(15)	Produits des activités ordinaires	—
Swaps de taux d'intérêt différés	—	Charge d'intérêts	(8)	Charge d'intérêts	—
Incidence sur les autres éléments du résultat global	270	Incidence sur les autres éléments du résultat global	(23)	Incidence sur le résultat net	—

II. Incidence des éléments autres que de couverture

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, la Société a comptabilisé une perte latente nette de 289 millions de dollars (perte de 7 millions de dollars en 2024) liée aux instruments dérivés sur les produits de base.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, une perte de 25 millions de dollars (perte de 63 millions de dollars en 2024) sur des dérivés de change et autres dérivés a été comptabilisée et comprend respectivement une perte latente nette de 18 millions de dollars (perte latente de 36 millions de dollars en 2024) et une perte réalisée nette de 7 millions de dollars (perte réalisée de 27 millions de dollars en 2024).

E. Garanties

I. Actifs financiers donnés en garantie

Au 31 décembre 2025, la Société avait fourni 92 millions de dollars (124 millions de dollars au 31 décembre 2024) en de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à des chambres de compensation réglementées à titre de garantie pour des activités liées aux produits de base. Ces fonds sont détenus dans des comptes distincts par les chambres de compensation. La garantie fournie est comptabilisée dans les créances clients et autres débiteurs des états de la situation financière consolidés. Au 31 décembre 2025, la Société avait fourni 20 millions de dollars (21 millions de dollars au 31 décembre 2024) en un cautionnement à titre de garantie pour des activités liées aux produits de base.

II. Actifs financiers détenus en garantie

Au 31 décembre 2025, la Société détenait un montant de 3 millions de dollars (9 millions de dollars au 31 décembre 2024) au comptant en garantie des obligations de contreparties. Selon les modalités des contrats, la Société

peut être tenue de verser des intérêts sur le solde impayé et de rembourser le principal lorsque les contreparties s'acquittent de leurs obligations contractuelles, ou lorsque le montant de l'obligation diminue par suite des variations de la valeur du marché. Les intérêts à payer aux contreparties sur les garanties reçues sont calculés selon les modalités de chaque contrat. La garantie détenue est liée aux transactions prévoyant la livraison et aux transactions de dérivés financiers dans une position d'actif net et est comptabilisée dans les dettes fournisseurs et charges à payer des états de la situation financière consolidés.

III. Modalités conditionnelles d'instruments dérivés

Des garanties sont fournies dans le cours normal des affaires d'après la note de crédit des titres de premier rang non garantis de la Société obtenue auprès de certaines grandes agences de notation. Certains instruments dérivés de la Société contiennent des clauses d'assurance financières qui

exigent qu'une garantie soit fournie seulement si un événement défavorable important lié au crédit survient.

Au 31 décembre 2025, la Société avait fourni une garantie de 338 millions de dollars (424 millions de dollars au 31 décembre 2024) sous forme de lettres de crédit sur les transactions prévoyant la livraison et les transactions de

dérivés financiers dans une position de passif net. Certains contrats de dérivés contiennent des clauses conditionnelles liées au risque de crédit qui, si elles étaient appliquées, obligerait la Société à fournir une garantie additionnelle de 92 millions de dollars à ses contreparties (128 millions de dollars au 31 décembre 2024).

16. Stocks

Les composantes des stocks sont présentées dans le tableau qui suit :

Aux 31 décembre	2025	2024
Pièces et matériaux	87	85
Charbon	6	27
Crédits d'émission	14	18
Gaz naturel	4	4
Total	111	134

Aucun stock n'a été donné en garantie à l'égard de passifs.

Au 31 décembre 2025, la Société disposait de 383 192 crédits d'émission en stock qui ont été achetés en externe d'une valeur comptable de 14 millions de dollars (460 585 crédits d'émission d'une valeur comptable de 18 millions de dollars au 31 décembre 2024). La Société dispose également de 1 860 384 crédits d'émission admissibles des secteurs Énergie éolienne et énergie solaire et Hydroélectricité d'une valeur comptable de néant générés en interne (2 109 491 crédits d'émission au 31 décembre 2024).

Les crédits d'émission peuvent être vendus en externe ou utilisés pour compenser les obligations d'émissions futures de nos centrales au gaz situées en Alberta où les coûts de conformité liés au carbone devraient augmenter, ce qui réduira les coûts au comptant de conformité liés au carbone au cours de l'exercice du règlement.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la Société a utilisé 1 498 447 crédits d'émission (978 894 crédits d'émission au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024) ayant une valeur comptable de 17 millions de dollars (valeur comptable de 22 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2024) afin de régler une partie de son obligation de conformité liée au carbone de 2024 (obligation de conformité liée au carbone de 2023 pour l'exercice clos le 31 décembre 2024). Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, un montant de 103 millions de dollars a été comptabilisé en réduction des coûts de conformité liés au carbone de la Société (42 millions de dollars au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024). Les coûts de conformité liés au carbone liés à l'obligation de 2024 réglée étaient de 80 \$ la tonne et ont augmenté pour passer à 95 \$ la tonne en 2025.

17. Créances au titre des contrats de location-financement

Les montants à recevoir en vertu des contrats de location-financement de la Société se rapportant à l'expansion du réseau de transport de 132 kV à Mount Keith, aux installations d'énergie solaire dans le nord de la région de Goldfields, à la centrale de cogénération de Poplar Creek et aux centrales de cogénération de Muskeg River et de Primrose se présentent comme suit :

	2025		2024	
	Encaissements minimaux au titre de la location	Valeur actualisée des encaissements minimaux au titre de la location	Encaissements minimaux au titre de la location	Valeur actualisée des encaissements minimaux au titre de la location
Aux 31 décembre				
Moins de un an	48	47	48	47
De deux à cinq ans inclusivement	183	156	185	159
Plus de cinq ans	206	104	247	129
	437	307	480	335
Moins : produits tirés des contrats de location-financement non gagnés	131	—	146	—
Ajouter : valeur résiduelle non garantie	1	—	1	—
Total des créances au titre des contrats de location-financement	307	307	335	335

Compris dans les états de la situation financière consolidés :

Partie courante des créances au titre des contrats de location-financement (note 13)	30	30
Partie non courante des créances au titre des contrats de location-financement	277	305
Total des créances au titre des contrats de location-financement	307	335

18. Actifs et passifs détenus en vue de la vente

La variation des actifs détenus en vue de la vente se présente comme suit :

	2025	2024
Aux 1 ^{er} janvier	80	—
Ajouts découlant de l'acquisition de Heartland liés aux dessaisissements exigés (note 4)	—	80
Transferts des immobilisations corporelles (notes 7 et 19)	30	—
Décomptabilisation des dessaisissements exigés (note 7)	(80)	—
Solde aux 31 décembre	30	80

Au 31 décembre 2025, les passifs détenus en vue de la vente de 6 millions de dollars sont liés au matériel du secteur Transition énergétique. Le montant a été transféré de la provision pour frais de démantèlement et autres provisions et a été inclus dans les dettes fournisseurs, charges à payer et autres passifs courants.

19. Immobilisations corporelles

Le rapprochement des variations de la valeur comptable des immobilisations corporelles est présenté ci-dessous :

	Actifs en construction	Terrains	Hydro- électricité	Énergie éolienne et énergie solaire	Production d'énergie au gaz	Transition énergétique	Pièces de rechange et autres ¹	Total
Coût								
Au 31 décembre 2023	1 234	90	884	3 593	4 423	3 914	306	14 444
Ajouts ²	279	—	—	—	10	—	22	311
Acquisitions (note 4)	11	—	—	—	401	—	—	412
Cessions	—	(2)	—	—	(1)	(3)	—	(6)
Variations des frais de démantèlement et de remise en état (note 24)	—	—	16	9	13	—	—	38
Mise hors service d'actifs	—	—	(10)	(12)	(16)	—	—	(38)
Variation des taux de change	28	2	—	124	—	146	2	302
Transferts aux immobilisations incorporelles (note 21)	—	—	—	—	(163)	—	—	(163)
Transferts d'actifs ³	(1 432)	—	43	1 205	163	14	7	—
Transferts aux créances au titre des contrats de location-financement (note 17)	—	—	—	—	(48)	—	—	(48)
Au 31 décembre 2024	120	90	933	4 919	4 782	4 071	337	15 252
Ajouts	243	—	—	2	4	—	4	249
Cessions	—	(2)	—	—	—	(2)	—	(4)
Reprises de (imputations pour) dépréciation (note 7)	31	—	—	(17)	—	—	—	14
Variations des frais de démantèlement et de remise en état (note 24)	—	—	—	19	16	1	—	36
Mise hors service d'actifs	—	—	(8)	(10)	(15)	(8)	—	(41)
Variation des taux de change	2	(1)	—	(93)	13	(86)	—	(165)
Transferts d'actifs ³	(214)	17	66	30	106	—	(5)	—
Transferts aux actifs détenus en vue de la vente (note 18)	(30)	—	—	—	—	—	—	(30)
Au 31 décembre 2025	152	104	991	4 850	4 902	3 976	336	15 311
Amortissement cumulé								
Au 31 décembre 2023	—	—	499	1 337	3 049	3 743	102	8 730
Amortissement	—	—	37	170	221	62	28	518
Mise hors service d'actifs	—	—	(9)	(9)	(15)	—	—	(33)
Cessions	—	—	—	—	—	(2)	—	(2)
Variation des taux de change	—	—	—	23	1	138	—	162
Transferts aux immobilisations incorporelles (note 21)	—	—	—	—	(143)	—	—	(143)
Au 31 décembre 2024	—	—	527	1 521	3 113	3 941	130	9 232
Amortissement	—	—	35	180	269	45	18	547
Mise hors service d'actifs	—	—	(7)	(7)	(14)	(8)	—	(36)
Cessions	—	—	—	—	—	(3)	—	(3)
Variation des taux de change	—	—	—	(12)	2	(84)	—	(94)
Au 31 décembre 2025	—	—	555	1 682	3 370	3 891	148	9 646
Valeur comptable								
Au 31 décembre 2024	120	90	406	3 398	1 669	130	207	6 020
Au 31 décembre 2025	152	104	436	3 168	1 532	85	188	5 665

1) Comprennent les pièces de rechange importantes et les pièces de sécurité disponibles, mais non encore en service.

2) En 2024, la Société a incorporé des intérêts de 16 millions de dollars dans le coût des immobilisations corporelles à un taux moyen pondéré de 6,52 %.

3) Comprennent les transferts d'actifs lors de leur mise en service vers les actifs en service ainsi que d'autres mouvements.

Mise sous cocon de l'unité 1 de la centrale de Sheerness et de l'unité 6 de la centrale de Sundance

Le 18 décembre 2025, la Société a avisé l'Alberta Electric System Operator qu'elle mettrait temporairement sous cocon l'unité 1 de la centrale de Sheerness à compter du 1^{er} avril 2026 pour une période maximale de deux ans.

Le 1^{er} avril 2025, la Société a mis sous cocon l'unité 6 de la centrale de Sundance pour une période maximale de deux ans, selon la conjoncture du marché.

La Société s'accorde une marge de manœuvre pour remettre en service les unités mises sous cocon lorsque les données fondamentales du marché s'amélioreront ou que des possibilités de conclure des contrats seront garanties.

Actifs en construction

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, la Société a mis en service les parcs éoliens White Rock et Horizon Hill. Les coûts ont été transférés des actifs en construction au secteur Énergie éolienne et énergie solaire.

20. Actifs au titre de droits d'utilisation

La Société loue divers immeubles et types de matériel. Les contrats de location sont généralement conclus pour des périodes fixes. Ils sont négociés individuellement et comportent un large éventail de modalités.

Les contrats de location n'imposent pas de restrictions, mais les actifs loués ne peuvent pas être utilisés comme garantie à des fins d'emprunt.

Le rapprochement des variations de la valeur comptable des actifs au titre de droits d'utilisation est présenté ci-dessous :

	Terrains	Bâtiments	Véhicules	Matériel	Total
Au 31 décembre 2023	97	12	3	5	117
Ajouts ¹	1	3	1	—	5
Amortissement	(5)	(1)	(1)	(1)	(8)
Variation des taux de change	6	—	—	—	6
Au 31 décembre 2024	99	14	3	4	120
Ajouts	—	—	1	—	1
Amortissement	(5)	(2)	(1)	(1)	(9)
Variation des taux de change	(1)	—	—	—	(1)
Au 31 décembre 2025	93	12	3	3	111

1) Les ajouts de bâtiments comprennent des actifs au titre de droits d'utilisation de 1 million de dollars acquis auprès de Heartland.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, TransAlta a versé un montant de 14 millions de dollars (16 millions de dollars en 2024) relativement aux obligations locatives comptabilisées, dont 4 millions de dollars (6 millions de dollars en 2024) en remboursements du principal et 10 millions de dollars (10 millions de dollars en 2024) en charges d'intérêts.

Certains des contrats de location de terrains de la Société respectant la définition d'un contrat de location n'ont pas été comptabilisés puisqu'ils prévoient des paiements variables fondés sur la production ou les produits des activités ordinaires.

De plus, certains des contrats de location de terrains prévoient des paiements à effectuer selon le montant le plus élevé entre les paiements minimums fixes ou les paiements variables en fonction de la production ou des produits des activités ordinaires. Pour ces contrats de location, les obligations locatives ont été comptabilisées selon les paiements minimums fixes. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, la Société a passé en charges des paiements de loyers variables de 8 millions de dollars (9 millions de dollars en 2024) au titre de ces contrats de location de terrains.

21. Immobilisations incorporelles

Le rapprochement des variations de la valeur comptable des immobilisations incorporelles est présenté ci-dessous :

	Contrats de vente d'électricité et autres contrats	Logiciels et autres	Immobilisations incorporelles en cours de développement	Droits relatifs aux mines de charbon	Total
Coût					
Au 31 décembre 2023	270	446	27	132	875
Ajouts	—	—	10	—	10
Acquisitions (note 4)	57	—	—	—	57
Variation des taux de change	5	7	1	—	13
Transferts	20	35	(33)	—	22
Au 31 décembre 2024	352	488	5	132	977
Ajouts	—	—	11	—	11
Acquisitions ¹	—	—	12	—	12
Mise hors service d'actifs	—	(110)	—	—	(110)
Imputations pour dépréciation d'actifs	(2)	(1)	—	—	(3)
Variation des taux de change	(4)	(5)	—	—	(9)
Transferts	—	6	(6)	—	—
Au 31 décembre 2025	346	378	22	132	878
Amortissement cumulé					
Au 31 décembre 2023	174	346	—	132	652
Amortissement	19	19	—	—	38
Variation des taux de change	4	3	—	—	7
Transferts	—	(1)	—	—	(1)
Au 31 décembre 2024	197	367	—	132	696
Amortissement	28	23	—	—	51
Mise hors service d'actifs	—	(110)	—	—	(110)
Variation des taux de change	(1)	(1)	—	—	(2)
Au 31 décembre 2025	224	279	—	132	635
Valeur comptable					
Au 31 décembre 2024	155	121	5	—	281
Au 31 décembre 2025	122	99	22	—	243

1) Liées à l'acquisition de la participation restante de 40 % dans Trent Mountain, auparavant comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Se reporter à la note 9 pour plus de précisions.

22. Goodwill

Le goodwill acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises a été affecté à des groupes d'UGT qui devraient profiter des synergies découlant des acquisitions. Le goodwill par secteur se détaille comme suit :

Aux 31 décembre	2025	2024
Hydroélectricité	258	258
Énergie éolienne et énergie solaire	177	178
Gaz (note 4)	51	51
Commercialisation de l'énergie	30	30
Total du goodwill	516	517

Aux fins du test de dépréciation du goodwill de l'exercice 2025, la Société a déterminé la valeur recouvrable des secteurs Hydroélectricité, Énergie éolienne et énergie solaire et Commercialisation du gaz et de l'énergie (valeur recouvrable du secteur Énergie éolienne et énergie solaire aux fins du test de dépréciation du goodwill en 2024) en calculant la juste valeur diminuée des coûts de sortie au moyen des projections actualisées des flux de trésorerie. La valeur recouvrable est établie d'après les prévisions à long terme de la Société pour les périodes allant jusqu'à la dernière mise hors service d'actifs prévue en 2072. Les évaluations de la juste valeur ainsi obtenues sont classées dans le niveau III de la hiérarchie des justes valeurs. Il n'y a eu dépréciation du goodwill dans aucun des secteurs en 2025 et en 2024.

En 2024, la Société s'est appuyée sur la valeur recouvrable des secteurs Hydroélectricité et Commercialisation de l'énergie calculée en 2022 pour effectuer le test de dépréciation du goodwill de l'exercice 2024.

Les hypothèses importantes comportant un degré élevé de subjectivité qui ont une incidence sur le calcul de la juste valeur de 2025 des secteurs Hydroélectricité, Énergie éolienne et énergie solaire et Commercialisation du gaz et de l'énergie sont les suivantes :

- Les prix de vente prévus pour chaque centrale sont déterminés en tenant compte des prix des contrats pour les centrales faisant l'objet de contrats à court ou à long terme, des courbes des prix à terme des centrales marchandes, et de l'équilibre entre l'offre et la demande dans les régions. Lorsque les courbes des prix à terme ne sont pas disponibles pour la durée d'utilité de la centrale, les prix sont établis au moyen de techniques d'extrapolation qui reposent sur les données historiques du secteur ainsi que sur les données propres à la Société.
- Les prix marchands de l'électricité utilisés dans les modèles des secteurs Hydroélectricité, Énergie éolienne et énergie solaire et Commercialisation du gaz et de l'énergie variaient entre 24 \$ par MWh et 339 \$ par MWh au cours de la période de prévision (entre 40 \$ par MWh et 225 \$ par MWh pour les modèles du secteur Énergie éolienne et énergie solaire en 2024).
- Les taux d'actualisation utilisés pour les secteurs Hydroélectricité, Énergie éolienne et énergie solaire et Commercialisation du gaz et de l'énergie variaient entre 5,7 % et 7,6 % (entre 6,4 % et 7,3 % pour le secteur Énergie éolienne et énergie solaire en 2024). Une hausse de 0,5 % du taux d'actualisation n'aurait pas d'incidence sur les résultats des tests de dépréciation effectués.
- Les parcs éoliens White Rock et Horizon Hill sont assujettis à un prix établi en fonction de l'emplacement, selon une analyse de tiers. Cette analyse est fondée sur des modèles du réseau de transport, y compris des hypothèses sur les mises à niveau potentielles du réseau ainsi que sur la production et la charge prévues dans la région.

23. Autres actifs

Les composantes des autres actifs sont comme suit :

Aux 31 décembre	2025	2024
Coûts de transport et de distribution relatifs à la centrale de South Hedland payés d'avance	56	58
Engagement lié au projet de loi intitulé TransAlta Energy Transition	19	30
Charges payées d'avance à long terme et autres actifs	21	35
Frais de mise en valeur de projets	14	15
Prêts à recevoir	31	25
Infrastructure de transport	16	17
Total des autres actifs	157	180
Compris dans les états de la situation financière consolidés :		
Total des autres actifs courants (note 13)	1	1
Total des autres actifs non courants	156	179
Total des autres actifs	157	180

Les coûts de transport et de distribution relatifs à la centrale de South Hedland payés d'avance sont amortis selon le mode linéaire sur la durée d'utilité du CAÉ de la centrale de South Hedland.

Dans le cadre du projet de loi TransAlta Energy Transition promulgué dans l'État de Washington, la Société s'est engagée à fournir des fonds totalisant 55 millions de dollars américains sur la durée de vie résiduelle de la centrale alimentée au charbon de Centralia afin de soutenir le développement économique et communautaire, de promouvoir l'efficacité énergétique et d'élaborer de nouvelles technologies énergétiques aux fins de protection de l'environnement.

Les charges payées d'avance à long terme et autres actifs incluent les charges payées d'avance et dépôts exigés aux termes de contrats.

Les frais de mise en valeur de projets comprennent principalement les coûts de préconstruction des projets qui répondaient aux critères d'inscription à l'actif.

Au 31 décembre 2025, le prêt à recevoir de 31 millions de dollars (25 millions de dollars en 2024) était lié à un prêt non garanti consenti par Kent Hills Wind LP, filiale de la Société, à même le produit net tiré du financement par voie d'obligations du parc éolien de Kent Hills à son partenaire détenant une participation de 17 %. Le prêt porte intérêt à un taux de 4,55 %, les intérêts étant payables trimestriellement. Aucun remboursement du principal n'est prévu avant la date d'échéance en octobre 2027.

L'infrastructure de transport a été construite par la Société, puis transférée à un fournisseur de transport à l'achèvement des travaux. Le solde concerne les parcs éoliens Garden Plain et Windrise et sera amorti en résultat net sur la durée d'utilité des parcs.

24. Provision pour frais de démantèlement et autres provisions

La variation des soldes de la provision pour frais de démantèlement et autres provisions est présentée ci-dessous :

	Démantèlement et remise en état	Autres provisions	Total
31 décembre 2023	656	33	689
Passifs acquis (note 4)	101	55	156
Passifs contractés	6	12	18
Passifs réglés	(41)	(4)	(45)
Désactualisation (note 10)	50	—	50
Transferts aux dettes fournisseurs	—	(31)	(31)
Transferts aux actifs détenus en vue de la vente (note 18)	(1)	—	(1)
Révisions des flux de trésorerie estimés	21	20	41
Révisions des taux d'actualisation	35	—	35
Variation des taux de change	21	—	21
Solde au 31 décembre 2024	848	85	933
Passifs contractés	—	18	18
Passifs réglés	(39)	(51)	(90)
Désactualisation (note 10)	53	4	57
Transferts aux actifs détenus en vue de la vente (note 18)	(6)	—	(6)
Révisions des flux de trésorerie estimés	(71)	19	(52)
Révisions des taux d'actualisation	63	1	64
Reprises	—	(17)	(17)
Variation des taux de change	(16)	—	(16)
Solde au 31 décembre 2025	832	59	891

Compris dans les états de la situation financière consolidés :

Aux	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Partie courante	84	83
Partie non courante	807	850
Total de la provision pour frais de démantèlement et autres provisions	891	933

A. Démantèlement et remise en état

La Société comptabilise une provision pour toutes les centrales et mines à l'égard desquelles TransAlta a l'obligation juridique ou implicite d'enlever les installations à la fin de leur durée d'utilité et de remettre le site en état. TransAlta estime à environ 1,8 milliard de dollars le montant non actualisé des flux de trésorerie nécessaires pour s'acquitter de ces coûts qui seront engagés entre 2026 et 2072. La grande partie des coûts sera engagée entre 2026 et 2050.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la provision pour frais de démantèlement et de remise en état a diminué de 71 millions de dollars, principalement en raison des révisions des flux de trésorerie estimés et du calendrier des flux de trésorerie pour certains actifs du secteur Transition énergétique, et un montant correspondant a été comptabilisé en résultat net.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, les révisions des taux d'actualisation ont entraîné une augmentation de 63 millions de dollars de la provision pour frais de démantèlement et de remise en état en raison d'une diminution des taux d'actualisation, découlant principalement de la diminution des taux de référence à long terme du marché. En moyenne, les taux d'actualisation ont diminué par rapport à ceux de 2024, s'établissant dans une fourchette de 4,5 % à 7,3 % au 31 décembre 2025. Cette augmentation de la provision a donné lieu à une augmentation de 36 millions de dollars des actifs d'exploitation inclus dans les immobilisations corporelles et la comptabilisation en résultat net d'une imputation pour dépréciation de 27 millions de dollars liée à certains actifs du secteur Transition énergétique.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, la provision pour frais de démantèlement et de remise en état a augmenté de 21 millions de dollars en raison des révisions des flux de trésorerie estimés et du calendrier des flux de trésorerie pour certains actifs des secteurs Gaz et Hydroélectricité. Le calendrier des flux de trésorerie a été ajusté pour optimiser et maximiser l'efficacité en échelonnant les travaux de remise en état nécessaires. Les actifs d'exploitation inclus dans les immobilisations corporelles ont été accrus de 14 millions de dollars, et un montant de 7 millions de dollars a été comptabilisé en résultat net à titre d'imputation pour dépréciation liée aux actifs mis hors service.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, les révisions des taux d'actualisation ont entraîné une augmentation de 35 millions de dollars de la provision pour frais de démantèlement et de remise en état en raison d'une baisse des taux d'actualisation, découlant principalement de la diminution des taux de référence à long terme du marché. En moyenne, les taux d'actualisation ont diminué par rapport à ceux de 2023, s'établissant dans une fourchette de 5,3 % à 8,4 % au 31 décembre 2024. Cette augmentation de la provision a donné lieu à une augmentation de 18 millions de dollars des actifs d'exploitation inclus dans les immobilisations corporelles et la comptabilisation en résultat net d'une imputation pour dépréciation de 17 millions de dollars liée aux actifs mis hors service.

Au 31 décembre 2025, la Société a fourni un cautionnement de 147 millions de dollars américains (147 millions de dollars américains en 2024) pour soutenir ses obligations futures liées au démantèlement à la mine de charbon de Centralia. Au 31 décembre 2025, la Société avait fourni un cautionnement et des lettres de crédit d'un montant de 193 millions de dollars (194 millions de dollars en 2024) à titre de soutien des obligations futures liées au démantèlement de la mine de Highvale.

B. Autres provisions

Les autres provisions incluent les provisions découlant des activités d'exploitation continues, les montants relatifs aux différends commerciaux entre la Société et ses clients ou ses fournisseurs et les provisions pour contrats déficitaires.

Dans le cadre de l'acquisition de Heartland, la Société a comptabilisé une provision pour contrats déficitaires de 47 millions de dollars liée à certains contrats de livraison de gaz naturel repris. Les paiements exigibles aux termes des contrats se poursuivent jusqu'au premier trimestre de 2031.

25. Facilités de crédit, dette à long terme et obligations locatives

A. Sommes impayées

Les sommes impayées sont présentées dans le tableau qui suit :

	2025						2024		
Aux 31 décembre	Secteur	Échéance	Monnaie étrangère	Valeur comptable	Valeur nominale	Taux d'intérêt¹	Valeur comptable	Valeur nominale	Taux d'intérêt
Facilités de crédit									
Facilité bancaire consortiale consentie²	Siège social	2029	Dollar canadien	95	98	4,2 %	143	145	5,3 %
Facilité à terme	Siège social	2025	Dollar canadien	—	—	— %	400	400	5,6 %
Débentures									
Billets à moyen terme à 7,3 %	Siège social	2029	Dollar canadien	110	110	7,3 %	110	110	7,3 %
Billets à moyen terme à 6,9 %	Siège social	2030	Dollar canadien	141	141	6,9 %	141	141	6,9 %
Billets à moyen terme à 5,6 %	Siège social	2032	Dollar canadien	446	450	5,6 %	—	—	— %
Billets de premier rang³									
Billets de premier rang à 5,9 %	Siège social	2034	Dollar américain	539	548	5,9 %	—	—	— %
Billets de premier rang à 7,8 %	Siège social	2029	Dollar américain	—	—	— %	569	575	7,8 %
Billets de premier rang à 6,5 %	Siège social	2040	Dollar américain	403	411	6,5 %	426	431	6,5 %
Dette sans recours									
Obligation de Melancthon Wolfe Wind LP	Énergie éolienne et énergie solaire	2028	Dollar canadien	98	98	3,8 %	133	134	3,8 %
Obligation de New Richmond Wind LP	Énergie éolienne et énergie solaire	2032	Dollar canadien	83	84	4,0 %	93	94	4,0 %
Obligation de Kent Hills Wind LP	Énergie éolienne et énergie solaire	2033	Dollar canadien	164	166	4,5 %	179	182	4,5 %
Obligation de Windrise Wind LP	Énergie éolienne et énergie solaire	2041	Dollar canadien	150	152	3,4 %	157	160	3,4 %
Obligation de la centrale de Pingston	Hydro-électricité	2043	Dollar canadien	39	39	6,2 %	39	39	6,2 %
Obligation de TAPC Holdings LP (Poplar Creek)	Gaz	2030	Dollar canadien	65	66	6,7 %	75	76	8,3 %
Obligation de TEC Hedland PTY Ltd⁴	Gaz	2042	Dollar australien	671	677	4,1 %	675	683	4,1 %
Facilité à terme de Heartland	Siège social	2027	Dollar canadien	201	201	5,3 %	224	224	6,6 %
Dette avec recours									
Obligation de TransAlta OCP LP	Gaz	2030	Dollar canadien	166	167	4,5 %	192	193	4,5 %
Financement donnant droit à des avantages fiscaux									
Parcs éoliens Big Level et d'Antrim⁵	Énergie éolienne et énergie solaire	2029	Dollar américain	70	73	6,6 %	90	94	6,6 %
Parc éolien Lakeswind⁶	Énergie éolienne et énergie solaire	2030	Dollar américain	4	4	10,5 %	7	7	10,5 %
Parcs solaires en Caroline du Nord⁷	Énergie éolienne et énergie solaire	2030	Dollar américain	2	2	7,3 %	4	4	7,3 %
Total de la dette à long terme				3 447	3 487		3 657	3 692	
Obligations locatives				146			151		
Total des facilités de crédit, de la dette à long terme et des obligations locatives				3 593			3 808		
Moins : partie courante de la dette à long terme				(170)			(567)		
Moins : partie courante des obligations locatives				(5)			(5)		
Total de la partie courante des facilités de crédit, de la dette à long terme et des obligations locatives				(175)			(572)		
Total de la partie non courante des facilités de crédit, de la dette à long terme et des obligations locatives				3 418			3 236		

- 1) Le taux d'intérêt reflète le taux stipulé ou le taux moyen pondéré en fonction de l'encours du principal et est calculé avant l'effet de la couverture.
- 2) Composée de crédits-relais et d'autres emprunts commerciaux en vertu de facilités de crédit consenties à long terme.
- 3) Valeur nominale de 700 millions de dollars américains au 31 décembre 2025 (700 millions de dollars américains en 2024).
- 4) Valeur nominale de 737 millions de dollars australiens au 31 décembre 2025 (761 millions de dollars australiens en 2024).
- 5) Valeur nominale de 54 millions de dollars américains au 31 décembre 2025 (65 millions de dollars américains en 2024).
- 6) Valeur nominale de 3 millions de dollars américains au 31 décembre 2025 (5 millions de dollars américains en 2024).
- 7) Valeur nominale de 1 million de dollars américains au 31 décembre 2025 (3 millions de dollars américains en 2024).

Les facilités de crédit de la Société sont présentées dans le tableau suivant :

Au 31 décembre 2025		Crédit utilisé			
	Montant total	Lettres de crédit en cours ¹	Emprunts en trésorerie	Capacité disponible	Date d'échéance
Facilités de crédit					
Facilités de crédit consenties					
Facilité de crédit consortiale	1 900	438	98	1 364	T2 2029
Facilités de crédit bilatérales	240	146	—	94	T2 2027
Facilité de lettres de crédit de Heartland garantie par EDC	30	14	—	16	T1 2026
Facilité de lettres de crédit de réserve pour le service de la dette de Heartland	27	8	—	19	T4 2027
Facilité renouvelable de Heartland	25	—	—	25	T4 2027
Total des facilités consenties	2 222	606	98	1 518	
Facilités sans engagement					
Facilité à vue	400	223	—	177	s. o.
Total des facilités sans engagement	400	223	—	177	

1) TransAlta est tenue d'émettre des lettres de crédit et des garanties au comptant afin de garantir les obligations éventuelles à l'égard de certaines parties, y compris celles liées aux obligations environnementales, aux activités de gestion du risque et de couverture liées aux produits de base, aux obligations au titre du régime de retraite, aux projets de construction et aux obligations d'achat. Les lettres de crédit prélevées des facilités sans engagement réduisent la capacité disponible sur les facilités de crédit consortiales consenties. Au 31 décembre 2025, TransAlta avait consenti des garanties au comptant de 92 millions de dollars.

Placement de billets de premier rang de 400 millions de dollars américains et rachat anticipé des billets de premier rang à 7,8 %

Le 22 décembre 2025, la Société a émis des billets de premier rang d'un montant de 400 millions de dollars américains, à un taux d'intérêt nominal fixe de 5,9 % par année et venant à échéance le 1^{er} février 2034. Les billets sont des obligations non garanties, sont de rang égal quant au droit de paiement de toutes dettes de premier rang actuelles et futures, et ont un droit de premier rang quant au paiement de toutes dettes subordonnées ultérieures. Les billets ont été émis à 99,4 % de la valeur nominale, ce qui a donné lieu à un produit net de 541 millions de dollars (393 millions de dollars américains) et pourront être rachetés dans trois ans. Les versements d'intérêts sur les billets sont effectués semestriellement, soit le 1^{er} février et le 1^{er} août, le premier versement devant être fait le 1^{er} août 2026.

Le 22 décembre 2025, la Société a racheté la totalité de ses billets de premier rang en circulation à 7,8 % d'un montant de 400 millions de dollars américains avant la date d'échéance prévue du 15 novembre 2029. Le prix de rachat total s'élevait à 573 millions de dollars (416 millions de dollars américains), et comprenait une prime de paiement anticipé de 21 millions

de dollars comptabilisée dans la charge d'intérêts. La Société a également comptabilisé un amortissement accéléré des coûts de financement différés de 5 millions de dollars dans la charge d'intérêts et un profit compensatoire de 31 millions de dollars sur les instruments dérivés de taux d'intérêt désignés comme couvertures de flux de trésorerie, qui ont été reclassés des autres éléments du résultat global à la charge d'intérêts au rachat des billets. La perte de change réalisée au rachat a totalisé 19 millions de dollars et était incluse dans le profit (la perte) de change dans les comptes de résultat pour la période.

Placement de billets de premier rang de 450 millions de dollars

Le 24 mars 2025, la Société a émis des billets de premier rang d'un montant de 450 millions de dollars, à un taux d'intérêt nominal fixe de 5,6 % par année et venant à échéance le 24 mars 2032. Les billets sont des obligations non garanties, sont de rang égal quant au droit de paiement de toutes dettes de premier rang actuelles et futures, et ont un droit de premier rang quant au paiement de toutes dettes subordonnées ultérieures. Les versements d'intérêts sur les billets sont effectués semestriellement, soit le 24 mars et le 24 septembre.

Remboursement anticipé de la facilité d'emprunt à terme

Le 25 mars 2025, la Société a remboursé sa facilité d'emprunt à terme à taux variable de 400 millions de dollars avant la date d'échéance prévue du 7 septembre 2025 au moyen du produit du placement de billets de premier rang de 450 millions de dollars.

Facilités de crédit consortiales et bilatérales

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la facilité de crédit consortiale a été réduite, passant de 1,95 milliard de dollars à 1,9 milliard de dollars, et l'échéance a été prolongée d'un an jusqu'au 30 juin 2029.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, l'échéance des facilités de crédit bilatérales de 240 millions de dollars a été prolongée d'un an jusqu'au 30 juin 2027.

Les facilités de crédit constituent la première source de liquidités à court terme après les flux de trésorerie provenant des activités de la Société.

Billets de premier rang

Au 31 décembre 2025, un montant de 300 millions de dollars américains (300 millions de dollars américains en 2024) des billets de premier rang a été désigné comme couverture de l'investissement net de la Société dans des établissements américains.

Financement donnant droit à des avantages fiscaux

Les financements donnant droit à des avantages fiscaux sont généralement représentés par les placements en titres de capitaux propres initialement effectués par les investisseurs pour chaque projet (déduction faite des coûts de financement engagés), à l'exception des financements donnant droit à des avantages fiscaux de Lakeswind et des parcs solaires en Caroline du Nord acquis qui ont été initialement comptabilisés à leur juste valeur. Le solde d'un financement donnant droit à des avantages fiscaux est réduit de la valeur des avantages fiscaux (crédits d'impôt à la production, amortissement fiscal et crédits d'impôt à l'investissement) accordés à l'investisseur et des distributions en espèces qui lui ont été versées pour sa quote-part du résultat net et des flux de trésorerie générés par chaque projet, tandis qu'il est augmenté des intérêts comptabilisés au taux d'intérêt implicite. Les dates d'échéance de chaque

financement peuvent être modifiées et sont essentiellement tributaires du moment où l'investisseur du projet atteint le taux de rendement cible convenu. La Société prévoit que les dates d'échéance des financements donnant droit à des avantages fiscaux seront les suivantes : en mars 2030 pour Lakeswind; en décembre 2030 pour les parcs solaires en Caroline du Nord; et en décembre 2029 pour Big Level et Antrim.

Divers

La dette à court terme et à long terme de TransAlta comporte des modalités et conditions, y compris des clauses restrictives financières, qui sont considérées comme normales et courantes. Au 31 décembre 2025, la Société se conformait à toutes les clauses restrictives de la dette.

Les facilités de crédit de Heartland ne sont assujetties à aucune clause restrictive de maintien ou financière, mais comportent certaines clauses restrictives qui limitent la capacité de Heartland à, notamment, contracter une dette additionnelle, créer ou permettre qu'existe un privilège, effectuer certaines acquisitions ou cessions, verser des distributions et conclure des conventions de couverture.

La Société respecte les modalités des facilités de crédit, et toute tranche non utilisée est entièrement disponible. Les lettres de crédit de 223 millions de dollars étaient émises à partir de facilités à vue sans engagement au 31 décembre 2025. Outre la capacité consentie disponible de 1,5 milliard de dollars aux termes des facilités de crédit, la Société disposait de 205 millions de dollars en trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre 2025.

B. Restrictions relatives à la dette sans recours et à d'autres dettes

La totalité de la dette sans recours, de l'obligation de TransAlta OCP LP et des facilités de crédit de Heartland dont la valeur comptable totale s'élevait à 1,6 milliard de dollars au 31 décembre 2025 (1,8 milliard de dollars en 2024) sont assujetties aux conditions financières habituelles et aux clauses restrictives qui pourraient limiter la capacité de la Société d'accéder aux fonds générés par les activités des centrales. Si certains tests de distribution (effectués généralement une fois par trimestre) sont réussis, les fonds peuvent être distribués par les filiales à leur société mère respective. Ces conditions comprennent l'atteinte d'un ratio de couverture du service de la dette avant la distribution, lequel a été atteint par ces entités au quatrième trimestre

de 2025, à l'exception de Windrise Wind LP. Les fonds de Windrise ne seront pas distribués jusqu'au prochain ratio de couverture du service de la dette au premier trimestre de 2026. Au 31 décembre 2025, un montant de 101 millions de dollars (117 millions de dollars en 2024) en trésorerie était assujetti à ces restrictions financières.

Au 31 décembre 2025, les autres entités de la Société étaient dans l'incapacité d'avoir accès à une tranche de 8 millions de dollars (9 millions de dollars australiens) des fonds détenus par TEC Hedland Pty Ltd., étant donné que les fonds ne peuvent être utilisés que par les entités responsables des projets afin de payer les coûts d'entretien importants. En outre, certaines obligations sans recours requièrent l'établissement et le financement de certains comptes de réserve au moyen de trésorerie en dépôt et de lettres de crédit.

C. Garantie

Une dette sans recours totalisant 1,4 milliard de dollars au 31 décembre 2025 (1,5 milliard de dollars en 2024) est garantie par une charge de premier rang sur les actifs respectifs des filiales de la Société qui ont émis la dette, y compris des immobilisations corporelles dont la valeur

comptable totale s'élevait à 1,57 milliard de dollars au 31 décembre 2025 (1,75 milliard de dollars en 2024) et des immobilisations incorporelles dont la valeur comptable totale s'élevait à 55 millions de dollars (84 millions de dollars en 2024). Au 31 décembre 2025, une dette sans recours d'environ 65 millions de dollars (75 millions de dollars en 2024) était garantie par une charge de premier rang sur les capitaux propres de l'émetteur qui a émis la dette sans recours.

Les obligations de TransAlta OCP ont une valeur comptable de 166 millions de dollars (192 millions de dollars en 2024) et sont garanties par les actifs de TransAlta OCP, y compris par le droit à des apports annuels de capital, et par les paiements effectués par le gouvernement de l'Alberta en vertu de l'entente sur l'élimination du charbon relativement aux centrales alimentées au charbon traditionnelles (l'«entente sur l'élimination du charbon en Alberta de TransAlta»). Conformément à l'entente sur l'élimination du charbon en Alberta de TransAlta, la Société reçoit des paiements de transition annuels au comptant d'environ 40 millions de dollars (environ 37 millions de dollars, montant net revenant à la Société) au plus tard le 31 juillet, à compter du 1^{er} janvier 2017 jusqu'à la fin de 2030.

D. Remboursements de principal

	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et par la suite	Total
Remboursements de principal ¹⁾	170	331	163	343	281	2 199	3 487
Obligations locatives	5	5	5	5	5	121	146

1) Exclut l'incidence de la comptabilité de couverture et des dérivés.

E. Liquidités soumises à restrictions

Au 31 décembre 2025, la Société détenait une tranche de 17 millions de dollars (17 millions de dollars en 2024) de liquidités soumises à restrictions liées aux obligations de TransAlta OCP, laquelle doit être détenue dans un compte réservé au service de la dette en vue de financer les remboursements futurs prévus sur la dette. La Société détenait également des liquidités soumises à restrictions de 4 millions de dollars liées aux retenues associées aux dessaisissements exigés et de 57 millions de dollars (52 millions de dollars en 2024) liées à l'obligation de TEC Hedland PTY Ltd. Ces réserves de trésorerie doivent être détenues aux termes des accords commerciaux et aux fins

du service de la dette, et pourront être remplacées par des lettres de crédit dans l'avenir.

F. Lettres de crédit

Des lettres de crédit sont émises à des contreparties, comme le demandent les divers arrangements contractuels avec la Société et certaines de ses filiales. Si la Société ou ses filiales ne respectent pas les dispositions de ces contrats, la contrepartie peut présenter une réclamation de paiement à l'institution financière, par l'intermédiaire de laquelle la lettre de crédit a été émise. Toutes les lettres de crédit arrivent à échéance à moins de un an et devraient être renouvelées, au besoin, dans le cours normal des affaires. Les lettres de

crédit en cours au 31 décembre 2025 totalisaient 829 millions de dollars (865 millions de dollars en 2024) et aucun montant (néant en 2024) n'avait été exercé par des tiers en vertu de ces arrangements.

G. Incidences du risque de change

Au 31 décembre 2025, l'affaiblissement du dollar américain avait fait diminuer de 28 millions de dollars les soldes de dette à long terme libellés en dollars américains, principalement les billets de premier rang et les financements donnant droit à des avantages fiscaux (en 2024, augmentation de 90 millions de dollars en raison du

renforcement du dollar américain). La quasi-totalité de la dette libellée en dollars américains est couverte par des contrats financiers ou des investissements nets dans les établissements aux États-Unis.

En outre, au 31 décembre 2025, le raffermissement du dollar australien a fait augmenter d'environ 16 millions de dollars le solde des billets garantis de premier rang sans recours libellés en dollars australiens (5 millions de dollars en 2024). Comme ces titres d'emprunt sont émis par une filiale australienne, l'incidence de la conversion des monnaies étrangères est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

26. Titres échangeables

Le 22 mars 2019, la Société a conclu une convention d'investissement aux termes de laquelle Brookfield Renewable Partners et des membres du même groupe (collectivement «Brookfield») ont accepté d'investir 750 millions de dollars dans TransAlta par l'entremise de l'achat de titres échangeables, titres qui pourront être échangés contre une participation dans les capitaux propres des actifs hydroélectriques en Alberta de TransAlta après le 31 décembre 2024 selon une valeur établie en fonction d'un

multiple du BAIIA futur généré par les actifs hydroélectriques en Alberta («option d'échange»).

La Société a reclassé les titres échangeables dans les passifs courants, l'option de conversion pouvant être exercée en tout temps après le 31 décembre 2024, même s'il n'y a aucune obligation de remettre des équivalents de trésorerie et que le porteur ne peut pas exiger de remboursement.

A. Émission de 750 millions de dollars de titres échangeables

Au	31 décembre 2025			31 décembre 2024		
	Valeur comptable	Valeur nominale	Taux d'intérêt	Valeur comptable	Valeur nominale	Taux d'intérêt
Débetures échangeables échéant le 1 ^{er} mai 2039 ¹	350	350	7 %	350	350	7 %
Actions privilégiées échangeables ²	400	400	7 %	400	400	7 %
Total des titres échangeables	750	750		750	750	

1) Débetures subordonnées non garanties portant intérêt à 7 % échéant le 1^{er} mai 2039.

2) Actions privilégiées de premier rang rachetables (série I) au gré du porteur ou de l'émetteur. Les dividendes sur actions privilégiées échangeables sont comptabilisés à titre de charge d'intérêts.

Le 12 décembre 2025, la Société a déclaré un dividende de 7 millions de dollars sur les actions privilégiées échangeables au taux fixe de 1,764 % par action payable le 2 mars 2026. Aux fins comptables, les actions privilégiées échangeables

sont considérées comme une dette et, par conséquent, les dividendes sont comptabilisés à titre de charge d'intérêts (note 10).

B. Option d'échange

Au	31 décembre 2025		31 décembre 2024	
	Juste valeur de base	Sensibilité	Juste valeur de base	Sensibilité
Option d'échange – dérivé incorporé	—	+néant -41	—	+néant -30

La convention d'investissement confère à Brookfield le droit d'échanger tous les titres échangeables en circulation après le 31 décembre 2024 contre une participation maximale de 49 % dans les capitaux propres d'une entité constituée pour détenir les actifs hydroélectriques en Alberta. La juste valeur de l'option d'échange est classée dans le niveau III de la hiérarchie des justes valeurs étant donné qu'il n'y a aucune donnée du marché observable disponible. Par conséquent, l'option d'échange est évaluée en utilisant un modèle d'évaluation axé sur les prévisions avec des données d'entrée fondées sur les données historiques et les variations des taux d'actualisation sous-jacents, uniquement lorsque ces variations représentent un changement à long terme dans la valeur de l'option d'échange.

La fourchette de sensibilité de la juste valeur de base est établie à l'aide d'autres hypothèses raisonnablement possibles pour les principales données d'entrée non observables, hypothèses qui ont trait principalement à la variation du taux d'actualisation implicite des flux de trésorerie futurs. L'analyse de sensibilité a été préparée selon l'estimation, par la Société, qu'une variation du taux d'actualisation implicite de 7,9 % (10,5 % en 2024) des flux de trésorerie futurs de 1 % est une variation raisonnablement possible.

La participation maximale que Brookfield peut détenir relativement aux actifs hydroélectriques en Alberta est de 49 %. Si la participation de Brookfield au moment de la conversion est inférieure à 49 %, Brookfield dispose d'une option non récurrente payable en espèces, pouvant être exercée jusqu'au 31 décembre 2028, pourvu que Brookfield détienne au moins 8,5 % des actions ordinaires de TransAlta, lui permettant d'augmenter sa participation jusqu'à 49 %. En vertu de cette option complémentaire, Brookfield pourra acquérir une participation supplémentaire de 10 % dans l'entité détenant les actifs hydroélectriques en Alberta, à condition que le cours moyen pondéré en fonction du volume sur 20 jours («CMPV») des actions ordinaires de TransAlta ne soit pas inférieur à 14 \$ l'action avant l'exercice de l'option, et jusqu'à 49 % si le CMPV sur 20 jours des actions ordinaires de TransAlta n'est pas inférieur à 17 \$ l'action. Si la valeur de l'investissement dépassait une participation de 49 %, Brookfield aurait droit à un paiement en espèces égal au solde du prix de rachat.

Dans le cadre de la convention d'investissement, Brookfield a le droit de proposer deux administrateurs pour l'élection au conseil.

27. Obligations au titre des prestations définies et autres passifs non courants

Les composantes des obligations au titre des prestations définies et autres passifs non courants sont les suivantes :

Aux 31 décembre	2025	2024
Obligations au titre des prestations définies (note 32)	143	146
Passif sur contrat d'électricité au détail	17	45
Divers	13	11
Total	173	202

Le passif au titre des prestations de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi et les coûts connexes inclus dans la charge de rémunération sont touchés par les estimations relatives aux modifications des principales hypothèses actuarielles, y compris les taux d'actualisation.

Une hausse de 1 % des taux d'actualisation entraînerait une diminution de 31 millions de dollars des obligations au titre des prestations définies. Se reporter à la note 32 pour d'autres sensibilités ayant une incidence sur les obligations au titre des prestations définies.

Le passif sur contrat d'électricité au détail représente une obligation découlant du contrat d'achat et de vente pour des contrats au détail visant la livraison d'électricité et de gaz conclus avec des clients, ainsi que des swaps financiers sur l'électricité et le gaz. Les passifs sur contrats d'électricité au détail représentent certains contrats hors marché conclus avec des clients, pour lesquels la valeur du contrat repose sur l'écart entre les taux du contrat et ceux du marché à la date de clôture. Le passif sur contrat au détail est amorti dans les amortissements sur la durée résiduelle des contrats en fonction des volumes qui seront livrés chaque mois.

28. Actions ordinaires

A. Émises et en circulation

TransAlta est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires avec droit de vote sans valeur nominale.

Aux 31 décembre	2025		2024	
	Actions ordinaires (en millions)	Montant	Actions ordinaires (en millions)	Montant
Émises et en circulation au début de l'exercice	297,5	3 179	306,9	3 285
Reprise de provisions pour rachat d'actions ordinaires dans le cadre du régime d'achat d'actions automatique	—	—	1,7	19
Rachetées et annulées dans le cadre de l'OPRA ^{1, 2}	(1,9)	(20)	(13,5)	(146)
Régimes de paiements fondés sur des actions	0,8	7	0,8	9
Options d'achat d'actions exercées	0,3	3	1,6	12
Émises et en circulation à la fin de l'exercice	296,7	3 169	297,5	3 179

1) En 2025, comprend des impôts sur la juste valeur des actions rachetées de néant (2 millions de dollars en 2024).

2) Les actions rachetées par la Société dans le cadre de l'OPRA (comme elle est définie ci-après) sont comptabilisées en réduction du capital-actions correspondant à la valeur comptable moyenne des actions ordinaires. Tout écart entre le prix de rachat total et la valeur comptable moyenne des actions ordinaires est comptabilisé dans les résultats non distribués (le déficit).

B. Offre publique de rachat d'actions dans le cours normal des activités («OPRA»)

L'incidence du rachat et de l'annulation des actions ordinaires par la Société au cours de la période se présente comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	2025	2024
Total des actions rachetées	1 932 800	13 467 400
Prix de rachat moyen par action	12,42	10,59
Coût total (en millions)	24	143
Valeur comptable des actions annulées	20	146
Montant comptabilisé dans le déficit	(4)	3

Le 27 mai 2025, la Société a annoncé avoir reçu l'approbation de la Bourse de Toronto visant le rachat d'au plus 14 millions d'actions ordinaires au cours de la période de 12 mois commencée le 31 mai 2025 et qui prendra fin à la date la plus rapprochée entre le 30 mai 2026, toute date antérieure à laquelle la Société aura racheté le nombre maximal d'actions ordinaires permis aux termes de l'OPRA, ou la date à laquelle la Société mettra fin à l'OPRA aux termes de ses modalités. Les actions ordinaires rachetées dans le cadre de l'OPRA seront annulées.

C. Régime de droits des actionnaires

La Société a initialement adopté le régime de droits des actionnaires en 1992, qui a été modifié et mis à jour le 28 avril 2022. Comme il est exigé, le régime de droits des actionnaires doit être soumis tous les trois ans à l'approbation des actionnaires de la Société. Il a été approuvé la dernière fois le 24 avril 2025 et devra être approuvé lors de

l'assemblée annuelle des actionnaires de 2028. L'objectif premier du régime de droits des actionnaires est d'inciter l'acquéreur éventuel à respecter un certain nombre de critères minimaux dans le but de promouvoir le traitement équitable et égal de tous les porteurs d'actions ordinaires. Lorsqu'un actionnaire acheteur acquiert 20 % ou plus des actions ordinaires de la Société, sauf dans des circonstances précises, notamment au moyen d'une «offre autorisée» ou d'une «offre autorisée concurrente» (au sens attribué à ces termes dans le régime de droits des actionnaires), les droits attribués en vertu du régime de droits des actionnaires peuvent être exercés par tous les actionnaires, sauf ceux détenus par l'actionnaire acheteur. Chaque droit émis permettra à son porteur, sauf à l'actionnaire acheteur, d'acheter des actions ordinaires supplémentaires moyennant un escompte important par rapport au cours du marché, exposant ainsi la personne qui acquiert 20 % ou plus des actions à une dilution considérable de ses avoirs.

D. Résultat par action

Exercices clos les 31 décembre	2025	2024
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	(190)	177
Nombre moyen pondéré de base et dilué d'actions ordinaires, en circulation (en millions)	297	302
Résultat net par action attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, de base et dilué	(0,64)	0,59

E. Dividendes

Le 12 décembre 2025, la Société a déclaré un dividende trimestriel de 0,065 \$ par action ordinaire, payable le 1^{er} avril 2026.

Le 25 février 2026, la Société a déclaré un dividende trimestriel de 0,070 \$ par action ordinaire, payable le 1^{er} juillet 2026.

Aucune transaction relative aux actions ordinaires n'a été effectuée entre la date de clôture et la date d'achèvement des présents états financiers consolidés.

29. Actions privilégiées

A. Émises et en circulation

La totalité des actions émises et en circulation sont des actions privilégiées rachetables de premier rang à taux fixe ou variable et à dividende cumulatif sans droit de vote.

Aux 31 décembre	2025		2024	
Série ¹	Nombre d'actions (en millions)	Montant	Nombre d'actions (en millions)	Montant
Série A	9,6	235	9,6	235
Série B	2,4	58	2,4	58
Série C	10,0	243	10,0	243
Série D	1,0	26	1,0	26
Série E	9,0	219	9,0	219
Série G	6,6	161	6,6	161
Émises et en circulation à la fin de l'exercice	38,6	942	38,6	942

1) Les actions privilégiées de série I sont comptabilisées comme une dette. Se reporter à la note 26.

Actions privilégiées rachetables à taux rajusté et à dividende cumulatif de série G

Au cours du troisième trimestre de 2024, compte tenu de tous les avis de choix reçus pour la conversion d'actions privilégiées rachetables à taux rajusté et à dividende cumulatif de série G (les «actions de série G»), un total de 20 607 actions de série G sur 6,6 millions d'actions en circulation ont été déposées en vue de leur conversion, soit moins que le million d'actions requis pour donner effet à la conversion en actions de série H. Par conséquent, aucune action de série G n'a été convertie en action de série H le 30 septembre 2024 et la prochaine date de conversion a été reportée au 30 septembre 2029.

Information sur les séries d'actions privilégiées

Les porteurs d'actions privilégiées ont le droit de recevoir des dividendes en espèces fixes trimestriels à des taux donnés, sur approbation du conseil. Après une période initiale d'environ cinq ans à partir de la date d'émission et tous les cinq ans par la suite («date de rajustement du taux»), le taux fixe des actions privilégiées est rajusté pour correspondre à la somme du rendement des obligations à cinq ans du

gouvernement du Canada (le taux d'intérêt fixe «de référence») alors en vigueur, majoré d'un écart donné. À chacune des dates de rajustement du taux :

- les actions privilégiées sont rachetables au gré de la Société, en totalité ou en partie, à 25,00 \$ par action, plus la totalité des dividendes déclarés et non versés au moment du rachat;
- les actions privilégiées sont convertibles au gré du porteur d'une série donnée d'actions privilégiées de premier rang à taux variable et à dividende cumulatif rachetables sans droit de vote qui donne droit à des dividendes en espèces cumulatifs à taux variable trimestriels, sur approbation du conseil, selon la somme du rendement des bons du Trésor à 90 jours du gouvernement du Canada (le taux variable «de référence») alors en vigueur, majoré d'un écart donné. Les actions privilégiées de premier rang à taux variable et à dividende cumulatif sont également rachetables au gré de la Société et reconvertibles en chacune des séries initiales d'actions privilégiées de premier rang à taux fixe et à dividende cumulatif, à chacune des dates de rajustement du taux ultérieures, selon les mêmes modalités susmentionnées.

Les caractéristiques propres à chacune des séries d'actions privilégiées de premier rang au 31 décembre 2025 sont les suivantes :

Série ¹	Taux au cours de la période	Taux du dividende annuel par action (\$) ²	Prochaine date de conversion	Écart de taux par rapport au taux de référence (en pourcentage)	Convertible en séries
A	Taux fixe	0,71924	31 mars 2026	2,03	B
B	Taux variable	1,15541	31 mars 2026	2,03	A
C	Taux fixe	1,46352	30 juin 2027	3,10	D
D	Taux variable	1,42290	30 juin 2027	3,10	C
E	Taux fixe	1,72352	30 sept, 2027	3,65	F
G	Taux fixe	1,69324	30 sept, 2029	3,80	H

1) Les actions privilégiées de série I sont comptabilisées comme une dette. Se reporter à la note 26.

2) Le taux de dividende annuel par action représente les dividendes déclarés en 2025.

B. Dividendes

Les tableaux suivants résument la valeur des dividendes déclarés sur actions privilégiées en 2025 et 2024 :

Série	Total des dividendes déclarés	
	2025	2024
A	7	7
B ¹	3	4
C	15	15
D ²	1	2
E	16	15
G	10	9
Total pour l'exercice	52	52

1) Les actions privilégiées de série B versent des dividendes à taux variable sur une base trimestrielle déterminés selon le taux des bons du Trésor du gouvernement du Canada à 90 jours majoré de 2,03 %.

2) Les actions privilégiées de série D versent des dividendes à taux variable sur une base trimestrielle déterminés selon le taux des bons du Trésor du gouvernement du Canada à 90 jours majoré de 3,10 %.

Le 12 décembre 2025, la Société a déclaré un dividende trimestriel, payable le 31 mars 2026, de 0,17981 \$ par action sur les actions privilégiées de série A, de 0,26186 \$ par action sur les actions privilégiées de série B, de 0,36588 \$ par action sur les actions privilégiées de série C, de 0,32782 \$ par action sur les actions privilégiées de série D, de 0,43088 \$ par action sur les actions privilégiées de série E et de 0,42331 \$ par action sur les actions privilégiées de série G.

30. Cumul des autres éléments du résultat global

Les composantes et les variations du cumul des autres éléments du résultat global sont présentées ci-dessous :

	2025	2024
Ajustement au titre de l'écart de conversion		
Solde d'ouverture aux 1 ^{er} janvier	(34)	(36)
(Pertes) profits à la conversion des actifs nets des établissements à l'étranger, compte tenu du reclassement en résultat net	(12)	30
Profits (pertes) sur les instruments financiers désignés comme couvertures des investissements dans des établissements à l'étranger, compte tenu du reclassement en résultat net, déduction faite des impôts ¹	11	(28)
Solde aux 31 décembre	(35)	(34)
Couvertures de flux de trésorerie		
Solde d'ouverture aux 1 ^{er} janvier	65	(129)
(Pertes) profits sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, compte tenu du reclassement en résultat net, déduction faite des impôts ²	(69)	194
Solde aux 31 décembre	(4)	65
Avantages du personnel		
Solde d'ouverture aux 1 ^{er} janvier	12	3
Gains actuariels nets sur les régimes à prestations définies, déduction faite des impôts ³	5	9
Solde aux 31 décembre	17	12
Divers		
Solde d'ouverture aux 1 ^{er} janvier	(2)	(2)
Solde aux 31 décembre	(2)	(2)
Cumul des autres éléments du résultat global	(24)	41

1) Déduction faite de la charge d'impôts sur le résultat de 1 million de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (recouvrement de 4 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2024).

2) Déduction faite du recouvrement d'impôts sur le résultat de 14 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (charge de 53 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2024).

3) Déduction faite de la charge d'impôts sur le résultat de 1 million de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (charge de 3 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2024).

31. Régimes de paiements fondés sur des actions

La Société a établi les régimes de paiements fondés sur des actions suivants :

A. Régime d'unités d'actions axées sur la performance et d'unités d'actions incessibles

Les attributions d'unités d'actions axées sur la performance et d'unités d'actions incessibles aux termes du régime d'unités d'actions peuvent être faites une fois l'an, mais elles sont mesurées et évaluées sur une période de trois ans. Les attributions sont déterminées en tant que pourcentage du salaire de base du participant et sont converties en unités d'actions axées sur la performance ou en unités d'actions incessibles en fonction du cours de l'action ordinaire de la Société au moment de l'attribution. Les droits rattachés aux unités d'actions axées sur la performance s'acquièrent sur une période de trois ans à l'atteinte de cibles spécifiques de performance, lesquelles sont établies au moment de chaque attribution. Les unités d'actions incessibles sont assujetties à une exigence d'acquisition en bloc des droits qui s'y rattachent après trois ans. Les unités d'actions axées sur la performance et les unités d'actions incessibles sont directement liées au cours de l'action de la Société sur une période de trois ans et donnent droit à des dividendes sous forme d'unités supplémentaires au même taux que les dividendes versés sur les actions ordinaires de la Société.

La charge de rémunération avant impôts relative aux unités d'actions axées sur la performance et aux unités d'actions incessibles en 2025 s'est élevée à 26 millions de dollars (23 millions de dollars en 2024), montant qui est comptabilisé dans les charges au titre des activités d'exploitation, d'entretien et d'administration dans les comptes de résultat consolidés.

Le tableau ci-après présente le total des options en cours et des options pouvant être exercées aux termes du régime d'options sur actions au 31 décembre 2025 :

Options en cours			
Fourchette des prix d'exercice (\$ par action)	Nombre d'options (en millions) ¹	Durée contractuelle moyenne pondérée résiduelle (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré (\$ par action)
9,28-20,46	1,6	4,3	12,91

1) Comprend 1,2 million d'options pouvant être exercées au 31 décembre 2025.

B. Régime d'unités d'actions différées («UAD»)

Le régime d'unités d'actions différées permet aux membres du conseil et aux dirigeants d'acheter à leur discrétion des unités d'actions différées en contrepartie de certaines composantes de leurs honoraires ou de leur salaire. Une unité d'action différée est une action fictive de même valeur qu'une action ordinaire de la Société, et sa valeur varie comme celle des actions ordinaires de la Société sur le marché. Les unités d'actions différées donnent droit à des dividendes sous forme d'unités supplémentaires au même taux que les dividendes versés sur les actions ordinaires de la Société. Les unités d'actions différées sont rachetables au comptant, mais elles ne peuvent être rachetées avant la cessation d'emploi ou le départ à la retraite de l'administrateur ou du dirigeant.

La Société comptabilise un passif et une charge au titre de l'appréciation de la valeur des actions ordinaires en sus du prix d'achat des unités d'actions différées et des équivalents de dividendes gagnés.

La charge de rémunération avant impôts relative aux unités d'actions différées a été de 2 millions de dollars en 2025 (8 millions de dollars en 2024).

C. Régime d'options sur actions

En 2025, la Société a attribué aux membres de la haute direction 0,3 million d'options sur actions assorties d'un prix d'exercice moyen pondéré de 20,40 \$. Les droits rattachés aux options sur actions s'acquièrent sur une période de trois ans et les options expirent sept ans après leur attribution (0,7 million d'options sur actions à 10,88 \$ en 2024). La charge comptabilisée au titre de ces attributions en 2025 s'est chiffrée à environ 3 millions de dollars (1 million de dollars en 2024).

32. Avantages futurs du personnel

A. Description

La Société offre, au Canada et aux États-Unis, des régimes de retraite agréés qui couvrent essentiellement tous ses employés dans les deux pays et certains employés désignés travaillant dans les établissements à l'étranger. Les régimes canadiens comprennent des composantes à prestations définies et à cotisations définies et un régime de prestations complémentaires non agréé est également offert aux employés admissibles dont la rémunération annuelle excède la limite fixée par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Le régime américain, quant à lui, ne comprend que des composantes à cotisations définies.

En date du 30 juin 2025, par suite de la fermeture du régime de Sunhills, les régimes de retraite à prestations définies au Canada et aux États-Unis ne sont plus offerts aux nouveaux participants. Le régime de retraite à prestations définies des États-Unis a été gelé en date du 31 décembre 2010; par conséquent, aucune prestation future n'a été acquise. Il a été mis fin au régime complémentaire de retraite le 31 décembre 2015 et, le 1^{er} janvier 2016, un nouveau régime complémentaire de retraite à cotisations définies a été institué à l'intention des membres de la direction. Les membres de la direction en fonction au 31 décembre 2015 ont bénéficié d'un droit acquis à l'égard de l'ancien régime complémentaire.

Le régime de retraite à prestations définies des États-Unis de la Société a été résilié le 30 juin 2024 et constitué en rente en octobre 2024.

La date d'évaluation utilisée pour déterminer la juste valeur des actifs des régimes et la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies est le 31 décembre 2025.

La capitalisation des régimes de retraite agréés est conforme à la réglementation applicable, laquelle requiert des évaluations actuarielles des caisses de retraite au moins une

fois tous les trois ans au Canada, ou plus, selon la situation de capitalisation. Le régime complémentaire de retraite est entièrement à la charge de la Société. Celle-ci n'est pas tenue de le capitaliser, mais doit verser des prestations en vertu des modalités du régime à mesure qu'elles sont dues. En mars 2025, la Société a émis une lettre de crédit de 92 millions de dollars pour garantir les obligations au titre du régime complémentaire, et a fourni un cautionnement de 62 millions de dollars pour garantir les obligations au titre du régime de retraite à prestations définies au Canada.

La Société offre des régimes d'assurance-maladie et d'assurance dentaire à certains employés admissibles jusqu'à l'âge de 65 ans pour les employés invalides et les participants retraités grâce à ses régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. La date d'évaluation pour calculer la valeur actualisée de l'obligation au titre des deux régimes est le 31 décembre 2025.

La Société offre plusieurs régimes à cotisations définies, dont le régime de Heartland acquis, un régime de retraite gouvernemental en Australie et un régime d'épargne 401(k) aux États-Unis, qui prévoient des cotisations de la part de la Société de l'ordre de 5,0 % à 11,5 %, selon le régime.

Les cotisations optionnelles des salariés sont permises dans tous les régimes à cotisations définies.

Le régime de retraite canadien agréé de la Société a été modifié le 26 avril 2025 à la suite de l'acquisition de Heartland.

Aux termes de cette modification, certains employés de Heartland qui ont commencé à travailler entre le 4 décembre 2024 et le 26 avril 2025 et qui satisfaisaient aux conditions d'admissibilité ont pu adhérer au régime.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le solde des anciens régimes des employés de Heartland a été transféré dans le régime de la Société.

B. Coûts comptabilisés

Les coûts comptabilisés en résultat net au cours de l'exercice pour les régimes de retraite à prestations définies, les régimes de retraite à cotisations définies et les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi se présentent comme suit :

Exercice clos le 31 décembre 2025	Régimes agréés	Régimes complémentaires	Divers	Total
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1	—	—	1
Frais d'administration	1	—	—	1
Coût financier des obligations au titre des prestations définies	13	4	—	17
Intérêts sur les actifs des régimes	(11)	(1)	—	(12)
Charge au titre de la composante à prestations définies	4	3	—	7
Charge au titre de la composante à cotisations définies	14	—	—	14
Charge nette	18	3	—	21

Exercice clos le 31 décembre 2024	Régimes agréés	Régimes complémentaires	Divers	Total
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1	1	1	3
Frais d'administration	1	—	—	1
Coût financier des obligations au titre des prestations définies	14	4	1	19
Intérêts sur les actifs des régimes	(12)	(1)	—	(13)
Charge au titre de la composante à prestations définies	4	4	2	10
Charge au titre de la composante à cotisations définies	12	—	—	12
Charge nette	16	4	2	22

C. Situation des régimes

La situation des régimes de retraite à prestations définies et des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi se présente comme suit :

Exercice clos le 31 décembre 2025	Régimes agréés	Régimes complémentaires	Divers	Total
Juste valeur des actifs des régimes	229	16	—	245
Valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies	(285)	(88)	(17)	(390)
Situation de capitalisation – déficit	(56)	(72)	(17)	(145)

Montants comptabilisés dans les états financiers consolidés :

Charges à payer courantes	(1)	—	(1)	(2)
Autres passifs non courants	(55)	(72)	(16)	(143)
Total des montants comptabilisés	(56)	(72)	(17)	(145)

Exercice clos le 31 décembre 2024	Régimes agréés	Régimes complémentaires	Divers	Total
Juste valeur des actifs des régimes	241	16	—	257
Valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies	(303)	(90)	(18)	(411)
Situation de capitalisation – déficit	(62)	(74)	(18)	(154)

Montants comptabilisés dans les états financiers consolidés :

Charges à payer courantes	(1)	(6)	(1)	(8)
Autres passifs non courants	(61)	(68)	(17)	(146)
Total des montants comptabilisés	(62)	(74)	(18)	(154)

D. Actifs des régimes

La juste valeur des actifs des régimes de retraite à prestations définies et des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi se présente comme suit :

	Régimes agréés	Régimes complémentaires	Divers	Total
Au 31 décembre 2023	269	15	—	284
Intérêts sur les actifs des régimes	12	1	—	13
Rendement net des actifs des régimes	13	(1)	—	12
Cotisations ¹	1	6	1	8
Prestations versées	(31)	(5)	(1)	(37)
Frais d'administration	(1)	—	—	(1)
Incidence de la liquidation découlant de la constitution en rente du régime de retraite à prestations définies des États-Unis	(23)	—	—	(23)
Variation des taux de change	1	—	—	1
Au 31 décembre 2024	241	16	—	257
Intérêts sur les actifs des régimes	11	1	—	12
Rendement net des actifs des régimes	2	(1)	—	1
Cotisations ¹	4	6	1	11
Prestations versées	(28)	(6)	(1)	(35)
Frais d'administration	(1)	—	—	(1)
Au 31 décembre 2025	229	16	—	245

1) La Société a versé une cotisation volontaire de 4 millions de dollars (néant en 2024) pour améliorer davantage la situation de capitalisation du régime de retraite à prestations définies.

La juste valeur des actifs des régimes à prestations définies de la Société par catégorie principale se présente comme suit :

Au 31 décembre 2025	Niveau I	Niveau II	Niveau III	Total
Titres de capitaux propres				
Canada	—	11	—	11
International	—	52	—	52
Privé	—	—	1	1
Obligations				
A – AAA	—	16	80	96
BBB	—	1	11	12
Inférieur à BBB	—	—	6	6
Prêts¹	—	2	—	2
Divers				
Autres fonds ²	—	—	42	42
Marché monétaire et trésorerie et équivalents de trésorerie	18	3	2	23
Total	18	85	142	245

1) Comprennent les prêts de 1 million de dollars ayant une note de solvabilité de A.

2) Les autres fonds comprennent les placements en infrastructures et les fonds immobiliers.

Au 31 décembre 2024	Niveau I	Niveau II	Niveau III	Total
Titres de capitaux propres				
Canada	—	12	—	12
International	—	53	—	53
Privé	—	—	1	1
Obligations				
A – AAA	—	18	81	99
BBB	—	1	16	17
Inférieur à BBB	—	—	5	5
Prêts ¹	—	1	—	1
Divers				
Autres fonds ²	—	—	46	46
Marché monétaire et trésorerie et équivalents de trésorerie	2	19	2	23
Total	2	104	151	257

1) Comprennent les prêts de 1 million de dollars ayant une note de solvabilité de A.

2) Les autres fonds comprennent les placements en infrastructures et les fonds immobiliers.

Les actifs des régimes ne comprenaient pas d'actions ordinaires de la Société au 31 décembre 2025 ni au 31 décembre 2024.

E. Obligations au titre des prestations définies

La valeur actualisée des obligations au titre des régimes à prestations définies et des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi se présente comme suit :

	Régimes agréés	Régimes complémentaires	Divers	Total
Valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies au 31 décembre 2023	340	89	17	446
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1	—	1	2
Coût financier	14	4	1	19
Prestations versées	(31)	(5)	(1)	(37)
Perte actuarielle découlant des hypothèses financières	1	1	—	2
Perte actuarielle découlant des ajustements liés aux résultats passés	—	1	—	1
Incidence de la liquidation découlant de la résiliation du régime de retraite à prestations définies des États-Unis	(23)	—	—	(23)
Variation des taux de change	1	—	—	1
Valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies au 31 décembre 2024	303	90	18	411
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1	—	—	1
Coût financier	13	4	—	17
Prestations versées	(28)	(5)	(1)	(34)
Gain actuariel découlant des hypothèses financières	(5)	(2)	—	(7)
Perte actuarielle découlant des ajustements liés aux résultats passés	1	1	—	2
Valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies au 31 décembre 2025¹	285	88	17	390

1) La durée moyenne pondérée des obligations au titre des prestations définies au 31 décembre 2025 est de 9,4 ans.

F. Cotisations

Les cotisations de l'employeur prévues pour les régimes de retraite à prestations définies et les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi pour 2026 s'établissent comme suit :

	Régimes agréés	Régimes complémentaires	Divers	Total
Cotisations de l'employeur prévues	1	—	1	2

G. Hypothèses

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour évaluer les obligations au titre des prestations définies de la Société pour les régimes de retraite à prestations définies et les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont comme suit :

Aux 31 décembre (en pourcentage)	2025			2024		
	Régimes agréés	Régimes complémentaires	Divers	Régimes agréés	Régimes complémentaires	Divers
Obligations au titre des prestations définies						
Taux d'actualisation	4,7	4,7	4,8	4,5	4,5	4,8
Taux de croissance de la rémunération	2,9	3,0	—	2,9	3,0	—
Taux tendanciel hypothétique des coûts des soins de santé						
Croissance des coûts des soins de santé ^{1, 3}	—	—	6,5	—	—	6,7
Croissance des coûts des soins dentaires	—	—	4,1	—	—	4,1
Coût des prestations pour l'exercice						
Taux d'actualisation	4,5	4,5	4,8	4,6	4,6	4,7
Taux de croissance de la rémunération	2,9	3,0	—	2,9	3,0	—
Taux tendanciel hypothétique des coûts des soins de santé						
Croissance des coûts des soins de santé ^{2, 4}	—	—	6,5	—	—	6,7
Croissance des coûts des soins dentaires	—	—	4,6	—	—	4,6

1) Prestations antérieures et postérieures à 65 ans en 2025 : Réduction graduelle à 4,5 % d'ici 2035, et maintien à ce niveau par la suite pour les régimes américains et réduction graduelle de 0,3 % par année pour atteindre 4,5 % en 2030 pour les régimes canadiens.

2) Prestations antérieures et postérieures à 65 ans en 2025 : Réduction graduelle à 4,5 % d'ici 2034, et maintien à ce niveau par la suite pour les régimes américains et réduction graduelle de 0,3 % par année pour atteindre 4,5 % en 2030 pour les régimes canadiens.

3) Prestations antérieures et postérieures à 65 ans en 2024 : Réduction graduelle à 4,5 % d'ici 2034, et maintien à ce niveau par la suite pour les régimes américains et réduction graduelle de 0,3 % par année pour atteindre 4,5 % en 2030 pour les régimes canadiens.

4) Prestations antérieures et postérieures à 65 ans en 2024 : Réduction graduelle à 4,5 % d'ici 2033, et maintien à ce niveau par la suite pour les régimes américains et réduction graduelle de 0,3 % par année pour atteindre 4,5 % en 2030 pour les régimes canadiens.

H. Analyse de sensibilité

Le tableau suivant présente l'augmentation estimée des obligations au titre des prestations définies, montant net, en supposant que certains changements seraient apportés aux principales hypothèses :

Au 31 décembre 2025	Régimes canadiens			Régimes américains
	Régimes agréés	Régimes complémentaires	Divers	Régime de retraite
Diminution de 1 % du taux d'actualisation	25	10	1	—
Hausse de 1 % des échelles salariales	1	—	—	—
Hausse de 1 % du taux tendanciel des coûts des soins de santé	—	—	2	—
Amélioration de 10 % des taux de mortalité	12	3	—	—

33. Information liée aux flux de trésorerie

A. Variation des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'exploitation

Exercices clos les 31 décembre	2025	2024
Source (utilisation) de la trésorerie :		
Créances clients	75	155
Charges payées d'avance	19	85
Impôts sur le résultat à recevoir	(41)	22
Stocks	22	34
Dettes fournisseurs, charges à payer et provisions	(78)	(273)
Impôts sur le résultat à payer	6	15
Variation des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'exploitation	3	38

B. Variation des passifs liés aux activités de financement

	Solde au 31 déc. 2024	Émissions de trésorerie ¹	Remboursements et dividendes versés ²	Dividendes déclarés	Incidence du change	Divers	Solde au 31 déc. 2025
Dette à long terme et obligations locatives ²	3 809	991	(1 188)	—	(12)	(7)	3 593
Titres échangeables	750	—	—	—	—	—	750
Dividendes à verser (sur actions ordinaires et privilégiées)	49	—	(127)	130	—	—	52
Total des passifs liés aux activités de financement	4 608	991	(1 315)	130	(12)	(7)	4 395

1) Comprend l'émission de billets de premier rang à 5,9 % d'un montant de 400 millions de dollars américains, soit 541 millions de dollars, et de billets de premier rang à 5,6 % d'un montant de 450 millions de dollars. Se reporter à la note 25.

2) Les remboursements de la dette à long terme et des obligations locatives comprennent le remboursement des billets de premier rang à 7,8 % d'un montant de 400 millions de dollars américains, soit 573 millions de dollars, le remboursement de la facilité à terme de 400 millions de dollars, les remboursements de 175 millions de dollars de la dette à long terme et les remboursements de 48 millions de dollars, déduction faite des emprunts en trésorerie, en vertu de la facilité de crédit consortiale, et une diminution de 4 millions de dollars des obligations au titre des contrats de location-financement.

	Solde au 31 déc. 2023	Dette prise en charge	Remboursements et dividendes versés ¹	Nouveaux contrats de location	Dividendes déclarés	Incidence du change	Divers	Solde au 31 déc. 2024
Dette à long terme et obligations locatives ²	3 469	232	6	5	—	86	11	3 809
Titres échangeables	744	—	—	—	—	—	6	750
Dividendes à verser (sur actions ordinaires et privilégiées)	49	—	(123)	—	123	—	—	49
Total des passifs liés aux activités de financement	4 262	232	(117)	5	123	86	17	4 608

1) Comprennent une diminution de 131 millions de dollars liée au remboursement de la dette à long terme, une augmentation nette de 143 millions de dollars des emprunts sur les facilités de crédit et une diminution de 6 millions de dollars des obligations au titre des contrats de location-financement.

2) Comprend le découvert bancaire de 1 million de dollars et la nouvelle dette de 232 millions de dollars prise en charge dans le cadre de l'acquisition de Heartland. Se reporter à la note 4.

34. Capital

Les composantes du capital de TransAlta sont présentées dans le tableau qui suit :

Aux 31 décembre	2025	2024	Augmentation (diminution)
Dettes à long terme ¹	3 593	3 808	(215)
Titres échangeables	750	750	—
Découvert bancaire	—	1	(1)
Capitaux propres			
Actions ordinaires	3 169	3 179	(10)
Actions privilégiées	942	942	—
Surplus d'apport	42	42	—
Déficit	(2 730)	(2 458)	(272)
Cumul des autres éléments du résultat global	(24)	41	(65)
Participations ne donnant pas le contrôle	66	97	(31)
Moins : trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles ²	(205)	(337)	132
Moins : principal des liquidités soumises à restrictions des obligations de TransAlta OCP ³	(17)	(17)	—
Moins : juste valeur négative (positive) des instruments de couverture de la dette à long terme ⁴	4	(7)	11
Total du capital	5 590	6 041	(451)

1) Inclut les obligations locatives, les montants dus aux termes des facilités de crédit, les obligations liées à la masse fiscale et la tranche courante de la dette à long terme.

2) La Société inclut la trésorerie et les équivalents de trésorerie dont elle dispose à titre de réduction dans le calcul du capital, le capital étant géré au moyen d'une position de dette nette. Ces fonds peuvent être mis à la disposition de la Société et utilisés par celle-ci pour faciliter le remboursement de la dette.

3) La Société inclut le principal des liquidités soumises à restrictions des obligations de TransAlta OCP puisque ces liquidités sont soumises à restrictions spécifiquement pour rembourser la dette en cours.

4) La Société inclut la juste valeur des instruments de couverture économiques et désignés de la dette représentant un actif (juste valeur positive), ou un passif (juste valeur négative), à titre de réduction, ou d'augmentation, dans le calcul du principal, la valeur comptable de la dette connexe ayant augmenté, ou diminué, par suite d'une variation des taux de change.

La stratégie globale et les objectifs de gestion du capital de la Société se présentent comme suit :

A. Maintenir un bilan solide

La Société exerce des activités liées aux produits de base qui sont capitalistiques et caractérisées par un long cycle. Par conséquent, le maintien d'un bilan solide constitue une priorité, car la Société peut avoir ainsi accès aux marchés financiers à des taux d'intérêt raisonnables. Le maintien d'un bilan solide par la Société permet aussi à son équipe commerciale de conclure des contrats avec différentes contreparties selon des modalités et des prix ayant une incidence favorable sur ses résultats financiers et facilite son accès aux marchés financiers tout au long des cycles des produits de base et du crédit. La Société a obtenu une note

de qualité investissement de Morningstar DBRS. En 2025, Moody's a renouvelé la note à long terme de la Société de Ba1 avec une perspective stable. Morningstar DBRS a renouvelé la note à titre d'émetteur et la note de crédit des titres de créances non garantis et des billets à moyen terme de la Société, soit BBB (faible), et la note des actions privilégiées de la Société, soit Pfd-3 (faible), toutes avec des perspectives stables, et S&P Global Ratings a renouvelé la note des titres de créances non garantis de premier rang et la note de crédit à titre d'émetteur de la Société, soit BB+, avec une perspective stable. La Société tient à maintenir une situation financière et des ratios de couverture des flux de trésorerie solides. Les notes de crédit fournissent des renseignements sur les coûts de financement, les liquidités et l'exploitation de la Société et influent sur la capacité de la Société d'obtenir du financement à court et à long terme ou

sur le coût de ce financement. La direction surveille régulièrement les prévisions en matière de résultat net, de flux de trésorerie et de dépenses d'investissement ainsi que le calendrier des remboursements de la dette dans le but de maintenir ses notes de crédit et de respecter les exigences en matière de dividendes et de dépenses en immobilisations corporelles.

B. Liquidités

La Société gère les variations du fonds de roulement au moyen des liquidités existantes en vertu des facilités de crédit pour assurer la disponibilité de fonds et d'emprunts suffisants pour financer les activités, verser les dividendes, effectuer des distributions aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle de filiales et investir dans les immobilisations corporelles.

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024, les rentrées et sorties de fonds sont résumées comme suit.

Exercices clos les 31 décembre	2025	2024	Augmentation (diminution)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	646	796	(150)
Variation des soldes hors trésorerie du fonds de roulement	(3)	(38)	35
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant variation du fonds de roulement	643	758	(115)
Dividendes versés sur actions ordinaires	(74)	(71)	(3)
Dividendes versés sur actions privilégiées	(52)	(52)	—
Distributions versées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle de filiales	(11)	(40)	29
Dépenses en immobilisations corporelles	(249)	(311)	62
Rentrées de fonds	257	284	(27)

TransAlta maintient des soldes de trésorerie et des facilités de crédit consenties suffisants pour financer les sorties de fonds nettes périodiques de l'exercice liées à ses activités. Au 31 décembre 2025, un montant de 1,5 milliard de dollars (1,5 milliard de dollars en 2024) au titre des facilités de crédit de la Société était entièrement disponible.

De temps à autre, TransAlta accède aux marchés financiers, au besoin, afin de financer certaines de ces sorties de fonds nettes et de maintenir ses liquidités disponibles ainsi que sa structure du capital et ses mesures de crédit dans les fourchettes visées.

35. Transactions entre parties liées

Le tableau ci-dessous donne des précisions sur les principales filiales opérationnelles de la Société au 31 décembre 2025 :

Filiale	Pays	Propriété (%)	Activité principale
TransAlta Generation Partnership	Canada	100	Production et vente d'électricité
TransAlta Cogeneration L.P.	Canada	50,01	Production et vente d'électricité
TransAlta Centralia Generation LLC	États-Unis	100	Production et vente d'électricité
TransAlta Energy Marketing Corp.	Canada	100	Commercialisation de l'énergie
TransAlta Energy Marketing (U.S.), Inc.	États-Unis	100	Commercialisation de l'énergie
TransAlta Energy (Australia) Pty Ltd.	Australie	100	Production et vente d'électricité
TransAlta Renewables Inc.	Canada	100	Production et vente d'électricité
Heartland Generation Ltd.	Canada	100 ¹	Production et vente d'électricité
Alberta Power (2000) Ltd.	Canada	100 ¹	Production et vente d'électricité

1) Le 4 décembre 2024, la Société a conclu l'acquisition de Heartland. Se reporter à la note 4 pour plus de précisions.

Les transactions entre la Société et ses filiales ont été éliminées à la consolidation et ne sont pas présentées.

Au 31 décembre 2025, les partenariats comprenaient ce qui suit :

Entreprise commune	Secteur	Propriété (%)	Description
Goldfields Power	Gaz	50	Centrale alimentée au gaz en Australie-Occidentale, exploitée par TransAlta
Fort Saskatchewan	Gaz	60	Centrale de cogénération en Alberta, dont TA Cogen détient une participation de 60 %, exploitée par TransAlta
Gazoduc de Fortescue River	Gaz	43	Gazoduc en Australie-Occidentale exploité par DBP Development Group
McBride Lake	Énergie éolienne et énergie solaire	50	Centrale d'énergie éolienne en Alberta, exploitée par TransAlta
Soderglen	Énergie éolienne et énergie solaire	50	Centrale d'énergie éolienne en Alberta, exploitée par TransAlta
Pingston	Hydroélectricité	50	Centrale hydroélectrique en Colombie-Britannique, exploitée par TransAlta
Joffre	Gaz	40	Centrale de cogénération en Alberta exploitée par TransAlta
McMahon	Gaz	50	Centrale de cogénération en Colombie-Britannique exploitée par NorthRiver Midstream Inc.
Primrose	Gaz	50	Centrale de cogénération en Alberta exploitée par Canadian Natural Resources Limited

Coentreprise	Secteur	Propriété (en %)	Description
Skookumchuck	Énergie éolienne et énergie solaire	49	Centrale d'énergie éolienne à Washington, exploitée par Southern Power

La Société a comptabilisé les entreprises associées et les coentreprises selon la méthode de la mise en équivalence.

A. Transactions avec les principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de TransAlta sont le président et chef de la direction, les membres de l'équipe de haute direction et les membres du conseil. La rémunération des principaux dirigeants se présente comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	2025	2024
Rémunération totale	22	36
Composée des éléments suivants :		
Avantages du personnel à court terme	12	13
Avantages postérieurs à l'emploi	1	1
Indemnités de cessation d'emploi	1	4
Paielements fondés sur des actions	8	18

B. Transactions avec des entreprises associées

Dans le cadre de l'émission des titres échangeables à Brookfield, la convention d'investissement donne le droit à Brookfield de proposer deux administrateurs pour l'élection au conseil de TransAlta, ce qui permet à Brookfield de participer aux décisions financières et opérationnelles de la Société et, par conséquent, elle est considérée comme une entreprise associée de la Société.

Outre les titres échangeables présentés à la note 26, la Société peut, dans le cours normal des activités, conclure

Les transactions avec Brookfield comprennent ce qui suit :

des transactions aux conditions du marché avec des entreprises associées, qui ont été évaluées à leur valeur d'échange et comptabilisées dans les états financiers consolidés, y compris des contrats d'achat et de vente d'électricité, des contrats de dérivés et des frais de gestion d'actifs. Les transactions et les soldes entre la Société et les entreprises associées ne sont pas éliminés.

Exercices clos les 31 décembre	2025	2024
Ventes d'électricité	98	58
Achats d'électricité	2	4

36. Engagements et éventualités

En plus des engagements présentés ailleurs dans les états financiers, la Société a conclu les engagements contractuels qui suivent, soit directement, soit au moyen de ses

participations dans des entreprises communes et des coentreprises.

Les paiements futurs approximatifs en vertu de ces contrats se présentent comme suit :

	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et par la suite	Total
Contrats de gaz naturel, contrats de livraison et autres contrats	83	67	67	63	62	350	692
Transport	29	31	22	20	21	114	237
Ententes de service à long terme	55	44	21	14	15	105	254
Contrats de location simple	5	2	2	2	2	59	72
Croissance	7	—	11	—	—	—	18
Total	179	144	123	99	100	628	1 273

Engagements

Contrats de gaz naturel, contrats de livraison et autres contrats

La Société est partie à des contrats de livraison de gaz naturel d'une capacité pouvant aller jusqu'à 400 térajoules («TJ»)/jour de gaz naturel sur une base ferme liés aux centrales de Sundance et de Keephills se terminant entre 2036 et 2038. De plus, la Société est partie à des contrats pour la livraison d'environ 150 TJ/jour de gaz naturel liés à Sheerness. La Société prévoit actuellement utiliser en moyenne environ 160 TJ/jour, et jusqu'à environ 450 TJ/jour pendant les périodes de pointe, tout en commercialisant l'excédent.

Transport

La Société a conclu plusieurs contrats visant l'achat de capacité du réseau de transport dans le Nord-Ouest Pacifique. La Société s'engage à accepter les services aux tarifs en vigueur du fournisseur, qu'ils soient rendus immédiatement ou plus tard, après la construction de centrales additionnelles, à condition que certaines exigences en matière de prestation de services soient satisfaites.

Les engagements en matière de transport comprennent également des contrats pluriannuels libellés en dollars américains visant à garantir la capacité de transport. La majeure partie de la capacité de transport est visée par un accord de capacité générateur de produits des activités ordinaires spécifique, détenu auprès d'une contrepartie aux États-Unis, pour une durée similaire à celle de la capacité de transport connexe.

Ententes de service à long terme

TransAlta a conclu diverses ententes de service principalement pour assurer les inspections, les réparations et l'entretien des installations alimentées au gaz naturel, du matériel lié au gaz et des turbines des diverses installations éoliennes.

Contrats de location simple

Les contrats de location simple comprennent les engagements découlant des contrats de location simple non comptabilisés en vertu d'IFRS 16 et les engagements découlant des contrats de location simple qui n'ont pas encore débuté, principalement liés aux bâtiments, aux véhicules et aux terrains. Certains engagements découlant des contrats de location viennent à échéance en 2072, soit la fin de la vie des centrales concernées.

Croissance

Les engagements en matière de croissance comprennent principalement des paiements pour des projets aux premiers stades de développement en Alberta.

Éventualités

TransAlta est à l'occasion partie à diverses réclamations et procédures fondées sur la loi ou la réglementation dans le cours normal des affaires. TransAlta examine chacune de ces réclamations, notamment leur nature, le montant en jeu et l'existence de protections d'assurance pertinentes. Rien ne garantit que les réclamations auront une issue favorable pour la Société ou qu'elles n'auront pas une incidence négative importante sur TransAlta. Dans le cours normal des affaires, des organismes de réglementation peuvent également présenter des demandes de renseignements, auxquelles la Société donnera suite comme il se doit.

La Société effectue régulièrement des examens internes de ses offres et de son comportement à cet égard sur les marchés de l'énergie et des services auxiliaires en Alberta, et elle signalera volontairement les infractions présumées ou répondra aux demandes de renseignements des organismes de réglementation, le cas échéant. Il n'y a actuellement aucune certitude que toute question particulière sera résolue en faveur de la Société ou que ces questions n'auront pas une incidence négative importante sur TransAlta.

Centrale de Brazeau – demandes de permis de forage pour l'examen d'activités de fracturation hydraulique

Le 27 mai 2019, l'Alberta Energy Regulator («AER») a publié un décret sur le sous-sol qui ne permet aucune fracturation hydraulique dans un rayon de trois kilomètres de la centrale de Brazeau, mais qui autorise la fracturation dans toutes les formations (sauf la formation Duvernay) à une distance de trois à cinq kilomètres de la centrale de Brazeau. Par la suite, deux exploitants pétroliers et gaziers ont soumis des

demandes à l'AER pour 10 permis de forage (qui comprennent des activités de fracturation hydraulique) dans un rayon de trois à cinq kilomètres de la centrale de Brazeau.

La Société est d'avis que, selon une analyse d'experts indépendants commandée par le gouvernement de l'Alberta, les activités de fracturation hydraulique ayant lieu à moins de cinq kilomètres de la centrale de Brazeau posent un risque inacceptable et que les demandes devraient être rejetées. L'audience réglementaire en vue de l'examen de ces demandes – procédure 379 – a été ajournée et reportée au quatrième trimestre de 2026.

Centrale de Brazeau – réclamation contre le gouvernement de l'Alberta

Le 9 septembre 2022, la Société a déposé une demande d'instance contre le gouvernement de l'Alberta devant la Cour du Banc du Roi de l'Alberta visant à obtenir une déclaration selon laquelle : a) l'octroi de baux d'exploitation minière à moins de cinq kilomètres de la centrale de Brazeau constitue une violation de l'accord de 1960 entre la Société et le gouvernement de l'Alberta; et b) le gouvernement de l'Alberta est tenu d'indemniser la Société pour tous les coûts ou dommages résultant des risques liés à la fracturation hydraulique à proximité de la centrale de Brazeau. Le 29 septembre 2022, le gouvernement de l'Alberta a déposé son exposé de la défense, qui affirme, entre autres, que la Société : a) tente d'usurper la compétence de l'AER; et b) est en dehors du délai prévu en vertu de la *Limitations Act* (Alberta). Le procès devrait avoir lieu au deuxième ou troisième trimestre de 2026 si les parties ne parviennent pas à résoudre le différend avant cette date.

37. Informations sectorielles

A. Description des secteurs à présenter

La Société comporte six secteurs à présenter qui sont décrits à la note 1.

Les tableaux qui suivent présentent distinctement les résultats sectoriels selon la structure établie par le président et chef de la direction de TransAlta (le «principal décideur opérationnel») dans le cadre de l'examen des secteurs de la Société pour prendre des décisions opérationnelles et évaluer le rendement. Le principal décideur opérationnel évalue le rendement des secteurs opérationnels au moyen d'une mesure du BAIIA ajusté. Cette mesure d'évaluation correspond au résultat avant impôts sur le résultat, ajusté pour exclure l'incidence des éléments suivants : l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation, les produits tirés des contrats de location-financement, les profits ou pertes latents liés à la réévaluation à la valeur de marché, les profits ou pertes latents de change associés aux transactions sur des produits de base, les pénalités de la centrale de Brazeau, les coûts de transaction et de restructuration liés à l'acquisition, les coûts liés au progiciel de gestion intégré, les coûts de résiliation, de restructuration et de fermeture des centrales, les produits et les coûts du combustible et des achats d'électricité liés aux dessaisissements exigés, les éléments du secteur Transition énergétique qui peuvent ne pas refléter les activités

d'exploitation continues, y compris certains coûts liés aux décisions prises dans le but d'accélérer l'abandon du charbon en Alberta, et l'abandon prévu du charbon à la centrale Centralia, la variation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle, le remboursement des frais de démantèlement de l'unité A de la centrale de Sundance, les recouvrements d'assurance, les (reprises de) imputations pour dépréciation, la quote-part du résultat net de la coentreprise, et d'autres ajustements des coûts ou des produits.

À des fins de présentation de l'information financière interne, l'information sur le résultat du placement de la Société dans Skookumchuck a été présentée dans le secteur Énergie éolienne et énergie solaire au prorata. L'information au prorata reflète la quote-part de la Société de chacun des éléments du compte de résultat de Skookumchuck, poste par poste. L'information financière au prorata n'est pas présentée et n'est pas destinée à être présentée conformément aux IFRS. Selon les IFRS, le placement dans Skookumchuck a été comptabilisé comme une coentreprise selon la méthode de la mise en équivalence.

Les tableaux ci-après présentent le rapprochement du total des résultats sectoriels et du BAIIA ajusté avec le compte de résultat présenté selon les IFRS.

B. Résultat sectoriel et actifs sectoriels ajustés présentés

I. Rapprochement du BAIIA ajusté avec le résultat avant impôts sur le résultat

Exercice clos le 31 déc. 2025	Hydro-électricité	Énergie éolienne et énergie solaire ¹	Gaz	Transition énergétique	Commercialisation de l'énergie	Siège social	Total	Placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ¹	Ajustements de reclassement	Selon les IFRS
Produits des activités ordinaires	368	227	1 267	495	130	(61)	2 426	(21)	—	2 405
Reclassements et ajustements :										
(Profit latent) perte latente lié(e) à la réévaluation à la valeur de marché	(4)	265	26	9	(8)	—	288	—	(288)	—
Diminution des créances au titre des contrats de location-financement	—	3	27	—	—	—	30	—	(30)	—
Produits tirés des contrats de location-financement	—	5	18	—	—	—	23	—	(23)	—
Produits tirés des dessaisissements exigés	—	—	(11)	—	—	—	(11)	—	11	—
Profit latent de change sur les produits de base	—	—	1	—	—	—	1	—	(1)	—
Produits des activités ordinaires ajustés	364	500	1 328	504	122	(61)	2 757	(21)	(331)	2 405
Coûts du combustible et des achats d'électricité	(20)	(31)	(549)	(328)	—	(7)	(935)	—	—	(935)
Reclassements et ajustements :										
Coûts du combustible et des achats d'électricité liés aux dessaisissements exigés	—	—	2	—	—	—	2	—	(2)	—
Coûts du combustible et des achats d'électricité ajustés	(20)	(31)	(547)	(328)	—	(7)	(933)	—	(2)	(935)
(Coûts) recouvrement des coûts de conformité liés au carbone	—	(3)	(115)	—	—	68	(50)	—	—	(50)
Marge brute ajustée	344	466	666	176	122	—	1 774	(21)	(333)	1 420
Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration	(56)	(106)	(257)	(75)	(37)	(185)	(716)	5	—	(711)
Reclassements et ajustements :										
Coûts de résiliation, de restructuration et de fermeture des centrales	—	—	1	2	—	12	15	—	(15)	—
Charges au titre des activités d'exploitation, d'entretien et d'administration liées aux dessaisissements exigés	—	—	5	—	—	—	5	—	(5)	—
Coûts liés au progiciel de gestion intégré	—	—	—	—	—	25	25	—	(25)	—
Coûts de transaction et de restructuration liés à l'acquisition	—	—	—	—	—	7	7	—	(7)	—
Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration ajustées	(56)	(106)	(251)	(73)	(37)	(141)	(664)	5	(52)	(711)
Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat	(3)	(23)	(21)	(3)	—	(1)	(51)	1	—	(50)
Autres produits d'exploitation, montant net	—	3	44	—	—	—	47	—	—	47
Reclassements et ajustements :										
Recouvrement d'assurance	—	(2)	—	—	—	—	(2)	—	2	—
Autres produits d'exploitation ajustés, montant net	—	1	44	—	—	—	45	—	2	47
BAIIA ajusté²	285	338	438	100	85	(142)	1 104			
Quote-part du résultat de placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence										6
Produits tirés des contrats de location-financement										23
Amortissement										(579)
Reprises de dépréciation d'actifs										13
Produit d'intérêts										28
Charge d'intérêts										(347)
Perte de change										(21)
Variation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle										37
Perte à la vente d'actifs et autres										(7)
Résultat avant impôts sur le résultat										(141)

1) Le placement dans le parc éolien Skookumchuck a été inclus au prorata dans le secteur Énergie éolienne et énergie solaire.

2) Le BAIIA ajusté n'est pas une mesure définie, n'a pas de signification normalisée selon les IFRS et pourrait ne pas être comparable à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Notes des états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024	Hydro- électricité	Énergie éolienne et énergie solaire ¹	Gaz	Transition énergétique	Commer- cialisation de l'énergie	Siège social	Total	Placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ¹	Ajustements de reclassement	Selon les IFRS
Produits des activités ordinaires	409	357	1 350	616	168	(34)	2 866	(21)	—	2 845
Reclassements et ajustements :										
Perte latente (profit latent) lié(e) à la réévaluation à la valeur de marché	1	84	(60)	(36)	14	—	3	—	(3)	—
Diminution des créances au titre des contrats de location-financement	—	2	19	—	—	—	21	—	(21)	—
Produits tirés des contrats de location-financement	—	6	8	—	—	—	14	—	(14)	—
Produits tirés des dessaisissements exigés	—	—	(1)	—	—	—	(1)	—	1	—
Pénalités de la centrale de Brazeau	(20)	—	—	—	—	—	(20)	—	20	—
Profit latent de change sur les produits de base	—	—	(2)	—	—	—	(2)	—	2	—
Produits des activités ordinaires ajustés	390	449	1 314	580	182	(34)	2 881	(21)	(15)	2 845
Coûts du combustible et des achats d'électricité	(16)	(30)	(475)	(418)	—	—	(939)	—	—	(939)
Reclassements et ajustements :										
Coûts du combustible et des achats d'électricité liés aux dessaisissements exigés	—	—	1	—	—	—	1	—	(1)	—
Coûts du combustible et des achats d'électricité ajustés	(16)	(30)	(474)	(418)	—	—	(938)	—	(1)	(939)
Coûts de conformité liés au carbone	—	—	(145)	(1)	—	34	(112)	—	—	(112)
Marge brute ajustée	374	419	695	161	182	—	1 831	(21)	(16)	1 794
Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration	(86)	(97)	(198)	(69)	(36)	(173)	(659)	4	—	(655)
Reclassements et ajustements :										
Pénalités de la centrale de Brazeau	31	—	—	—	—	—	31	—	(31)	—
Coûts liés au progiciel de gestion intégré	—	—	—	—	—	14	14	—	(14)	—
Coûts de transaction et de restructuration liés à l'acquisition	—	—	—	—	—	24	24	—	(24)	—
Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration ajustées	(55)	(97)	(198)	(69)	(36)	(135)	(590)	4	(69)	(655)
Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat	(3)	(16)	(13)	(3)	—	(1)	(36)	—	—	(36)
Autres produits d'exploitation, montant net	—	10	40	9	—	—	59	—	—	59
Reclassements et ajustements :										
Frais de démantèlement de l'unité A de la centrale de Sundance	—	—	—	(9)	—	—	(9)	—	9	—
Autres produits d'exploitation ajustés, montant net	—	10	40	—	—	—	50	—	9	59
BAlIA ajusté ^{2, 3}	316	316	524	89	146	(136)	1 255			
Quote-part du résultat de placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence										5
Produits tirés des contrats de location-financement										14
Amortissement										(531)
Imputations pour dépréciation d'actifs										(46)
Produit d'intérêts										30
Charge d'intérêts										(324)
Profit de change										5
Profit à la vente d'actifs et autres										4
Résultat avant impôts sur le résultat										319

1) Le placement dans le parc éolien Skookumchuck a été inclus au prorata dans le secteur Énergie éolienne et énergie solaire.

2) Le BAlIA ajusté n'est pas une mesure définie, n'a pas de signification normalisée selon les IFRS et pourrait ne pas être comparable à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

3) La composition du BAlIA ajusté a été modifiée au premier trimestre de 2025 pour exclure l'incidence du profit (de la perte) réalisé(e) sur les positions de change dénouées et les produits d'intérêts australiens. Par conséquent, la Société a appliqué cette composition pour toutes les périodes présentées antérieurement.

II. Principales informations des états de la situation financière consolidés

Au 31 décembre 2025	Hydro- électricité	Énergie éolienne et énergie solaire	Gaz	Transition énergé- tique	Commer- cialisation de l'énergie	Siège social	Total
Immobilisations corporelles	514	3 223	1 664	163	—	101	5 665
Actifs au titre de droits d'utilisation	8	88	5	—	—	10	111
Immobilisations incorporelles	14	113	79	3	1	33	243
Goodwill	258	177	51	—	30	—	516

Au 31 décembre 2024	Hydro- électricité	Énergie éolienne et énergie solaire	Gaz	Transition énergé- tique	Commer- cialisation de l'énergie	Siège social	Total
Immobilisations corporelles	501	3 428	1 805	206	—	80	6 020
Actifs au titre de droits d'utilisation	7	96	6	—	—	11	120
Immobilisations incorporelles	3	133	108	4	3	30	281
Goodwill	258	178	51	—	30	—	517

III. Principales informations des tableaux des flux de trésorerie consolidés

Les ajouts aux actifs non courants se détaillent comme suit :

Exercice clos le 31 déc. 2025	Hydro- électricité	Énergie éolienne et énergie solaire	Gaz	Transition énergé- tique	Commer- cialisation de l'énergie	Siège social	Total
Ajouts d'actifs non courants :							
Immobilisations corporelles	50	57	106	9	—	27	249
Immobilisations incorporelles	—	—	—	—	—	11	11

Exercice clos le 31 décembre 2024	Hydro- électricité	Énergie éolienne et énergie solaire	Gaz	Transition énergé- tique	Commer- cialisation de l'énergie	Siège social	Total
Ajouts d'actifs non courants :							
Immobilisations corporelles ¹	64	97	100	13	—	37	311
Immobilisations incorporelles ¹	—	—	—	—	—	10	10

1) Excluent les ajouts attribuables à l'acquisition de Heartland le 4 décembre 2024.

C. Information géographique

I. Produits des activités ordinaires

Exercices clos les 31 décembre	2025	2024
Canada	1 759	2 009
États-Unis	497	676
Australie-Occidentale	149	160
Total des produits des activités ordinaires	2 405	2 845

II. Actifs non courants

Aux 31 décembre	Immobilisations corporelles		Actifs au titre de droits d'utilisation		Immobilisations incorporelles		Autres actifs	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Canada	3 624	3 828	39	41	149	170	73	85
États-Unis	1 677	1 852	67	74	70	86	24	36
Australie-Occidentale	364	340	5	5	24	25	59	58
Total	5 665	6 020	111	120	243	281	156	179

38. Événements postérieurs à la date de clôture

Acquisition de Far North

Le 2 février 2026, la Société a acquis la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de Far North Corporation («Far North») auprès d'une société membre de Hut 8 Corp. (l'«acquisition de Far North»). L'acquisition de Far North, qui comprend la totalité des activités en Ontario de Far North et de ses filiales, soit quatre centrales alimentées au gaz naturel d'une capacité totale de 310 MW, a été conclue à un prix d'acquisition total de 95 millions de dollars, sous réserve d'ajustements du fonds de roulement et d'autres ajustements. L'acquisition de Far North a été financée au moyen d'une combinaison de fonds en caisse et d'emprunts sur les facilités de crédit de la Société.

L'acquisition de Far North sera comptabilisée comme un regroupement d'entreprises selon la méthode de l'acquisition, selon laquelle les actifs corporels et incorporels acquis, le cas

échéant, et les passifs repris sont comptabilisés à leur juste valeur estimative à la date d'acquisition. Tout montant inférieur ou supérieur au prix d'acquisition sera comptabilisé respectivement à titre de goodwill ou de profit sur acquisition à des conditions avantageuses.

La juste valeur des actifs identifiables et des passifs de Far North qui seront pris en charge et l'incidence de l'utilisation de la méthode de l'acquisition n'ont pas été entièrement déterminées. En raison des dates rapprochées de l'acquisition et de publication des états financiers consolidés de la Société, la répartition du prix d'acquisition préliminaire sera présentée dans les états financiers consolidés pour la période de trois mois se terminant le 31 mars 2026.